



**HAL**  
open science

# Discours institués et représentations instituanes : “ salle de shoot ”, du dispositif de santé publique au problème local : étude des discours d’opposition à la salle de consommation à moindre risque pour usagers de drogues de Paris

Maya Mazzacane

## ► To cite this version:

Maya Mazzacane. Discours institués et représentations instituanes : “ salle de shoot ”, du dispositif de santé publique au problème local : étude des discours d’opposition à la salle de consommation à moindre risque pour usagers de drogues de Paris. Sciences de l’information et de la communication. 2022. dumas-03878416

**HAL Id: dumas-03878416**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03878416>**

Submitted on 29 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

## Mémoire de Master 2

Mention : Information et communication

Spécialité : Recherche et développement

### Discours institués et représentations instituanes : « salle de shoot », du dispositif de santé publique au problème local

Étude des discours d'opposition à la salle de consommation  
à moindre risque pour usagers de drogues de Paris

Responsable de la mention information et communication  
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Adeline Wrona

Nom, prénom : MAZZACANE Maya

Promotion : 2021-2022

Soutenu le : 19/04/2022

Mention du mémoire : Très bien

**Discours institués et représentations instituantes :  
« salle de shoot », du dispositif de santé publique au  
problème local.**



*Étude des discours d'opposition à la salle de consommation à  
moindre risque pour usagers de drogues de Paris.*

# Remerciements

Mes remerciements s'adressent tout d'abord et tout particulièrement à ma directrice de recherche, Madame Adeline Wrona, dont les précieux conseils et l'accompagnement sans faille m'ont permis d'avancer sereinement dans mon travail. Je la remercie donc très sincèrement pour le temps et l'énergie qu'elle a investis dans ma recherche, ainsi que pour l'intérêt qu'elle a porté à cette thématique pourtant éloignée de ses sujets de prédilection. Son soutien m'a aidée à prendre confiance en mon travail et à mener cette recherche avec beaucoup de plaisir.

Je tiens également à remercier toute l'équipe pédagogique du Master Recherche autant pour la qualité des enseignements dont nous avons pu profiter que pour nos échanges toujours passionnants durant les séminaires de recherche. Chaque enseignant s'est intéressé à tous nos travaux, rendant ces moments de discussion particulièrement stimulants et bienveillants.

Je remercie aussi toutes les personnes qui ont pris le temps de s'entretenir avec moi dans le cadre de cette recherche. Ces entretiens ont été très fructueux pour mon analyse et nécessaires à la pleine compréhension de mon sujet, je leur adresse donc mes remerciements pour le temps qu'elles m'ont accordé et la qualité de nos échanges.

Merci à mes amies rencontrées en classe préparatoire d'avoir mis leur goût des mots au service de la relecture de mon mémoire. Je remercie également mes amis architectes Alice et Cyriac de m'avoir aidée à produire mes illustrations et documents graphiques.

Enfin, je voudrais remercier tous mes camarades du Master pour leurs conseils, leur soutien, ainsi que la bonne humeur qui a toujours régné dans la classe et a rendu cette année particulièrement enrichissante.

# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Pourquoi étudier la salle de consommation à moindre risque pour usagers de drogues dans le cadre d'une recherche en SIC ?</b> .....	<b>6</b>
<b>Qu'est ce qu'une salle de consommation à moindre risque ?</b> .....	<b>7</b>
<b>Un détour historique essentiel pour saisir les enjeux politiques et communicationnels de la SCMR.</b> .....	<b>9</b>
<b>La SCMR pensée au prisme des SIC et des SHS : état de la recherche et démarche de complémentarité.</b> .....	<b>11</b>
<b>La SCMR de Paris, du dispositif médico-social à l'objet d'étude : la construction d'un sujet de recherche.</b> .....	<b>13</b>
Méthodologie et corpus.....	14
Démarche scientifique et ancrage théorique de la recherche.....	18
Problématique et hypothèses.....	19
Plan de la recherche.....	20
<b>I. Penser les contextes communicationnels dans lesquels se déploient les discours d'opposition à la SCMR de Paris : les enjeux d'une conflictualité discursive.</b> .....	<b>21</b>
<b>A. Des discours d'opposition contraints par des cadres communicationnels qui conditionnent les rapports de force entre les acteurs</b> .....	<b>22</b>
1. Une adaptation aux normes communicationnelles induite par une volonté de publicisation des discours... ..	22
2. Le comité de voisinage, un espace normatif qui entretient un rapport de force favorable aux acteurs publics. ....	25
3. Le fil de discussion Twitter, un espace alternatif qui permet de repenser le rapport de force ? .....	30
<b>B. Une conflictualité qui se joue sur un ordre discursif et métadiscursif.</b> .....	<b>34</b>
1. Une dimension métadiscursive essentielle pour comprendre la confrontation. ....	35
2. S'engager par le discours : la valeur rhétorique et argumentative des choix lexicaux. ....	37
3. Une circulation des discours entre les espaces communicationnels qui conditionne la confrontation. ....	42
<b>Conclusion provisoire</b> .....	<b>44</b>

## **II. Une opposition qui tend à renverser les représentations institutionnellement établies du dispositif : de la solution socio-médicale au problème public local. .... 46**

### **A. Un renversement des représentations : la SCMR, de la solution au problème. ....48**

1. Représenter la SCMR comme un problème public à l'échelle locale. .... 48
2. Les motifs de l'objectivité et de la rationalité comme ressorts rhétoriques du renversement des représentations. .... 52

### **B. La proximité et l'expérience quotidienne comme critères de compétence pour imposer les représentations. ....58**

1. La proximité comme facteur essentiel de légitimité. .... 58
2. Le témoignage : une mise en récit du quotidien. .... 61
3. Une absence de distance représentative ? ..... 67

### **Conclusion provisoire ..... 69**

## **III. L'émergence d'enjeux socio-politiques qui rendent compte du caractère instituant des discours d'opposition à la SCMR..... 71**

### **A. La question de l'ordre public imposée comme prioritaire au sein du débat. ....73**

1. Une priorité accordée aux problèmes de désordre public, délaissant la question sanitaire. .... 73
2. Une remise en cause de l'aspect médical de la SCMR. .... 75
3. Participer à l'exercice du pouvoir local par la surveillance. .... 78

### **B. Les usagers, une place négociée dans le débat et au sein du quartier.....81**

1. Une opposition entre riverains sédentaires et riverains nomades. .... 81
2. Une certaine performativité des discours stigmatisants. .... 84
3. Questionner le potentiel instituant de la SCMR et du comité pour les usagers. .... 87

### **Conclusion provisoire .....90**

## **Conclusion ..... 92**

## **Bibliographie ..... 97**

## **Table des annexes ..... 100**

- ANNEXE 1 : Charte de fonctionnement du comité de voisinage ..... 100
- ANNEXE 2 : Comptes rendus de comités de voisinage. .... 105
- ANNEXE 3 : Analyse sémantique du corpus de tweets. .... 185
- ANNEXE 4 : Analyse rhétorique du corpus de tweets. .... 193
- ANNEXE 5 : Analyse des caractéristiques sémio-techniques du corpus de tweets. .... 205
- ANNEXE 6 : Catégorisation des acteurs du fil de discussion. .... 219
- ANNEXE 7 : Analyse de la circulation des #SCMR, #SalleDeShoot, #HSA. 24/09 – 24/10. .... 222
- ANNEXE 8 : Cartographie des mouvements dans la rue Ambroise Paré..... 230
- ANNEXE 9 : Tentative d'épuisement de la rue Ambroise Paré. .... 232

# Introduction

## **Pourquoi étudier la salle de consommation à moindre risque pour usagers de drogues dans le cadre d'une recherche en SIC ?**

Le choix de notre sujet de recherche rend compte d'inclinations pour l'étude des dispositifs et des politiques visant des individus marginalisés, en situation de précarité sociale et sanitaire, ainsi que leur rapport à priori négocié à l'espace public partagé. Dans un contexte de diversification de l'offre et d'émergence de nouvelles pratiques de consommation des substances psychoactives, il est essentiel d'adapter les réponses publiques aux réalités sociales. De nouvelles politiques sanitaires tendent alors peu à peu à se pérenniser, néanmoins, la salle de consommation à moindre risque (SCMR<sup>1</sup>) pour usagers de drogues demeure très controversée. Les enjeux communicationnels deviennent alors prégnants ; le dispositif est à l'origine d'une profusion de discours politiques, médiatiques, scientifiques ou profanes, porteurs de représentations antagonistes ne permettant pas une discussion apaisée autour d'une question pourtant devenue cruciale : la place des usages et des usagers de drogues dans l'espace public. Le sujet intéresse progressivement les sciences humaines et sociales, cependant notre discipline n'a que très peu exploré ce terrain de recherche, alors même qu'une approche communicationnelle paraît primordiale. En effet, l'acceptabilité sociale d'un dispositif accueillant un public empreint de stigmates persistants est très dépendante des questions d'image, de représentation ou encore de traitement médiatique. La dimension polémique de notre objet soulève des questionnements liés à la circulation des discours dans un contexte de grande hétérogénéité des espaces communicationnels, aux médiations à l'œuvre et à la matérialité inhérente aux processus de communication. Ainsi, penser la SCMR par le prisme de l'information et de la communication présente un réel intérêt scientifique tout en répondant à des problématiques sociales et politiques majeures, deux dimensions essentielles à nos perspectives de recherche. L'objectif de cette étude est de proposer une approche communicationnelle universitaire pour tenter de proposer des clés de compréhension à ce sujet davantage investi par l'action publique et associative.

---

<sup>1</sup> Par souci de lisibilité, nous utiliserons l'acronyme SCMR pour la suite de ce texte.

## Qu'est ce qu'une salle de consommation à moindre risque ?

Afin de comprendre les enjeux théoriques et empiriques abrités par notre objet de recherche, il s'agit dans un premier temps de le présenter. L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale<sup>2</sup> en propose alors une définition : « Dispositif expérimental de réduction des risques et des dommages dédié à l'accueil et aux soins des usagers de drogues par injection ». Tout d'abord, la SCMR est présentée comme un dispositif, terme qui résonne particulièrement dans notre discipline. Faisant écho à la pensée du philosophe Michel Foucault, le *dispositif*<sup>3</sup> induit une hétérogénéité ; un ensemble de discours, d'institutions, d'aménagements et de lois, généralement établis dans un cadre d'urgence. La lecture foucauldienne de ce concept paraît pertinente pour penser la SCMR : il est question d'une réalité architecturale, encadrée par des normes juridiques et des institutionnelles, faisant l'objet d'une profusion de discours hétérogènes. Elle a été pensée pour répondre à une urgence sociale liée à la consommation de drogues dans l'espace public. Ainsi, définir la nature de la SCMR soulève d'ores et déjà des questionnements : Comment faut-il penser les liens entre ces éléments constitutifs du dispositif ? Quelles implications socio-politiques y sont induites ? Autrement dit, comment appréhender le potentiel coercitif inhérent au dispositif ?

La définition proposée par l'INSERM rappelle également le statut expérimental de la SCMR et pose le cadre légal dans lequel elle s'inscrit : la politique de réduction des risques et des dommages, appartenant au Code de la santé publique depuis la loi du 9 août 2004. Une première approche sémantique permet de souligner qu'il ne s'agit pas de proscrire ou de sanctionner la consommation, mais d'en limiter les risques, dans une démarche sanitaire qui se différencie de la logique prohibitionniste qui a toujours dominé en matière de drogues. Cette politique organise ainsi la prévention des « dommages sociaux et psychologiques liés à la toxicomanie<sup>4</sup> » et se traduit plus concrètement par la diffusion de messages préventifs, la mise en circulation de matériel stérile, la proposition d'un suivi médico-social et enfin, l'expérimentation des SCMR. Le statut expérimental du dispositif présente une certaine ambiguïté ; en effet, nous pouvons supposer que cela a une influence sur son acceptabilité

---

<sup>2</sup> Par souci de lisibilité, nous utiliserons l'acronyme INSERM pour la suite de ce texte.

<sup>3</sup> Michel Foucault introduit sa théorie du dispositif dans *L'ordre du discours* (1970), puis la développe dans *Surveiller et Punir* (1975). Il en donne une définition dans son *Histoire de la sexualité* (Tome I, Dispositif de la sexualité, 1976), convoquée ici.

<sup>4</sup> Code de la santé publique, article L.3121-4.



sociale et sur sa médiatisation. Nous nous sommes entretenus avec une chargée de mission santé à la Ville de Paris et anciennement directrice plaidoyer de l'association AIDES mobilisée pour la réduction des risques, qui rend compte de cette ambivalence : l'inscription dans la loi des SCMR a été perçue comme l'unique moyen de les faire advenir, néanmoins, se soumettre à la visibilité de l'évaluation induite par le cadre expérimental a contribué à en faire un objet très visible et donc polémique. Il est ainsi question d'un dispositif qui tend à se pérenniser mais qui est toujours soumis à l'évaluation, ce qui lui confère un statut ambivalent, encore à la recherche de légitimité, qui ne semble pas aider à son acceptabilité sociale.

La dernière partie de la définition permet de comprendre le public visé par la SCMR et la manière dont il est pris en charge. Le dispositif s'inscrit dans le domaine du médico-social, et rappelle la pensée du pédiatre et psychanalyste britannique Donald Winnicott qui établit une corrélation entre *cure* et *care*, autrement dit, entre le *traitement* et le *soin*. Dans l'ouvrage *À quel soin se fier ? Conversation avec Winnicott*, dirigé par les philosophes Frédéric Worms et Claire Marin, il est écrit : « Le soin n'est pas seulement la réponse technique et éthique aux besoins de l'homme qui souffre mais, à travers des expériences, des relations et des pratiques multiples, une dimension constitutive de la vie humaine, individuelle et collective.<sup>5</sup> » Cette pensée illustre parfaitement le rôle social de la SCMR : au-delà de l'accompagnement médico-psychiatrique et du dépistage des hépatites et du VIH, la salle propose un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement social. En outre, la salle accueille des *usagers de drogues par injection*. D'un point de vue sémantique, le terme *usagers* peut faire réagir : dans sa connotation, ce substantif désigne habituellement les personnes faisant usage d'un service public. Le choix de ce terme, préféré ici à *toxicomane* ou *drogué*, semble significatif, induisant possiblement une volonté de redonner à l'individu consommateur de drogues une place dans l'espace social<sup>6</sup>. Il s'agira de poursuivre ce questionnement d'ordre dénomiatif au cours de notre étude, qui paraît essentiel pour saisir les enjeux communicationnels liés aux représentations associées à ce public toujours très stigmatisé. Le terme *drogues* est utilisé au pluriel, ce qui nous donne une indication sur le public concerné : il est question de poly-consommateurs, qui en grande majorité<sup>7</sup>, font usage de sulfate de morphine et de crack. Enfin, les usagers doivent être injecteurs pour s'y inscrire. Ils ont la possibilité d'accéder à des

---

<sup>5</sup> Claire MARIN, Frédéric WORMS (direction), *À quel soin se fier ? Conversation avec Winnicott*, Presses Universitaires de France, 2015, p3.

<sup>6</sup> Cette idée est développée dans l'ouvrage suivant : Pierre CHAPPARD, Jean-Pierre COUTERON, *Salle de shoot, les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La découverte, 2013.

<sup>7</sup> Nous tirons cette information du compte rendu de comité de voisinage du 16 Avril 2019.

postes d'inhalation s'ils le désirent, mais le fait d'être injecteur est une condition requise pour l'inscription. Cela s'explique par la taille et les aménagements de la SCMR, qui n'est pas en capacité d'accueillir les consommateurs de crack non-injecteurs, très nombreux dans la capitale. Ainsi, le public du dispositif est en situation de précarité sociale, économique et sanitaire, environ 60% des personnes inscrites sont sans domicile fixe<sup>8</sup>. Cela soulève donc des questionnements liés à leur place dans l'espace public et social, aux représentations qui leur sont associées ou encore aux rapports entretenus avec les riverains du quartier.

## **Un détour historique<sup>9</sup> essentiel pour saisir les enjeux politiques et communicationnels de la SCMR.**

Le travail juridique encadrant les stupéfiants a débuté en France au début du vingtième siècle, marqué par la loi du 12 juillet 1916. Ce texte donne corps au principe prohibitionniste, encore caractéristique de la politique française, sanctionnant la vente, l'achat et l'usage des opiacés et du haschisch. La finalité de cette loi est de « protéger la santé et la morale de la nation<sup>10</sup> ». Au-delà de l'objectif de santé publique, il est intéressant de noter les implications morales liées à la problématique des drogues : cette approche éthique de la question semble alors influencer les représentations contemporaines et alimenter à la dimension polémique de notre objet. La seconde étape du travail juridique aboutit à la loi du 31 décembre 1970, inscrite dans le Code de la santé publique et toujours effective en droit. Il est essentiel de considérer le contexte d'émergence de cette norme : durant l'été 1969, une jeune fille décède d'une overdose d'héroïne et l'événement trouve un très grand écho médiatique, inhabituel à une époque où la drogue n'est pas encore considérée comme un problème sanitaire ou politique majeur<sup>11</sup>. La loi de 1970 est donc une réponse politico-juridique face à l'inquiétude de l'opinion publique, soulignant la prépondérance du rôle des médias et de l'opinion dans l'histoire de notre thématique de recherche. Cette loi repose sur trois piliers : la prévention primaire, le sevrage et la pénalisation de l'usage. Il est important de noter que la France est

---

<sup>8</sup> Nous tirons cette information du compte rendu de comité de voisinage du 5 novembre 2019.

<sup>9</sup> Deux ouvrages nous ont permis de construire cette mise en contexte : Pierre CHAPPARD, Jean-Pierre COUTERON, *Salle de shoot, les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La découverte, 2013 et Laurent ROUSVOAL (Dir), *Les salles de consommation de drogue à moindre risque*. Cahiers Droit, Sciences & Technologies. Presses Universitaires d'Aix-Marseille. 2020.

<sup>10</sup> E. RETAILLAUD-BAJAC, *Les paradis perdus. Drogues et usagers de drogues dans la France et l'entre-deux-guerres*, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p.33.

<sup>11</sup> Pierre CHAPPARD, Jean-Pierre COUTERON, *Salle de shoot, les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La découverte, 2013, Chap.2.

l'un des seuls pays d'Europe de l'Ouest à pénaliser l'usage de drogues, illustrant un ancrage particulier de la logique prohibitionniste. L'objectif de sevrage qui reste prédominant aujourd'hui a une incidence sur la perception sociale de la SCMR, autorisant une consommation encadrée et ne présentant pas l'abstinence comme unique finalité. Les considérations d'ordre moral présentes en 1916 se lisent toujours en 1970 au sein du débat parlementaire ; il s'agit de contrer la *déchéance morale*<sup>12</sup>, notamment en réaction à Mai 68. Enfin, cette loi pose la question du statut de l'usager de drogues : il semble osciller entre le malade et le délinquant, le texte n'imaginant pas d'espace intermédiaire.

En ce qui concerne plus spécifiquement la SCMR, le dispositif s'inscrit dans une politique de réduction des risques et des dommages, née dans la seconde moitié des années 1980 face à la multiplication des scènes ouvertes de consommation et à l'épidémie du VIH. À cette époque, elle se matérialise principalement par des programmes d'échange de seringues, des centres de soins appelés *boutiques* et l'autorisation des médicaments de substitution, à l'instar de la méthadone et du subutex. La mise en place de cette politique a été favorisée par le retour d'un gouvernement de gauche en mai 1988, mais s'est majoritairement jouée à l'échelle locale, à travers des négociations avec les pouvoirs politiques locaux, les forces de l'ordre et les associations de quartier. Cet ancrage local des politiques de réduction des risques est toujours présent aujourd'hui, et tout particulièrement concernant la SCMR. À la suite de la loi de 2004 qui inscrit la politique de réduction des risques dans le Code de la santé publique, de nombreuses pérégrinations politico-juridiques ont permis la mise en place des SCMR. En 2010, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale rend un rapport d'expertise recommandant l'expérimentation de SCMR, fondé sur la réussite du dispositif dans les pays européens précurseurs en la matière, à l'instar de la Suisse. Suite à ce rapport, la ministre de la santé Roselyne Bachelot émet un avis favorable à l'expérimentation. Cette décision suscite une polémique à l'échelle nationale, portée par des voix juridiques, scientifiques et citoyennes. Cette hétérogénéité des acteurs à l'origine des discours portés médiatiquement semble caractéristique de la discussion publique autour de la SCMR. En réponse à la controverse, le Sénat rend un avis défavorable au dispositif, ce qui clôt quelques temps le débat, illustrant les enjeux communicationnels intrinsèques à l'histoire du dispositif. En 2012, la nouvelle ministre de la santé Marisol Touraine projette de mener des expérimentations, mais son initiative est rejetée par le Conseil d'État, en raison de sa non-

---

<sup>12</sup> *Salle de shoot, les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La découverte, 2013.

conformité à la loi de 1970, soulignant la difficile cohabitation des principes de prohibition et de réduction des risques. Le débat législatif se poursuit et l'Assemblée Nationale finit par voter l'expérimentation des SCMR le 7 avril 2015. Une salle est inaugurée le 17 octobre 2016 à Paris et une autre ouvre ses portes à Strasbourg le 7 novembre 2016. C'est la SCMR de Paris qui nous occupe dans le cadre de cette étude. Cette expérimentation, initialement prévue pour six ans, tend à se pérenniser : le 23 février 2022, le ministre de la santé Olivier Véran a publié dans le Journal Officiel l'arrêté du 26 janvier 2022 prévoyant la multiplication des SCMR et le prolongement du fonctionnement des deux salles jusqu'au 31 décembre 2025.

Ainsi, ce travail de mise en contexte de notre objet de recherche permet de rendre compte de questionnements liés à son histoire politico-juridique : Comment penser les représentations sociales d'un dispositif empreint de considérations morales ? Comment appréhender l'influence de l'opinion publique et médiatique sur cet objet ? Quel statut social pour l'utilisateur de drogues ?

## **La SCMR pensée au prisme des SIC et des SHS : état de la recherche et démarche de complémentarité.**

Bien que la recherche en SIC ait peu traité notre thématique, la Revue Française des Sciences de l'Information et de la Communication y a néanmoins consacré un article intitulé « Étude des acteurs de la communication des salles de drogues par une analyse de corpus multivarié<sup>13</sup> » qu'il s'agit de présenter, en tant qu'il constitue notre unique ressource dans la discipline. Le projet de cette recherche est de définir les acteurs participant au débat public, d'en comprendre les positionnements idéologiques et les arguments, ainsi que leurs modes de confrontation. En termes de méthode, l'analyse repose sur un large corpus, composé d'articles de presse et de données issues de ressources numériques : Twitter, Doctissimo, Psychoactif, Legifrance, Administral et Medline. Le logiciel Bluenod a également été utilisé afin de construire des cartographies déterminant les influenceurs et leurs réseaux.

---

<sup>13</sup> Marc TANTI, Perrine ROUX, Bruno SPIRE, Patrizia CARRIERI, « Étude des acteurs de la communication des salles de drogues par une analyse de corpus multivarié ». Dossier « Émotions, dispositifs et organisations : quelles finalités, quels engagements, quelles dynamiques ? » Revue française des sciences de l'information et de la communication, 2018.

Au-delà des SIC, les sciences humaines et sociales se sont intéressées à cette thématique. Un numéro<sup>14</sup> des Cahiers Droit, Sciences et Technologies y est consacré et regroupe une grande partie des travaux réalisés en SHS par des chercheurs spécialisés en la matière. Les écrits en sociologie questionnent les interactions sociales dites mixtes<sup>15</sup> selon la typologie goffmanienne, le statut ambigu des usagers évoqué durant notre travail de contextualisation ou encore l'idée de normativisation des usages induite par le dispositif. La psychologie s'intéresse davantage à la notion d'autonomie, perçue comme la clé d'une consommation non-problématique, et exerce une certaine pression normative sur l'utilisateur. Le droit et les sciences politiques analysent finalement la coexistence de deux logiques juridiques antinomiques, le modèle prohibitionniste et la réduction des risques, essentielle pour questionner l'acceptabilité sociale et la légitimité perçue du dispositif.

Enfin, le rapport de l'INSERM publié en mai 2021 fait aujourd'hui référence en la matière. Commandité par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), il vise à évaluer l'efficacité du dispositif et sert donc d'indicateur pour orienter les politiques publiques. Le premier rapport de l'INSERM, publié en 2010, a joué un rôle essentiel dans la mise en place des SCMR françaises. C'est la seconde partie du rapport de 2021<sup>16</sup> qui nous intéresse pour notre étude, consacrée à une recherche sociologique autour du dispositif. Le premier chapitre analyse les articles de presse traitant de la SCMR entre 1990 et 2017. Le rapport propose ensuite une étude écologique de l'évolution des traces de consommation dans l'espace public suivie d'une analyse de la perception des professionnels de propreté et de sécurité sur la salubrité. Le chapitre suivant est une analyse socio-anthropologique de l'impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale, à travers des entretiens qualitatifs permettant d'établir une synthèse des arguments mobilisés par les riverains opposés et favorables au dispositif. Enfin, le rapport analyse l'enquête EROPP (Enquête sur les Représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes) publiée en 2018.

---

<sup>14</sup> Laurent ROUSVOAL (Dir), *Les salles de consommation de drogue à moindre risque*. Cahiers Droit, Sciences et Technologies, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2020.

<sup>15</sup> Erving GOFFMAN, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Les éditions de minuit, 1975.

<sup>16</sup> Jauffret-Roustide M, Cailbault I, Chauvin C, Filipe E, Jangal C, Lebreton M, Tran VC. Recherche sociologique sur l'impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale. In Salles de consommation à moindre risque, Institut de Santé Publique de l'Inserm, Paris, 2021.

Ce rapide tour d’horizon de la recherche en SIC et en SHS permet de faire émerger des pistes de réflexion complémentaires qui justifient l’intérêt d’une recherche en communication sur cette thématique. Tout d’abord, l’article de la Revue de sciences de l’information et de la communication et le rapport de l’INSERM<sup>17</sup> se sont déjà intéressés aux arguments mobilisés par les acteurs favorables et défavorables au dispositif. Ainsi, il paraît intéressant d’étudier plus précisément les discours qui portent ces arguments, à travers leurs enjeux sémantiques par exemple ; autrement dit, s’intéresser davantage à la forme puisque le fond a déjà été largement documenté. En outre, ces deux travaux considèrent les médias en tant qu’acteurs de la discussion publique, prenant en compte leurs prises de position. Nous pourrions alors les appréhender davantage comme des dispositifs, contraignant les discours des acteurs et ayant conséquemment une influence sur la production de sens, favorisant de ce fait une approche propre aux SIC considérant le média au cœur de la construction des messages. Enfin, ces travaux ne questionnent pas le potentiel instituant ou performatif de ces discours, c’est-à-dire penser le lien entre discours et action. Nous pouvons supposer que ces discours ont une influence sur le dispositif ou l’action publique locale.

### **La SCMR de Paris, du dispositif médico-social à l’objet d’étude : la construction d’un sujet de recherche.**

Ce travail autour de la définition de la SCMR, de son histoire politico-juridique et de la manière dont elle a été traitée pour les sciences humaines et sociales nous permet de faire émerger des enjeux et des pistes de réflexion pour construire notre sujet de recherche. Ainsi, depuis son inauguration dans l’aile Sud-Ouest de l’hôpital Lariboisière, la SCMR de Paris est sujette à un vif débat, questionnant son acceptabilité sociale. Située en zone résidentielle, elle est accusée de perturber l’ordre public et de nuire à la salubrité du quartier. Dès la phase exploratoire de notre recherche, nous avons souhaité questionner cette dimension polémique, il paraît donc essentiel de s’intéresser à son histoire afin de mieux s’en saisir. À ce titre, le rapport scientifique de l’INSERM<sup>18</sup>, introduit précédemment, relate ce débat public. La question a été très peu médiatisée jusqu’en mai 2009, lorsqu’un collectif militant de la réduction des risques ouvre une SCMR fictive dans les locaux parisiens de l’ASUD (auto-

---

<sup>17</sup> Jauffret-Roustide M, Cailbault I, Chauvin C, Filipe E, Jangal C, Lebreton M, Tran VC. Recherche sociologique sur l’impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale. In Salles de consommation à moindre risque, Institut de Santé Publique de l’Inserm, Paris, 2021.

<sup>18</sup> : Jauffret-Roustide M, Cailbault I. Drug consumption rooms : comparing times, spaces and actors in issues of social acceptability in French debate. International Journal of Drug Policy, 2018, 56: 208-217.

support des usagers de drogues), une association regroupant des usagers et anciens consommateurs de drogues. La controverse, d'abord circonscrite dans le milieu médical, se déplace alors très rapidement vers les sphères du politique et des citoyens. Il est également essentiel de noter que le débat politique s'est réellement joué à l'échelle locale : Rémi Féraud, maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement à l'époque de l'installation de la SCMR, s'est exprimé à ce sujet à 191 reprises dans la presse.

Ces deux éléments de l'analyse proposée par l'INSERM ont très significativement participé à l'élaboration de notre sujet de recherche, nous invitant à étudier la dimension polémique de la SCMR à travers les sphères politiques et citoyennes, à l'échelle locale. Parmi une variété d'approches possibles, cette dernière semble à la fois adéquate vis-à-vis des réalités socio-politiques de notre objet, et permettre une analyse communicationnelle à travers une approche qualitative d'un corpus plus restreint. Nous avons ensuite choisi de centrer notre étude sur l'expression de l'opposition à la SCMR. Les arguments mobilisés par ses opposants ont déjà été largement étudiés, cependant, cette opposition n'a encore jamais fait l'objet d'une analyse discursive. Il s'agit donc de nous intéresser à la manière dont ces discours se construisent, circulent au sein du débat public, tentent de s'imposer face aux prises de positions antagonistes et créent des représentations construites en opposition à celles portées par acteurs favorables au dispositif. Comme l'exprime le rapport de l'INSERM, cette confrontation n'est pas aussi binaire que les récits médiatiques le laissent penser : certains collectifs de riverains sont favorables au dispositif, telle que l'association Action Barbès ; tandis que certains acteurs publics demeurent réticents<sup>19</sup>. Nous avons alors fait le choix méthodologique de circonscire notre analyse aux discours des riverains opposés à la SCMR, qu'ils soient portés par des collectifs ou par des habitants du quartier. Ainsi, nous pouvons formaliser notre sujet de la manière suivante : étude communicationnelle des discours des riverains opposés à la SCMR de Paris. L'objectif de cette recherche est de comprendre les ressorts et les enjeux de l'expression de cette opposition, à travers une étude attentive à la matérialité des processus communicationnels.

### *Méthodologie et corpus.*

Afin d'étudier l'expression de l'opposition locale à la SCMR de Paris, nous avons choisi de nous appuyer sur un corpus hétérogène, permettant d'explorer deux contextes

---

<sup>19</sup> Nous tirons cette observation des comptes rendus de comités de voisinage étudiés.

communicationnels au sein desquels se déploient ces discours : des comptes rendus de comités de voisinage et un fil de discussion Twitter. Il s'agit de deux espaces où les oppositions au dispositif s'expriment selon des normes communicationnelles distinctes, permettant de questionner différents enjeux de ces discours et rendant compte de l'intérêt d'une approche sensible à la matérialité des communications. De plus, ce corpus nous permet de saisir cette opposition dans un contexte de confrontation avec les acteurs favorables à la SCMR.

Tout d'abord, Twitter est un lieu de production de discours majeur<sup>20</sup> autour de notre thématique, ce qui participe au choix de l'intégrer à notre corpus dans un souci de représentativité. Le fil de discussion que nous étudions a été initié par Alexandra Cordebard, maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement, le 25 juin 2020. Dans un premier tweet, la maire émet une vive critique à propos du témoignage d'un riverain opposé à la SCMR lors d'un débat tenu à ce sujet sur BFMTV.



Elle qualifie ses propos de *caricaturaux* et *mensongers*, et considère le riverain comme un *opposant obsessionnel* au dispositif, ce dernier étant pourtant soutenu par *une large majorité des habitants* du quartier selon la maire. S'en suivent ensuite trois tweets au sein desquels Alexandra Cordebard rappelle les effets positifs de la SCMR d'un point de vue médico-social ainsi que vis-à-vis de la salubrité et de la tranquillité dans l'espace public.

---

<sup>20</sup> Selon une recherche que j'ai effectuée grâce au logiciel Talkwalker, 92.2% des occurrences médiatiques du terme SCMR était attribuées à Twitter durant la dernière semaine de Janvier 2022. L'analyse prenait en compte : Twitter, blogs, Youtube, forums, journaux, TV, radio, magazines.



Ce qui nous intéresse plus particulièrement pour notre recherche sont les 135 tweets publiés en réponse à la maire, rassemblant un grand nombre d'acteurs : collectifs de riverains, habitants du quartier, représentants politiques, etc. Nous avons catégorisé<sup>21</sup> ces différents types d'énonciateurs afin de mieux cerner la manière dont se construit l'opposition. Nous avons soumis ce corpus de tweets à une analyse déployée sur trois niveaux<sup>22</sup> : d'une part, une étude centrée sur les questions sémantiques nous a permis d'analyser les enjeux discursifs et métadiscursifs des discours d'opposition, nous invitant notamment à discuter l'importance des choix lexicaux et dénominatifs. D'une autre part, nous avons pu explorer la dimension argumentative et la construction de rapports de force à l'œuvre dans la confrontation grâce à une analyse davantage portée sur les stratégies rhétoriques<sup>23</sup>. Enfin, une étude s'intéressant aux caractéristiques sémio-techniques nous a permis de questionner l'influence du dispositif communicationnel sur les discours.

La seconde partie de notre corpus est constituée des comptes rendus<sup>24</sup> de quatre comités de voisinage qui se sont tenus en 2018 et 2019 et sont publiquement disponibles sur le site internet de la Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement. Le comité de voisinage représente un espace d'échange rassemblant les acteurs impliqués dans la SCMR, généralement regroupés en trois collèges : le collège habitants, le collège élus, institutions et entreprises locales, ainsi que le collège associations santé, réduction des risques et des dommages et organismes santé. Dans deux des quatre comités étudiés, un usager de drogues était également présent. La séance est généralement organisée en trois temps : la validation du précédent compte rendu, suivie d'un point de situation sur le fonctionnement de la SCMR et enfin un suivi de la physionomie de l'espace public. Cette structure rend compte de la prégnance des enjeux communicationnels, de la question sanitaire et des problématiques liées à l'ordre public. Les comptes rendus ont été étudiés de manière linéaire, à travers une analyse de discours<sup>25</sup>, avec une attention particulièrement portée d'une part sur les enjeux discursifs et d'une autre part sur les modes de confrontation des acteurs et les rapports de forces à l'œuvre dans la discussion.

---

<sup>21</sup> Annexe n°6.

<sup>22</sup> Annexes n°3, n°4 & n°5.

<sup>23</sup> Nous nous sommes particulièrement inspirés de la méthode d'analyse proposée par Thierry Herman dans son article « Éclairages, dimension rhétorique et argumentation à l'épreuve des tweets de Donald Trump », *Argumentation et Analyse du Discours*, 2018.

<sup>24</sup> Annexe n°2.

<sup>25</sup> L'approche proposée par Patrick Charaudeau à travers le *modèle socio-communicationnel du discours* nous a été particulièrement utile d'un point de vue méthodologique.

En parallèle de ce corpus principal, nous avons réalisé des entretiens durant la phase exploratoire de notre étude afin de mieux comprendre les enjeux inhérents à notre sujet et de mieux nous saisir de cette thématique. Finalement, au-delà de l'aspect documentaire, ces entretiens nous ont été très utiles pour l'analyse, permettant notamment de questionner les représentations, l'élaboration des discours et la construction de l'opposition. Dans un souci de représentativité, nous nous sommes entretenus avec trois personnes ayant une implication différente vis-à-vis du dispositif :

- Une bénévole à la SCMR de Paris.
- Une membre du collectif 19 créé en réponse au déplacement des consommateurs de crack dans le parc d'Éole en mai 2021 et s'opposant à la SCMR.
- Une chargée de mission santé à la Ville de Paris et anciennement directrice plaidoyer de l'association AIDES, qui lutte contre le VIH et les hépatites virales et se mobilise pour la politique de réduction des risques.

Enfin, nous avons effectué des séances d'observation à l'extérieur de la SCMR, afin d'analyser son rapport à l'espace public et son inscription dans le tissu urbain. La première séance a été réalisée à titre exploratoire, et a consisté en une observation générale de l'espace. Pour la seconde séance, nous nous sommes inspirés de la Tentative d'épuisement d'un lieu parisien de Georges Perec, réalisant ainsi un inventaire des éléments fixes et une observation des mouvements et des trajectoires<sup>26</sup>. Enfin, la dernière séance reposait sur une grille<sup>27</sup> visant à cartographier les mouvements, noter l'attention des passants, étudier l'appropriation de l'espace public par les usagers et la présence des personnels de la SCMR. Suite à cette observation, nous avons réalisé une cartographie<sup>28</sup> des mouvements de la rue Ambroise Paré, dans laquelle se situe la SCMR. La question des flux et du nomadisme s'est révélée centrale dans notre analyse, et nous avons donc souhaité en rendre compte. Les trois observations ont été réalisées à des moments distincts, dans un souci de représentativité : un vendredi après-midi, un jeudi soir et un samedi matin. Cette démarche complémentaire, ayant une valeur davantage documentaire dans l'analyse, permet d'observer la manière dont la SCMR s'inscrit dans le tissu urbain et dont elle interagit avec l'espace public. La salle de Paris a particulièrement suscité la polémique à cause de sa place en zone résidentielle, contrairement

---

<sup>26</sup> Annexe n°9.

<sup>27</sup> Pour établir la grille d'analyse, nous avons utilisé les méthodes proposées par la sémiotique de l'espace, et plus spécifiquement les écrits du sémiologue Manar Hammad.

<sup>28</sup> Annexe n°8.

à celle de Strasbourg. De plus, un des enjeux principaux de la SCMR est son acceptabilité sociale, ainsi, l'étude de sa relation avec l'espace public paraît essentielle. Enfin, ces observations nous ont permis d'adopter une démarche plus proche de notre terrain, dans la mesure où l'analyse de corpus peut induire une certaine distance vis-à-vis de l'objet de recherche que nous avons souhaité pallier.

Ce corpus hétérogène, reposant principalement sur l'analyse de discours et l'étude des contextes communicationnels, enrichi par des entretiens semi-directifs et des observations de terrain, nous a permis de construire une recherche portée sur la matérialité des processus communicationnels, les enjeux discursifs et métadiscursifs de la conflictualité, la question des représentations essentielle pour comprendre l'opposition, ainsi que les enjeux socio-politiques inhérents à notre objet d'étude.

### *Démarche scientifique et ancrage théorique de la recherche.*

Afin d'analyser ces discours d'opposition, il paraît essentiel de les penser dans leur contexte de confrontation et de conflictualité. À ce titre, la pensée du sociologue Cyril Lemieux est particulièrement éclairante. L'auteur présente deux approches des controverses<sup>29</sup>, permettant de mieux expliciter notre démarche. L'approche classique vise à utiliser le processus conflictuel pour révéler des rapports de force, des positions institutionnelles et des réseaux sociaux. La seconde approche, initiée par les *science studies* et reprise par la sociologie des épreuves, exige de s'intéresser à la dimension performative du conflit, autrement dit, la manière dont les individus transforment l'ordre social à travers la confrontation. Ainsi, il s'agira de ne pas borner notre étude à l'approche classique, mais de garder à l'esprit le potentiel performatif et instituant des discours que nous étudions.

D'un point de vue théorique, certains auteurs et courants de pensée structurent notre étude. L'approche communicationnelle des controverses proposée par Joëlle Le Marec et Igor Babou, l'étude de Yves Jeanneret sur l'Affaire Sokal, ainsi que la démarche techno-sémiotique adoptée par Virginie Julliard nous aident à penser la conflictualité au prisme des sciences de l'information et de la communication. Concernant l'analyse du discours, le modèle socio-communicationnel proposé par Patrick Charaudeau constitue un support

---

<sup>29</sup> Cyril LEMIEUX, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », Revue Mil Neuf Cent, Comment on se dispute, les formes de la controverse, 2007/1 (n°25).

méthodologique essentiel. D'un point de vue plus conceptuel, l'approche foucaldienne du discours est centrale dans notre étude. Nous avons fondé notre approche des représentations sur les travaux de Louis Marin et de Daniel Bounoux. Enfin, pour penser le rapport à l'espace public et les enjeux socio-politiques de notre sujet, nous nous appuyons sur les écrits de Michel Foucault sur le biopouvoir, de Howard Becker sur la déviance, de Erving Goffman sur le stigmatisme et enfin de Henri Lefebvre sur le droit à la ville. Ceci ne représente pas une liste exhaustive des ressources mobilisées, mais davantage un cadrage théorique pour positionner notre travail au sein des SIC et des SHS.

### *Problématique et hypothèses.*

Ainsi, notre étude portée sur l'expression de l'opposition des riverains à la SCMR de Paris, à travers une approche communicationnelle particulièrement attentive aux enjeux discursifs, repose sur les questions de recherches suivantes :

Comment ces discours d'opposition participent-ils à un renversement des représentations associées au dispositif ? En quoi cette confrontation présente-t-elle un potentiel instituant, influençant l'action publique locale ?

Notre première hypothèse s'intéresse à la matérialité des processus de communication et aux effets des médiations sur les discours d'opposition. Nous partons du postulat que les riverains se voient contraints d'adapter leurs discours au regard des contextes communicationnels et que cette contrainte normative participe à construire des rapports de force entre les acteurs de la confrontation. Notre deuxième hypothèse est orientée vers la manière dont ces discours d'opposition tentent de renverser les représentations associées à la SCMR. En effet, là où les acteurs publics et associatifs représentent le dispositif comme une solution médico-sociale, les discours des riverains tendent à le représenter comme un problème, nuisant à l'ordre public au sein du quartier. Enfin, notre dernière hypothèse vise à questionner la dimension instituante ou performative de ces représentations, supposant qu'elles participent à transformer les politiques publiques locales encadrant la SCMR.

Première hypothèse : Les discours d'opposition sont contraints dans leur expression par des cadres communicationnels normatifs qui conditionnent les rapports de force entre les acteurs.

Deuxième hypothèse : Au-delà de manifester une opposition au dispositif, ces discours participent à transformer les représentations institutionnellement établies de la SCMR.

Troisième hypothèse : Ces nouvelles représentations ont un potentiel instituant et pourraient alors orienter les dynamiques de l'action publique locale.

### *Plan de la recherche.*

- I. Penser les contextes communicationnels dans lesquels se déploient les discours d'opposition à la SCMR de Paris : les enjeux d'une conflictualité discursive.
- II. Une opposition qui tend à renverser les représentations institutionnellement établies du dispositif : de la solution socio-médicale au problème public local.
- III. L'émergence d'enjeux socio-politiques rendant compte du potentiel instituant des discours d'opposition à la SCMR de Paris.

## **I. Penser les contextes communicationnels dans lesquels se déploient les discours d'opposition à la SCMR de Paris : les enjeux d'une conflictualité discursive.**

Il s'agit, dans un premier temps, d'explorer les espaces de discussion qui accueillent ces discours. En considérant l'hypothèse selon laquelle le cadre communicationnel orienterait la production et l'expression de ces messages, débiter notre étude par ce prisme permet d'observer les stratégies discursives, les modes de confrontation et les rapports de force à l'œuvre entre les acteurs impliqués dans le débat. D'un point de vue méthodologique, l'article de Patrick Charaudeau sur le modèle socio-communicationnel du discours<sup>30</sup> a été particulièrement éclairant pour notre démarche. Nos intentions de recherche semblent s'inscrire dans ce qu'il nomme la *problématique communicationnelle et descriptive*, s'attachant à l'identité des partenaires de l'échange, la finalité actionnelle de la situation dans laquelle ils se trouvent et les circonstances matérielles de la communication. Ces points d'attention permettent ainsi d'explorer les situations de communication au sein desquelles se déploient les discours d'opposition.

Un des points saillants qui résulte de notre analyse de corpus est la dimension normative des cadres communicationnels étudiés. Ces dispositifs, le fil de discussion Twitter et le compte rendu de comité de voisinage, semblent imposer des règles formelles qui contraignent l'expression et la circulation des discours. Au-delà des normes strictement induites par ces espaces d'échange, le cadre même du débat local paraît conditionner la manière dont les oppositions s'expriment. En effet, il est essentiel de garder à l'esprit que les discours étudiés s'inscrivent dans une discussion publique conflictuelle qui se joue principalement à l'échelle du quartier. Cela induit, parmi d'autres choses, des relations interpersonnelles et sociales qui influencent la confrontation. Ce constat fait écho à la pensée du sociologue Cyril Lemieux qui s'intéresse à l'analyse des controverses<sup>31</sup> et propose des pistes de réflexion pertinentes pour penser les confrontations qui nous occupent ici. Il introduit notamment l'idée d'une culture propre à ce type de conflit. L'auteur emprunte à son confrère Jean-Louis Fabiani l'expression *combat civil*, comparant la controverse à la compétition sportive ou à la joute oratoire, une

---

<sup>30</sup> Patrick CHARAUDEAU, « Un modèle socio-communicationnel du discours. Entre situation de communication et stratégies d'individuation », *Médias et Culture. Discours, outils de communication, pratiques : quelle(s) pragmatique(s) ?* L'Harmattan, Paris, 2006.

<sup>31</sup> Cyril LEMIEUX, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Revue Mil Neuf Cent*, Comment on se dispute, les formes de la controverse, 2007/1 (n°25).

mise en perspective qui rejoint notre idée de règles régissant les échanges. Nous pouvons alors nous questionner sur le mode d'imposition et de maintien de ces normes au sein du débat, autrement dit, penser les rapports de force à l'œuvre dans les discussions étudiées. En effet, nous supposons que le contrôle des règles communicationnelles est un enjeu de pouvoir majeur pour les acteurs du débat, en tant qu'elles conditionnent l'expression et la circulation des discours. Nous pouvons alors nous référer aux propos liminaires de *L'ordre du discours* de Michel Foucault : « Je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité.<sup>32</sup> » Or, l'opposition étudiée repose essentiellement sur le discours, objet de lutte au cœur des confrontations entre les acteurs locaux. Il paraît particulièrement fructueux de penser les rapports de force à travers les normes communicationnelles dans le cadre d'une conflictualité intrinsèquement discursive. Enfin, il ressort de notre analyse que l'expression d'une opposition n'est pas seulement une manière de mettre en lumière des relations de pouvoir déjà instituées, il s'agit également pour les acteurs de renverser l'ordre établi. C'est cette instabilité des rapports sociaux, pensée à la lumière des mutations du cadre normatif de l'échange, qui nous intéresse particulièrement pour notre étude. Ainsi, nous allons explorer dans ce premier temps les normes communicationnelles structurant les discours d'opposition pour mieux cerner les rapports de force qui se jouent dans ces confrontations.

## **A. Des discours d'opposition contraints par des cadres communicationnels qui conditionnent les rapports de force entre les acteurs.**

### *1. Une adaptation aux normes communicationnelles induite par une volonté de publicisation des discours.*

Il s'agit ici d'explorer l'intérêt pour notre étude de favoriser, dans un premier temps, une approche centrée sur les cadres communicationnels au sein desquels se déploient les oppositions. Dans un article discutant de la dimension communicationnelle des controverses, Joëlle Le Marec et Igor Babou rappellent la genèse des travaux scientifiques autour de cette forme de conflit, intrinsèquement liée à nos questionnements de recherche. En effet, la

---

<sup>32</sup> Michel FOUCAULT, *L'ordre du discours*, Gallimard, 1971, p4.

sociologie des controverses est née d'un « intérêt pour la dispute savante et ses agencements normatifs, matériels et sociaux<sup>33</sup> ». C'est la seconde partie de cette citation qui nous intéresse particulièrement pour notre étude, nous invitant à questionner les normes qui conditionnent les discours, les dispositifs médiatiques au travers desquels ces derniers circulent et les rapports sociaux qui structurent les échanges. L'hétérogénéité du corpus qui porte notre recherche permet d'explorer deux espaces de discussion résolument différents afin de mieux saisir le cadre communicationnel des confrontations, chaque dispositif imposant des agencements normatifs qui lui sont propres. D'une part, le fil de discussion Twitter est un espace numérique, ouvert, qui contraint le discours par le biais de caractéristiques techniques et l'organise selon des logiques algorithmiques. D'une autre part, le comité de voisinage est un espace physique, réservé aux acteurs désignés, qui structure les discours selon des normes sociales et formelles instituées. De plus, notre corpus est composé des comptes rendus de ces comités, qui doivent être pensés comme des dispositifs communicationnels venant une nouvelle fois construire et influencer le discours. En ce sens, Joëlle Le Marec et Igor Babou font appel à la pensée de Éliséo Véron sur l'énonciation, construite autour de l'hypothèse d'un contrat de lecture avec un lectorat potentiel théorique. Les auteurs suggèrent que chaque média construit un contrat de lecture avec ses publics et que l'espace médiatique peut être pensé comme une topographie, selon une conception structurale. Il s'agit ainsi d'étudier les confrontations au regard de ces cadres communicationnels qui pré-formatent les discours. Cette attention portée sur les espaces de communication rappelle la démarche de Yves Jeanneret dans son étude de l'affaire Sokal<sup>34</sup>. En effet, l'auteur centre son étude sur les dynamiques médiatiques et l'analyse des espaces de communication, rendant compte de la pluralité des espaces éditoriaux au sein desquels la querelle se joue. Dans un certain sens, notre étude s'inscrit dans la lignée de ce travail puisque nous nous intéressons, particulièrement dans cette première partie, à l'influence de cadres communicationnels hétérogènes sur l'expression et le déploiement de l'opposition.

Afin de mieux cerner cette normativité nécessaire à l'expression des discours d'opposition, il paraît essentiel de les penser au prisme d'une logique de publicisation à l'échelle locale. En effet, la finalité de ces confrontations ne se situe pas dans le débat en lui-même, il ne s'agit pas pour les acteurs de remporter une joute oratoire à la manière de la

---

<sup>33</sup> Joëlle LE MAREC, Igor BABOU, « La dimension communicationnelle des controverses », *Hermès*, 2015/2 n°73, p111-121, cit p.114.

<sup>34</sup> Yves JEANNERET, *L'affaire Sokal ou la querelle des impostures*, Presses Universitaires de France, 1998.



disputatio médiévale. Dans le cas étudié, la confrontation naît d'une différence de perception de la SCMR : vue comme une solution pour les acteurs publics et associatifs, elle est perçue comme un problème nuisant à la tranquillité et la salubrité publiques par les riverains. La finalité pour les acteurs de l'opposition est donc d'imposer leur compréhension de la situation, allant à l'encontre de la perception institutionnelle. Il s'agit d'une part de faire émerger le problème dans le débat public, à l'échelle locale, et d'une autre part de faire entendre leurs voix au sein de cette discussion. Un des aspects de l'expression de cette opposition peut alors être pensé comme la phase de publicisation d'un problème public. C'est cette intention de publicité qui semble expliquer la nécessité pour les acteurs de se contraindre aux normes communicationnelles : pour réussir à faire circuler voire dominer leurs discours, ils doivent les adapter au cadre de la discussion publique. Les travaux du sociologue Daniel Cefaï qui propose une lecture pragmatiste des problèmes publics<sup>35</sup>, reprenant les travaux fondateurs du philosophe John Dewey, nous permettent de mieux comprendre les implications normatives intrinsèques au processus de publicisation. L'auteur explicite l'idée selon laquelle un problème public serait déjà pré-formaté et qu'il s'inscrirait dans une *culture publique*<sup>36</sup>, selon l'expression empruntée au sociologue Joseph Gusfield. Ainsi, il ne faut pas ignorer le cadre institutionnel dans lequel il se déploie ; sa publicisation passe par l'interpellation des acteurs publics et des institutions. Selon les mots de Daniel Cefaï, « publiciser, c'est engager les pouvoirs publics.<sup>37</sup> » Cette inscription dans une culture publique, particulièrement observable par le prisme des comités de voisinage qui regroupent des acteurs privés et institutionnels, induit une normativité qui peut se lire à travers le cadre communicationnel des échanges. Le sociologue développe cette idée de l'importance d'étudier les logiques communicationnelles pour cerner la confrontation entre les adversaires : « La communication est le vecteur de la coopération et de la compétition entre acteurs : toute action qui vise la transformation de l'ordre public doit recourir à des formes et à des contenus de raisonnement et d'argumentation, à chaque fois ajustés à des environnements spécifiques, à des jeux stratégiques, à des langages spécialisés et à des publics concernés.<sup>38</sup> » Les stratégies communicationnelles doivent être adaptées à l'environnement dans lequel les acteurs s'expriment et c'est en cela que le choix d'un corpus hétérogène nous sera particulièrement utile pour notre recherche. Il s'agit donc à présent de mobiliser ce corpus afin de discuter des

---

<sup>35</sup> Daniel CEFAÏ. « Publics, problèmes publics, arènes publiques ... Que nous apprend le pragmatisme ? ». *Questions de communication*, n°30, 2016. p 25-64.

<sup>36</sup> Joseph GUSFIELD, *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and the symbolic order*, The University of Chicago Press, 1981.

<sup>37</sup> Daniel CEFAÏ, Ibid, cit p.37.

<sup>38</sup> Daniel CEFAÏ, Ibid, cit p.41.

différents cadres communicationnels proposés et de leur influence sur les rapports de force à l'œuvre dans la discussion.

## *2. Le comité de voisinage, un espace normatif qui entretient un rapport de force favorable aux acteurs publics.*

Le cadre normatif du comité de voisinage est particulièrement observable à la lecture des comptes rendus, ce qui peut être expliqué par son ancrage institutionnel. Notre hypothèse de recherche s'est d'ailleurs majoritairement construite à travers l'étude de cet élément de corpus, l'idée de normativité comme notion structurante étant à priori moins évidente au sein du fil de discussion Twitter. À la lecture des comptes rendus, nous apprenons l'existence d'une charte de fonctionnement des comités, exemple prégnant du cadre normatif. Ce document, discuté collectivement en comités, établit les modalités de présence des acteurs y participant, et rend compte à la fois matériellement et symboliquement du cadre de l'échange. Il constitue également une forme d'engagement et de garantie pour les acteurs vis-à-vis du respect du cadre communicationnel et formel dans lequel s'inscrit le comité. Une version de cette charte datant du 25 octobre 2016<sup>39</sup> est disponible en ligne, publiée par le collectif de riverains Action Barbès, et peut nous aider à mieux saisir le cadre réglementaire des séances. Elle débute par un préambule rappelant le contexte de l'émergence de la SCMR ainsi que son cadre juridique expérimental, tout en insistant sur l'engagement des pouvoirs locaux vis-à-vis du dispositif. La première partie expose les rôles et prérogatives du comité de voisinage. Il n'est pas question d'un espace au sein duquel le dialogue est libre ; il doit répondre de prérogatives qui encadrent les échanges et contraignent les discours. La seconde partie concerne la composition du comité, divisé en six collèges. Il est intéressant de noter cette organisation qui formalise les alliances et les oppositions structurant le débat. La troisième partie traite de la préparation et de la convocation aux réunions, relevant entièrement de la responsabilité de la mairie. Le quatrième point concerne l'organisation et le fonctionnement des réunions et expose des éléments cruciaux pour notre étude : les réunions sont présidées par le maire de l'arrondissement, qui assure également le déroulement des débats. Ces réunions ne sont pas publiques, contrairement aux échanges sur Twitter, ce qui est significatif au regard du cadre communicationnel. Les acteurs présents s'engagent à s'exprimer dans le respect, l'écoute de l'autre et doivent répondre à une exigence de concision afin que la parole

---

<sup>39</sup> Annexe n°1.

puisse circuler : ces règles, davantage liées à la tonalité et à la forme des prises de parole, rendent compte d'un cadre établi pour favoriser le dialogue. Il s'agira de revenir sur ces règles communicationnelles au cours de notre analyse, notamment afin d'étudier la manière dont elles s'appliquent durant les séances. Enfin, la cinquième et dernière partie de la charte concerne la communication des débats et donc les comptes rendus, constituant le corpus de notre recherche. Cette charte permet ainsi d'illustrer matériellement le caractère normatif de l'espace communicationnel au sein duquel se déploient les discours, mais également de soulever de premiers questionnements relatifs aux rapports de force entre les acteurs : nous remarquons que la majorité des responsabilités incombe aux membres de la mairie d'arrondissement, ce qui induit un certain déséquilibre en terme de contrôle des normes communicationnelles en vigueur dans les échanges.

Les comités étudiés sont présidés par Alexandra Cordebard, maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris depuis octobre 2017, qui annonce toujours dans un premier temps l'ordre du jour. Une certaine structure, décidée en amont, est donc imposée à la discussion : les discours et les échanges doivent s'y contraindre. Cet ordre du jour est exposé par la maire et a été décidé par l'équipe municipale en charge de l'organisation du comité. Le cadre réglementaire de l'échange n'est donc pas institué de manière aléatoire et rend compte d'un rapport de force ici favorable aux pouvoirs publics. Les autres participants ont néanmoins la possibilité de soumettre des propositions pour modifier l'ordre du jour en amont du comité, conformément à la charte de fonctionnement. Au-delà d'imposer la structure de la discussion, c'est également la maire qui distribue la parole et organise l'ordre des échanges. Elle expose et rappelle également les règles formelles contraignant les discours. Deux d'entre elles semblent centrales par leur prépondérance : la courtoisie et la concision. Déjà exposées dans la charte de fonctionnement des comités de voisinage, c'est deux règles paraissent essentielles pour comprendre la visée normative du dispositif. Elles s'inscrivent dans une norme plus globale caractéristique du comité : l'injonction au dialogue. Cela paraît évident voire nécessaire dans le cadre de séances d'échanges visant à discuter d'un problème d'ordre public afin de trouver des manières acceptées par tous de le résoudre. Néanmoins, cela traduit une contrainte propre à cet espace communicationnel intéressante pour notre étude : en effet, dans le cas du fil de discussion Twitter, rien n'oblige les utilisateurs à construire un réel dialogue, en respectant une circulation de la parole et en adoptant une tonalité courtoise. Le cadre normatif est donc dépendant du contexte communicationnel, autrement dit du média au sein duquel la discussion s'inscrit. Cela rejoint la pensée de Joëlle Le Marec et de Igor Babou

évoquée en amont, invitant à penser l'espace médiatique selon une conception structurale. Au-delà de cette normativité, nous avons souligné que le pouvoir d'instaurer les règles de l'échange et de veiller à leur maintien revient à la maire, comme l'explicitait la charte de fonctionnement du comité. Cela nous invite à convoquer une nouvelle fois la pensée de Michel Foucault vis-à-vis du lien entre le pouvoir et le discours<sup>40</sup>. Le philosophe explique que ce dernier ne doit pas être perçu uniquement comme un outil de traduction intelligible des luttes, mais également comme un pouvoir dont les individus cherchent à s'emparer. Il ne s'agit évidemment pas de prêter aux acteurs publics des intentions de domination des riverains opposés au dispositif, mais de comprendre des relations de pouvoir qui s'imposent inévitablement dans les rapports sociaux. Ainsi, le cadre normatif de l'échange établi et maintenu par les acteurs publics participe à créer un rapport de force qui leur est favorable.

En outre, notre étude ne repose pas sur les comités de voisinage en eux-mêmes, mais les comptes rendus qui en résultent. Or, le passage à l'écrit apporte une dimension normative qu'il ne s'agit pas d'ignorer. Malgré une volonté de neutralité, ils ne peuvent néanmoins se départir d'un certain marquage idéologique induit par le processus de mise à l'écrit qui nécessite d'effectuer des choix formels. Tout d'abord, du point de vue de la mise en page, les trois temps de la séance sont indiqués et structurent visuellement les comptes rendus : validation du précédent compte rendu et ordre du jour, point de situation sur le fonctionnement de la SCMR et suivi de la physionomie de l'espace public. Cette matérialisation par l'écrit des temps de la discussion donne une structure certainement plus prononcée que celle observable et ressentie durant l'échange, traduisant un cadre particulièrement normatif et contraignant. Un enjeu essentiel réside dans le processus de mise à l'écrit : en effet, les paroles ne sont pas retranscrites mais sont relatées. Cela s'explique très certainement par un souci de concision et s'inscrit dans la norme des comptes rendus, au sein desquels les discours sont généralement relatés et résumés. Néanmoins, cela ne nous empêche pas d'en questionner les effets. Nous remarquons notamment que certains propos sont cités, ce qui résulte d'un choix soulevant des questionnements. La plupart des citations réfère à des noms de programmes et de collectifs ou associations, des propos tenus par des personnes extérieures au comité, ainsi que des mails ou des lettres lus durant la séance. Cependant, d'autres usages moins évidents en sont faits. Par exemple, lorsque le compte rendu relate les propos de Chantal Foucrier, représentante du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord,

---

<sup>40</sup> Cette idée est développée dans Michel FOUCAULT, *L'ordre du discours*, Gallimard, 1971.

des guillemets sont utilisés pour encadrer l'expression « prendre en charge<sup>41</sup> », faisant référence à la responsabilité qui incombe les riverains et les passants vis-à-vis des usagers à l'extérieur de la salle. Nous pouvons suggérer que la citation est ici utilisée pour prendre une certaine distance avec ces propos et rappeler leur source, soit la riveraine. Nous retrouvons cette logique de mise à distance et d'attribution claire des propos à leur énonciateur lorsqu'il s'agit de qualifier les usagers ou les pratiques liées à l'usage : Anne Souyris, élue adjointe à la Mairie de Paris chargée de la Santé, parle d'usagers « lourds<sup>42</sup> » de drogues, et Elisabeth Avril, directrice de l'association Gaïa Paris, évoque l'hospitalisation « sous contrainte<sup>43</sup> ».

Cependant, un usage de la citation fait particulièrement écho à nos questionnements relatifs aux rapports de force. Une formule d'Alexandra Cordebar est citée dans un compte rendu : « Vos problèmes sont aussi nos problèmes<sup>44</sup> ». Cette expression, adressée aux riverains, est tout d'abord significative par son exceptionnalité : il s'agit de l'unique formule, marquée par une certaine valeur rhétorique, érigée au rang de citation dans les quatre comptes rendus étudiés. Cela rend compte de l'avantage rhétorique qu'induit la responsabilité incombée aux acteurs publics de rédiger les comptes rendus. Détenir le pouvoir de contrôler la communication des comités revient donc à renforcer une position favorable dans le rapport de force. Il est néanmoins important de rappeler que les comptes rendus sont validés collectivement par tous les membres du comité avant leur publication. Mais malgré cette volonté de neutralité, nous remarquons que cela peut participer à ancrer un déséquilibre entre les acteurs, notamment ici par le biais de l'usage de la citation permettant de valoriser certains propos.

Enfin, au-delà de l'enjeu rhétorique, le processus de mise à l'écrit semble également orienter la tonalité des échanges. Nous pouvons en effet supposer que ce passage à une forme écrite peut induire une certaine édulcoration des propos, ce qui s'explique notamment par le fait que les discours soient relatés. À titre d'exemple, nous avons remarqué à plusieurs reprises une demande de retour au calme ou de respect des règles de courtoisie de la part de la maire d'arrondissement, alors même que le compte rendu ne donnait pas à lire de réels débordements. Nous notons par exemple la prise de parole de Jean-Raphaël Bourge, représentant du collectif Action Barbès : « La toxicomanie n'est effectivement par une

---

<sup>41</sup> Compte rendu comité de voisinage du 11 octobre 2018, p6.

<sup>42</sup> Compte rendu comité de voisinage du 11 octobre 2018, p7.

<sup>43</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p18.

<sup>44</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p21.

maladie mentale, mais il s'étonne qu'une psychiatre puisse qualifier cette population de psychopathe<sup>45</sup> » suivie d'une intervention de la maire d'arrondissement : « Alexandra Cordebard rappelle les intervenants à la prudence et à la courtoisie<sup>46</sup> ». Nous pouvons également illustrer nos propos avec les prises de paroles suivantes : « Karine Mazlounian trouve cette déclaration inacceptable » suivie de « Alexandra Cordebard rappelle que la liberté de parole est garantie à chacune et chacun au sein de ce comité, dans le calme ». Nous pouvons suggérer que le processus de mise à l'écrit peut contribuer à une forme d'édulcoration des discours d'opposition.

Enfin, nous avons pu observer durant l'analyse des comptes rendus quelques tentatives de renversement du rapport de force établi de la part des acteurs de l'opposition, qu'il semble nécessaire de souligner ici. Au-delà des écarts vis-à-vis des règles communicationnelles en matière de calme et de courtoisie soulignés précédemment, nous notons des tentatives qui s'attaquent davantage au cadre formel de l'échange et du dispositif en lui-même. À titre d'exemple, nous pouvons évoquer la prise de parole de Chantal Foucrier, représentante du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord, relatée de la manière suivante : « Elle signale que ce dernier (le collectif) avait demandé à modifier l'ordre du jour de manière à respecter une alternance des prises de parole. Aucun retour n'a été formulé à cette demande.<sup>47</sup> » Cela peut ainsi être appréhendé comme une volonté d'ajuster le rapport de force entre les riverains et les pouvoirs publics, qui passe par une participation à l'organisation du débat et à l'ordre des prises de parole. La capacité de distribuer la parole et de faire circuler le discours au sein du comité constitue l'un des éléments qui participe à asseoir l'autorité de la maire en tant que présidente des séances, et cette tentative de partage de ce pouvoir de contrôle du discours suggère une volonté de rééquilibrer le rapport de force entre les acteurs. Nous pouvons ainsi revenir à la pensée de Michel Foucault, notamment exposée dans *L'ordre du discours*, qui conçoit le discours comme un pouvoir dont les individus cherchent à s'emparer. Cela est donc observable dans les comptes rendus de comités, le contrôle de la distribution de la parole et de la circulation du discours apparaissant comme un enjeu de pouvoir. Au-delà de cet exemple, les essais de renversement du rapport de force établi peuvent également se lire au prisme de la dévalorisation du dispositif de communication par les riverains. En effet, ces derniers remettent en cause l'utilité du comité à plusieurs reprises. Nous notons, par exemple, un

---

<sup>45</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p12.

<sup>46</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p12.

<sup>47</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 avril 2019, p3.

mail<sup>48</sup> du président de l'association Vive Gare du Nord Gare de l'Est qui annonce son absence à la séance, justifiée par l'enlisement des débats et le manque de solutions concrètes qui en émergent. Cette remise en cause de l'utilité du comité, ainsi que son rejet, participent à créer un doute concernant sa légitimité. Au-delà de souligner les lacunes du dispositif, cela constitue un rejet du cadre communicationnel proposé par les acteurs publics, bousculant le rapport de force institué.

### *3. Le fil de discussion Twitter, un espace alternatif qui permet de repenser le rapport de force ?*

L'imposition de normes communicationnelles au sein du fil de discussion Twitter étudié est bien moins explicite que pour le cas du comité de voisinage. Tout d'abord, elles ne sont pas instituées par un acteur de la discussion, puisqu'elles reposent sur la politique de modération de la plateforme. Cette sortie du cadre institutionnel peut donc avoir une influence sur le rapport de force que nous étudions et participer à réajuster le déséquilibre observé à la lecture des comptes rendus de comités. De plus, la plateforme n'a jamais réellement explicité les détails et le fonctionnement de sa politique de modération, ce qui lui est par ailleurs reproché par de nombreux acteurs politiques et médiatiques. Ce qui nous intéresse plus particulièrement pour notre recherche est la manière dont les réponses sont classées et hiérarchisées au sein de la conversation, ce que nous pouvons comparer à l'ordre des prises de paroles en comités. Cela semble reposer sur plusieurs critères, selon les explications données par la plateforme : « Il se peut que certaines réponses d'une conversation ne s'affichent pas par ordre chronologique. Les réponses sont regroupées par sous-conversation, car nous nous efforçons de vous présenter en priorité le contenu le plus susceptible de vous intéresser et de contribuer à la conversation de manière pertinente, comme du contenu crédible et sûr. Ainsi, lorsque nous mettons en avant une réponse, nous tenons compte de différents facteurs : par exemple, si la réponse vient de l'auteur du Tweet d'origine ou d'un utilisateur que vous suivez.<sup>49</sup>» Cette démarche semble s'inscrire en contradiction avec les valeurs d'échange, de dialogue et de confrontation des idées promues au sein des comités de voisinage. Elle paraît favoriser davantage l'entre soi des opinions, rappelant la théorie des *filter bubbles* développée par le militant Eli Pariser qui repose sur le filtrage de l'information qui parvient aux utilisateurs. Ici, les discours d'opposition seront donc particulièrement mis en avant pour un

---

<sup>48</sup> Annexe du compte rendu comité de voisinage du 11 octobre 2018.

<sup>49</sup> Centre d'assistance de la Plateforme, rubrique « À propos des conversations sur Twitter ».

acteur engagé en ce sens. L'exigence de dialogue imposée par les acteurs publics durant les séances disparaît, et laisse place à une prédominance des discours d'opposition.

Le rapport de force est également bousculé par le déséquilibre entre le nombre d'acteurs favorables au dispositif et ceux qui y sont opposés. Contrairement au comité qui assure une certaine pluralité des opinions, notamment par le biais de l'organisation en collèges représentatifs, le déséquilibre au sein du fil de discussion Twitter est particulièrement significatif : 2 comptes soutiennent la maire d'arrondissement, 7 émettent un avis ambivalent, tandis que 70 s'expriment en opposition<sup>50</sup>. Cela peut être expliqué par une présence généralement plus importante sur le réseau social numérique des discours portés par les opposants à la SMCR. Une analyse effectuée sur Twitter durant la phase d'exploration de cette recherche permet d'en rendre compte. Du 24 septembre au 24 octobre 2021, mois qui a suivi l'annonce du prolongement de l'expérimentation, l'utilisation des expressions #SCMR et #SalleDeShoot était attribuée à 142 tweets en opposition et 38 tweets en faveur du dispositif<sup>51</sup>. Si nous revenons au fil de discussion étudié, nous pouvons ajouter à ce déséquilibre en termes de nombre d'acteurs un écart en matière de nombre des tweets publiés par compte. En effet, nous comptons 90 comptes pour un total de 135 tweets publiés, certains acteurs s'exprimant donc plusieurs fois au sein de la même discussion. Or, Alexandra Cordebard a publié 4 tweets et ses deux soutiens n'en ont publié qu'un seul chacun. Donc, cette multiplication des tweets est majoritairement due aux acteurs en opposition. Ceci est plus difficilement possible au sein d'un comité de voisinage qui assure l'alternance des prises de parole. Ainsi, Twitter peut être pensé comme un espace de renversement des rapports de force reposant majoritairement sur une surreprésentation des discours d'opposition.

En outre, les caractéristiques techniques propres au dispositif jouent un rôle dans ce renversement. Une des normes formelles les plus prégnantes sur Twitter est la concision exigée par le nombre limité de caractères constituant les messages. Cette limite est passée de 140 à 280 signes en 2017, malgré cela, l'exigence de concision reste importante, notamment au regard du comité. Cette caractéristique participe également à bousculer le rapport de force établi : alors que la parole institutionnelle est particulièrement adaptée au cadre du comité, l'extrême concision exigée sur le réseau social numérique ne permet pas le développement d'un argumentaire structuré prenant en compte toute la complexité de ce problème de santé

---

<sup>50</sup> Annexe n°6.

<sup>51</sup> Annexe n°7.



publique. Cette question est abordée par Virginie Julliard dans un article traitant des apports de la techno-sémiotique à l'analyse des controverses sur Twitter<sup>52</sup>. L'auteure explicite notamment la manière dont cette concision imposée par le dispositif participe à une standardisation des écritures et surtout à une stéréotypisation des prises de parole. Ainsi, la maire est contrainte de diviser son propos en plusieurs tweets au sein d'un fil de discussion, ce qui présente le risque d'en brouiller la compréhension. Au contraire, l'opposition peut bien plus facilement s'accommoder à ce format court en réagissant à un seul des points évoqués par la maire, ce qui est particulièrement observable au sein de notre corpus.

Le caractère numérique de l'espace de discussion a également une influence sur les discours d'opposition et les modes de confrontation, ce qui s'explique notamment par l'utilisation de pseudonymes. Contrairement aux comités de voisinage où les acteurs s'expriment en leurs noms, l'utilisation de pseudonymes sur Twitter participe à déresponsabiliser l'utilisateur de ses propos, phénomène très commenté aujourd'hui et qui est notamment perçu comme une des sources de la haine en ligne. Cela additionné à la sortie du cadre institutionnel des comités, l'opposition s'exprime d'une manière plus radicale. À ce titre, nous pouvons mobiliser le travail de Yves Jeanneret sur l'affaire Sokal. En introduction, l'auteur passe en revue un certain nombre de prises de position de penseurs français dans les médias au sujet du débat sur les rapports entre les sciences dites dures et les sciences sociales, consistant en une vive critique de l'intellectualisme français. Yves Jeanneret cite, par exemple, l'article de Bruno Latour dans *Le Monde* ou celui de Jacques Bouveresse dans *Le Monde de l'éducation*. Malgré des prises de position assumées, les propos cités restent adaptés aux codes du monde académique et des médias traditionnels dans lesquels ils sont publiés. Ensuite, l'auteur nous partage une contribution au forum électronique de *Libération* intitulée « Paris capitale du putanat intellectuel » d'un auteur qui signe avec le pseudonyme Ben. Il s'exprime en les termes suivants : « Il est connu depuis longtemps que les intellectuels français sont des larves à la merci des maîtres de ce monde. Citez-moi un cas d'intellectuel qui n'a pas admiré un dictateur : Staline, Mao, Fidel Castro, etc. Est-il possible que des gens serviles pensent librement ? (...) Traitez-les comme ils sont : des putes<sup>53</sup> ». Nous pouvons suggérer que la virulence des propos tient d'une part à l'utilisation d'un pseudonyme et d'une autre part au cadre communicationnel plus informel que constitue le forum électronique.

---

<sup>52</sup> Virginie JULLIARD, « Les apports de la techno-sémiotique à l'analyse des controverses sur Twitter », *Hermès La Revue*, 2015/3 (n°73), p191-200.

<sup>53</sup> Yves JEANNERET, *L'affaire Sokal ou la querelle des impostures*, Presses Universitaires de France, p6.

Ainsi, l'influence du contexte communicationnel sur les discours d'opposition se vérifie dans d'autres cas que notre étude. Si nous revenons plus spécifiquement à notre recherche, nous pouvons noter des apostrophes à la maire d'arrondissement telles que « Vous avez bu ? », « DÉ-GA-GEZ », ou encore « Taisez-vous bon sang », difficilement imaginables en comité et facilitées par l'usage du pseudonyme et l'absence de cadre institutionnel.

Enfin, nos résultats de recherche résonnent avec ceux des géographes Nicolas Douay et Aurélien Reys qui ont travaillé sur Twitter comme arène de débat public dans le cas du Conseil de Paris. Selon les deux chercheurs, Twitter constitue un espace public en ligne qui permet de prolonger l'espace des débats officiels, les séances du Conseil de Paris, en remettant en cause l'organisation et la limitation des prises de paroles : « Lors des séances, les échanges sont codifiés dans une dynamique plutôt verticale et la prise de parole est hiérarchisée. À l'opposé, lors des échanges en ligne, la prise de parole n'est pas limitée et fait place à des échanges plus interactifs qui dessinent une communauté en ligne qui regroupe les élus mais aussi les citoyens et les groupes organisés de la société civile<sup>54</sup> ». Nous retrouvons donc l'idée d'un espace communicationnel alternatif qui permet aux acteurs de repenser les modes d'échange, notamment dans une logique moins verticale et hiérarchisée. Néanmoins, leur étude présente d'importantes divergences au regard de notre recherche. D'une part, les chercheurs observent des échanges plus interactifs, alors que dans notre cas, nous n'observons que très peu de dialogue. Le fil de discussion est principalement constitué des discours d'opposition réagissant aux tweets initiateurs de Alexandra Cordebard, sans créer d'interactions entre les utilisateurs ou générer de réponse de la part de la maire d'arrondissement. D'une autre part, l'article souligne qu'il se dessine une communauté numérique regroupant des élus, des citoyens et des groupes organisés de la société civile. Or, nous n'observons pas cette diversité d'acteurs dans notre corpus : au contraire, malgré la présence de quelques élus locaux et d'associations civiles, la très grande majorité des discours proviennent de riverains et d'habitants de Paris. Nous avons répertorié les différents énonciateurs selon les indications lisibles dans les pseudonymes ou dans les descriptions de profils<sup>55</sup> : 5 se déclarent élus ou conseillers politiques locaux, 17 habitants du Nord-Est parisien, 23 parisiens, 2 ex-parisiens, 4 associations ou collectifs parisiens, et enfin, 39 n'indiquent pas leur statut dans leur pseudonyme ou leur description mais suggèrent dans leur

---

<sup>54</sup> Nicolas DOUAY, Aurélien REYS, « Twitter comme arène de débat public : le cas du Conseil de Paris et des controverses en aménagement », *L'information géographique*, 2016/4 (Vol.80), p76-95.

<sup>55</sup> Annexe n°6.

message qu'ils habitent Paris ou sont riverains de la SCMR. Ainsi, le peu de pluralité et de représentativité des énonciateurs rend difficile un échange entre toutes les parties du débat. En outre, comme évoqué précédemment, la prédominance des discours d'opposition ne permettent pas de percevoir le fil de discussion comme un espace de dialogue. Il s'agit donc de considérer Twitter comme une plateforme d'expression des discours d'opposition plutôt que comme un espace d'échange. Enfin, la question de la temporalité est particulièrement importante à aborder pour notre corpus. En effet, les comptes rendus datent des années 2018 et 2019 tandis que le fil de discussion twitter date de juin 2020. Au-delà de constituer un espace alternatif, ce dernier s'est substitué aux comités de voisinage qui se sont arrêtés avec la crise sanitaire.

Cette première approche du corpus nous a permis de mieux comprendre la manière dont les dispositifs communicationnels que constituent les comptes rendus de comités de voisinage et le fil de discussion Twitter conditionnent l'expression des discours d'opposition et façonnent les rapports de force entre les acteurs. Nous avons pu aboutir à quelques premières conclusions de recherche : là où les comités représente un espace favorable à l'imposition de l'autorité des pouvoirs publics, Twitter permet de renverser le rapport de force. De plus, les premiers semblent constituer des espaces de dialogue tandis que le second représente davantage un lieu d'expression presque unanime des discours d'opposition. Il s'agit à présent de s'intéresser plus particulièrement à la dimension discursive de ces confrontations.

## **B. Une conflictualité qui se joue sur un ordre discursif et métadiscursif.**

Il s'agit, à présent, de questionner les problématiques discursives intrinsèques à notre objet d'étude. En effet, notre recherche porte sur des discours d'opposition et cela implique une démarche attentive aux enjeux sémantiques et rhétoriques induits par notre corpus. Après avoir appréhendé le discours comme un enjeu de pouvoir, révélant et conditionnant des rapports de force, nous tentons ici d'étudier la manière dont il est mobilisé et discuté au sein des confrontations. Il s'agit donc de considérer le discours en tant qu'outil rhétorique, soumis à des commentaires et à une circulation dans les espaces communicationnels, rendant compte des modes de confrontation à l'œuvre.

### *1. Une dimension métadiscursive essentielle pour comprendre la confrontation.*

Un des aspects prégnants de l'importance des enjeux liés au discours dans notre corpus réside dans la dimension métadiscursive très fréquemment observable au sein des échanges. Autrement dit, les discours produits par les acteurs de la discussion sont repris ou commentés par d'autres, qui les utilisent généralement à des fins rhétoriques. Cette tendance est particulièrement observable au sein du fil de discussion Twitter. Au cours de notre analyse sémantique, nous avons pu relever l'utilisation de ce procédé à 26 reprises, ce qui paraît très significatif dans un corpus assez restreint, comptant seulement 135 tweets. Nous observons donc que les acteurs reprennent et commentent les termes utilisés par la maire d'arrondissement dans une logique rhétorique oppositionnelle. Si nous nous intéressons aux discours en question, nous remarquons une certaine unanimité de la part des opposants : les propos les plus repris sont l'expression « propos caricaturaux et mensongers » et le qualificatif « scandalisée ». Il est intéressant de noter que, dans les deux cas, il est question d'une opposition fondée sur des perceptions contraires de la réalité observée ou vécue, point sur lequel il s'agira de revenir plus tard dans notre démonstration. De plus, nous remarquons que cette logique de commentaire dépasse même notre corpus : Alexandra Cordebarde publie un tweet visant à réagir à un discours tenu par un riverain sur un plateau télévisé et ses propres propos sont ensuite repris par ses opposants en réponse à son message. Ceci rend à la fois compte de la prégnance des enjeux discursifs au sein des confrontations et de la circulation des discours entre les espaces communicationnels. Si nous nous intéressons à la manière dont ces propos sont repris, nous observons que différents usages en sont faits, correspondant à différentes stratégies rhétoriques. Par exemple, le Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord reprend l'expression « propos caricaturaux et mensongers » de manière anaphorique dans 5 tweets successifs. Le collectif tourne cette formulation à la forme interrogative, « propos caricaturaux et mensongers ? », et insère une image visant à prouver le discours tenu par le riverain, tels que des vidéos d'usagers en train de s'injecter dans la rue de la SMCR ou alors des photos de traces de consommation et de déchets abandonnés à proximité de la salle. Il s'agit donc de reprendre, mot pour mot, l'expression de la maire afin d'en démontrer l'irrecevabilité grâce à des preuves perçues comme factuelles. Cette formulation est également reprise de manière incomplète et parfois plus implicite par d'autres énonciateurs : « caricaturale et mensongère », « caricature », « mensongers », « #mensonges », etc. Il en va de même pour le qualificatif « scandalisée » repris et dérivé sous plusieurs formes : « scandale », « scandaleux », « scandaliser ». Ainsi, la reprise des termes

de la maire ne s'effectue pas de manière identique par tous les acteurs, parfois la citation est isolée et particulièrement explicite comme pour le Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord, dans d'autres cas, elle est exposée de manière plus implicite et moins visible, car située au milieu d'une phrase.

L'étape de la validation des comptes rendus, qui semble essentielle pour les acteurs de la discussion, illustre également cette dimension métadiscursive. En effet, la première partie de chaque séance de comité est consacrée au débat visant à la validation du compte rendu de la séance précédente. Ce dernier est envoyé aux participants en amont et ils ont la possibilité de demander des modifications. Il est intéressant de noter un reproche assez prégnant de la part des riverains : le délai d'envoi des comptes rendus est trop long. Chantal Foucier, représentante du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord évoque ainsi : « le délai intolérable séparant la date de réunion et la date de réception du compte-rendu<sup>56</sup> ». Cette remarque est ensuite suivie d'un autre reproche, cette fois-ci lié à une impartialité et un manque de représentativité des opinions au sein des comptes rendus : « Elle considère que les retours se concentrent donc sur les seuls témoignages qui vont dans le sens des dispositions municipales ou ministérielles. Deux poids deux mesures, le collectif considère que ce n'est pas souhaitable.<sup>57</sup> » Cette critique fait référence à une lettre du président de l'association de riverains Vive Gare du Nord Gare de l'Est qui a été partiellement retranscrite dans un compte rendu, tandis que celle provenant de la représentante de l'association Parents SCMR, favorable au dispositif, y a été intégralement publiée. Ceci s'explique par le fait que la première n'a pas été lue dans son intégralité en séance, contrairement à la seconde, et que le principe du compte rendu est de relater uniquement les discours tenus durant la séance. Néanmoins, ces deux remarques rendent compte, au-delà d'une volonté de contrôle des discours, d'une tendance à les commenter dans le but de renforcer un argumentaire : ici, il s'agit de remettre en cause la partialité des pouvoirs publics. La manière dont les discours sont relatés au sein des comptes rendus est sujette à débat, illustrant la dimension métadiscursive essentielle à la confrontation.

---

<sup>56</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 avril 2019, p3.

<sup>57</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 avril 2019, p3.

## 2. S'engager par le discours : la valeur rhétorique et argumentative des choix lexicaux.

Si les propos mobilisés au cours des échanges sont autant repris et commentés, c'est parce qu'ils traduisent le positionnement des acteurs vis-à-vis de la question des SCMR. Il s'agit alors de questionner la manière dont l'usage de certains termes ou expressions induit un engagement de la part de l'énonciateur. À ce titre, l'article de Alice Krieg Planque, docteure en sciences du langage et maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, questionnant la valeur d'engagement induite par les choix dénominatifs, est particulièrement éclairant pour notre recherche. En effet, l'analyse de notre corpus nous a permis de considérer la prégnance d'enjeux d'ordres sémantique et dénominatif, essentiels à la confrontation des discours, notamment autour de la manière de désigner le dispositif et son public. Ainsi, notre démarche s'inscrit dans la lignée des travaux de Alice Krieg-Planque. La chercheuse s'intéresse au débat public autour du nom des camps découverts en Bosnie à partir de 1992 et explicite son hypothèse de recherche de la manière suivante : « L'analyse des dénominations et de leurs emplois métadiscursifs révèle la valeur argumentative du lexique, qui, dans le cas présent, s'appuie sur le poids de déjà-dit qui habite les mots.<sup>58</sup> » Il s'agit donc, à présent, de questionner la valeur argumentative des choix dénominatifs observables dans les discours étudiés. Nous avons fait le choix de centrer notre analyse sur deux désignations qui, à l'issue d'une analyse sémantique de notre corpus, paraissent essentielles : le dispositif sanitaire et son public. Tout d'abord, la désignation *salle de consommation à moindre risque* (SCMR) a été la dénomination officielle du dispositif depuis sa création en 2016, portée par les acteurs publics et associatifs. Le 23 septembre 2021, le ministre de la Santé Olivier Véran a annoncé son remplacement par l'expression *halte soin addiction*, accompagnant le prolongement de l'expérimentation pour trois années supplémentaires. Néanmoins, cette nouvelle dénomination ne parvient pas, pour l'instant du moins, à réellement s'imposer dans l'espace public. Enfin, une troisième formulation domine dans les débats : la *salle de shoot*. Une analyse effectuée sur Twitter durant la phase d'exploration de cette recherche permet de mieux saisir l'usage de ces trois expressions. Du 24 septembre au 24 octobre 2021, mois qui a suivi l'annonce du prolongement de l'expérimentation et le changement d'appellation, 85 tweets contenaient l'expression #SCMR, 95 tweets #SalleDeShoot et enfin 15 tweets #HSA. Nous observons donc une prédominance des deux premières formulations, davantage ancrées

---

<sup>58</sup> Alice KRIEG-PLANQUE, « La dénomination comme engagement. Débats dans l'espace public sur le nom des camps découverts en Bosnie », *Langage et société*, 2000, p33.

dans le lexique partagé des acteurs sociaux. De plus, notre corpus principal s'arrête en juin 2020, période où l'appellation *halte soin addiction* n'était pas encore née, nous concentrerons donc cette étape de notre analyse sur les expressions *salle de shoot* et *salle de consommation à moindre risque*.

Tout d'abord, l'hypothèse selon laquelle les choix dénominatifs porteraient une valeur argumentative se confirme concernant la désignation du dispositif : toujours selon l'analyse évoquée précédemment, l'expression #SalleDeShoot est utilisée dans 89 tweets exprimant un jugement négatif sur le dispositif, tandis qu'il n'est présent que dans 6 tweets positionnés en faveur de la SCMR. Ainsi, nous remarquons un refus de la part de la majorité des acteurs favorables au dispositif d'utiliser cette expression à connotation péjorative. Cette tendance se confirme au sein des comités de voisinage. La dénomination *salle de shoot* n'est que très peu utilisée, et est mobilisée par seulement trois acteurs : un représentant du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord, un porte-parole de l'association Vive Gare du Nord Gare de l'Est et une élue de la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement qui a toujours été réticente vis-à-vis du dispositif. Cette dichotomie ne se vérifie cependant pas s'agissant du #SCMR : 53 tweets l'utilisant s'opposent au dispositif et 32 tweets y sont favorables. Nous pouvons faire deux suppositions : d'une part, la surreprésentation des discours d'opposition sur la plateforme (nous rappelons que nous avons relevé 142 tweets défavorables au dispositif et seulement 38 favorables) explique un nombre élevé de tweets utilisant la formulation SCMR ; d'une autre part, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'usage d'une dénomination à connotation péjorative (*salle de shoot*) induit davantage d'engagement rhétorique que l'usage d'une dénomination instituée et officielle (*salle de consommation à moindre risque*). La valeur argumentative du lexique semble varier selon la valeur connotative de ce dernier.

En ce qui concerne la désignation du public accueilli au sein du dispositif, plusieurs dénominations coexistent dans les discours. L'expression *usagers de drogues* est promue très majoritairement par les acteurs associatifs de la réduction des risques. Néanmoins, le terme *toxicomane* semble dominer dans l'espace public. Dans notre corpus Twitter, nous relevons 11 utilisations de la dénomination *toxicomane* et aucun emploi de la formulation *usagers de drogues*. Cependant, nous remarquons que la tendance s'inverse au sein des comités de voisinage, l'expression *usagers de drogues* est très largement plus utilisée que la désignation *toxicomanes* : nous comptons 32 usages du terme *toxicomanes* contre 78 pour l'expression *usagers de drogues* ou *usagers*. Le cadre de l'échange, plus institutionnel ici, influence

l'usage des dénominations. Afin d'en comprendre la valeur argumentative, il est essentiel d'étudier quels acteurs utilisent ces désignations. La majorité des personnes utilisant le terme *toxicomane* sont des riverains, représentants différentes associations opposées ou favorables au dispositif. Nous remarquons également que la maire d'arrondissement, Alexandra Cordebard emploie cette dénomination, ainsi qu'un membre de l'ARS, de l'entreprise INDIGO, du groupe SNCF et du commissariat du 10<sup>ème</sup> arrondissement. En ce qui concerne le terme *usagers de drogues*, il est généralement abrégé en *usagers*, et est employé par les acteurs publics et institutionnels, les personnels associatifs et médicaux, mais également certains riverains. Il est important de noter que cette dénomination semble être celle instituée au sein des comités : dans la présentation des participants, nous pouvons lire « collègue usagers ». Ceci participe à expliquer la prédominance de ce terme dans ce contexte communicationnel. Enfin, il est essentiel de faire un détour historique<sup>59</sup> pour comprendre la valeur argumentative induite par la désignation des usagers de drogues. Le terme *usager* s'est imposé au cours des années 1990, notamment par le biais de la création du groupe militant ASUD (Auto-Support des Usagers de Drogues). L'émergence de ce terme revêt un caractère symbolique important ; remplaçant celui de *toxicomane*, il induit que tous les usages ne sont pas problématiques, ne sont pas obligatoirement une *manie*. De plus, cette dénomination renvoie, dans sa connotation, à l'utilisation d'un bien ou d'un service public, ce qui participe à rappeler la place de citoyen de l'usager de drogues. Ainsi, rappeler l'histoire de ce terme permet également de rendre compte de sa valeur symbolique et argumentative.

Ces analyses sémantiques semblent confirmer la valeur argumentative des choix dénominatifs, néanmoins, certaines observations nous permettent également de nuancer cette hypothèse. Tout d'abord, concernant la désignation des usagers, nous avons remarqué que Alexandra Cordebard, qui soutient le dispositif en tant que maire de l'arrondissement, utilise à la fois les termes *toxicomanes* et *usagers*. C'est également le cas d'autres acteurs présents durant les comités ; nous notons à titre d'exemple les propos de Viviane Dassonville, représentante du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord : « Si, à l'époque de son installation dans le quartier, il y avait déjà des *toxicomanes*, à présent, le même quartier est devenu un véritable abcès de fixation des *usagers* problématiques.<sup>60</sup> » Nous remarquons donc que les deux dénominations cohabitent parfois au sein d'une même phrase, ce qui permet de

---

<sup>59</sup> Nous nous appuyons ici sur l'ouvrage suivant : Pierre CHAPPARD, Jean-Pierre COUTERON, *Salle de shoot, les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La découverte, 2013.

<sup>60</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p11-12.



nuancer l'idée d'une valeur argumentative qui serait absolue. En ce qui concerne les expressions *salle de shoot* et *salle de consommation à moindre risque*, la popularité de la première peut s'expliquer d'un point de vue linguistique. Si nous revenons aux travaux de Alice Krieg-Planque, cette dernière propose une définition de la notion de formule<sup>61</sup>, qui s'avère particulièrement éclairante pour penser les dénominations du dispositif. Dans son ouvrage, l'auteure expose les différentes propriétés de la formule afin d'en construire une définition. Deux critères nous intéressent plus spécifiquement pour notre cas : la concision et le caractère de référent social. En effet, pour qu'une formule circule, elle doit répondre à une certaine exigence de concision, et sa circulation est un critère essentiel pour que la séquence soit érigée au rang de formule. Or, là où l'expression *salle de shoot* remplit cette condition, la formulation *salle de consommation à moindre risque* paraît trop longue pour circuler facilement dans les discours et entre les espaces communicationnels. Nous pouvons même supposer que le changement d'appellation récent est potentiellement lié au manque de concision de l'expression : en effet, *halte soin addiction* répond bien davantage à ce critère. De plus, une des caractéristiques de la formule, selon Alice Krieg-Planque, est que cette dernière fait office de référent social : « La notoriété du signe est une condition nécessaire à l'existence formulaire de ce signe.<sup>62</sup> » À nouveau, l'expression *salle de shoot* semble davantage remplir cette condition, notamment parce qu'elle exprime plus explicitement les fonctions du dispositif. Une bénévoles à la SCMR de Paris, me confirmait cette intuition durant un entretien : effectivement, cette formulation est bien plus connue pour désigner le dispositif, elle-même est très souvent obligée de l'utiliser dans un souci de compréhension, alors qu'elle s'oppose aux connotations péjoratives qu'elle induit. Il semble donc que *salle de shoot* peut être considérée comme une formule, contrairement à *salle de consommation à moindre risque*. Ainsi, la notoriété et la facilité de circulation de cette dénomination peuvent également expliquer son usage, au-delà de sa valeur symbolique et argumentative. Durant notre entretien, une chargée de mission santé à la Ville de Paris et anciennement directrice plaidoyer de l'association AIDES, exprime cette idée de *pouvoir relatif des mots*. Elle nous explique que lorsqu'elle travaillait pour l'association de lutte contre le VIH et les hépatites virales, mobilisée pour la politique de réduction des risques et donc les SCMR, les enjeux de dénomination et de lexique tenaient une place importante dans leurs revendications, perçus comme essentiels pour changer les perceptions. Sans pour autant remettre en cause cette idée,

---

<sup>61</sup> Nous nous appuyons sur l'ouvrage suivant : Alice KRIEG-PLANQUE, *La notion de « formule » en analyse du discours, cadre théorique et méthodologie*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.

<sup>62</sup> Alice KRIEG-PLANQUE, *La notion de « formule » en analyse du discours, cadre théorique et méthodologie*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.

elle nous confie que les acteurs de la réduction des risques se sont peut-être *trompés de combat*, et évoque ainsi un *pouvoir relatif des mots*. Cela ne remet pas en question la valeur argumentative et rhétorique des choix lexicaux, il s'agit seulement de nuancer le caractère absolu de cette affirmation.

Enfin, l'enjeu que représente le choix des dénominations employées peut également être observé à travers la dimension métadiscursive de la confrontation, introduite précédemment. En effet, la tendance consistant à reprendre et commenter les termes mobilisés par l'adversaire se vérifie particulièrement en ce qui concerne les désignations. À titre d'exemple, durant une séance de comité de voisinage, Viviane Dassonville, une représentante du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord qui exerce le métier de psychiatre, emploie le terme *psychopathes*<sup>63</sup> pour désigner les usagers de drogues. Le choix de ce substantif lui est ensuite reproché par Jean-Raphael Bourge, représentant de l'association Action Barbès, favorable à la SCMR : « La toxicomanie n'est effectivement pas une maladie mentale, mais il s'étonne qu'une psychiatre puisse qualifier cette population de psychopathe.<sup>64</sup> » Le riverain souligne une forme d'inadéquation entre le lexique choisi et la profession de l'énonciatrice, traduite par la formulation euphémisante « s'étonne ». À l'inverse, le terme *usagers* est également sujet à des commentaires. Dans un tweet publié par Laurent de Monneron, délégué Les Républicains du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, et issu de notre analyse effectuée du 24 septembre au 24 octobre 2021, nous pouvons observer l'aspect polémique de cette désignation : « Madame les drogués j'en croise tous les jours ou presque, une fois j'en ai enjambé un en emmenant mon fils à la crèche, donc je me passe de vos leçons de morale. Et ne parlez pas d'usagers de la drogue comme si c'était un service public ! #SCMR #Paris10 #crackparis ». Ainsi, la tendance aux commentaires liés aux choix dénominatifs s'applique également aux termes institutionnellement promus. En ce qui concerne le dispositif, cette dimension métadiscursive s'observe également. Nous mobilisons ici des tweets issus de notre analyse sur un mois (24 septembre 2021 - 24 octobre 2021) effectuée durant la phase exploratoire de notre étude. Prenons l'exemple de ce tweet de @philojuillet : « Déçue que @franceinter utilise dans #TelSonne, le terme de 'salle de shoot' dès l'introduction, précisant 'SCMR en termes plus administratifs'. Il ne s'agit pas d'administratif mais de mots qui ont tout leur sens face au bien trop réducteur 'salle de shoot'. » Ceci nous invite à évoquer une autre caractéristique de la formule, selon la typologie construite par Alice Krieg-Planque,

---

<sup>63</sup> Compte rendu comité du 29 mars 2018, p12.

<sup>64</sup> Compte rendu comité du 29 mars 2018, p13.

relative à son caractère polémique. Elle explicite cette idée de la manière suivante : « C'est parce qu'elle constitue un enjeu, parce qu'elle met en jeu l'existence des personnes, parce qu'elle est porteuse d'une valeur de description de faits politiques et sociaux, que la formule est l'objet de polémiques.<sup>65</sup> » Ceci est plus particulièrement observable à travers l'intervention d'un autre utilisateur qui cite le tweet précédemment étudié : « Chère @FabSintes le sigle #SCMR n'est pas le terme administratif, il décrit une réalité, salle de consommation à moindre risque. Diminution des risques & des maladies pour les toxicomanes, diminution des nuisances pour les riverain.e.s. » Il semble que cette dimension métadiscursive, notamment liée aux dénominations qui induisent de la polémique, s'explique par les enjeux socio-politiques intrinsèquement liés aux objets décrits par le discours.

### *3. Une circulation des discours entre les espaces communicationnels qui conditionne la confrontation.*

L'article de Marion Dalibert, Aurélia Lamy et Nelly Quemener, enseignantes-chercheuses en sciences de l'information et de la communication, sur les conflictualités dans les espaces publics<sup>66</sup> nous a été particulièrement utile pour saisir les effets de la circulation des discours sur la confrontation. Tout d'abord, le texte aborde les notions de *contre-publics subalternes*, expression empruntée à Nancy Fraser, et d'*espace public oppositionnel*, selon la formulation de Oskar Negt. L'idée est de souligner l'existence d'espaces de discussion critiques émergeant en opposition à une arène publique socialement légitimée et légitimante. L'article met en comparaison les médias traditionnels et les espaces numériques, mais il semble que cette opposition est applicable à notre corpus, le comité de voisinage représentant l'arène légitime et Twitter l'espace oppositionnel. Ici, notre corpus donne à voir une circulation des discours entre ces deux espaces communicationnels. Il existe effectivement une certaine pénétration entre ces deux espaces, mais qui ne s'opère pas de manière réciproque. Durant les comités, les acteurs font mention des propos issus de Twitter, mais les séances ne sont pas évoquées sur le réseau social numérique, du moins pas dans le *thread* étudié. Cette absence de réciprocité s'explique par la temporalité de notre corpus : durant la période étudiée sur Twitter, aucun comité de voisinage ne s'était tenu depuis plus de six mois. Nous relevons

---

<sup>65</sup> Alice KRIEG-PLANQUE, *La notion de « formule » en analyse du discours, cadre théorique et méthodologie*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.

<sup>66</sup> Marion DALIBERT, Aurélia LAMY, Nelly QUEMENER, « Circulation et qualification des discours : conflictualités dans les espaces publics (1) » *Etudes de communication – Langages, information, médiations*, Université de Lille, 2016, p7-20.

donc, à plusieurs reprises, que les discours produits sur Twitter s’immiscent dans la discussion du comité. Une élue du 10<sup>ème</sup> arrondissement, nommée Déborah Pawlik, évoque l’écart entre les chiffres relatifs aux infractions communiqués par le commissariat et les images publiées par les riverains sur les réseaux sociaux numériques, beaucoup plus nombreux. Nous remarquons donc la prédominance reconnue de la place de ces réseaux dans la production de discours. Alexandra Cordebard répond à cette critique en affirmant qu’elle est la « Maire du 10<sup>ème</sup>, pas la Maire de Twitter<sup>67</sup> ». Cette formule paraît particulièrement éclairante : elle effectue une différenciation entre l’arrondissement et le réseau social, agissant comme une négation du lien entre l’espace public physique et l’espace numérique. Or, il semble essentiel de penser cette interpénétration, au cœur de l’hétérogénéité des discours intrinsèques à la discussion publique. Dans le même temps, l’usage de cette formulation atteste d’une circulation inter-espaces communicationnels. Enfin, un porte-parole du collectif Action Barbès, positionné en faveur de la SCMR, évoque des insultes et des diffamations adressées à son égard sur les réseaux sociaux, et annonce qu’il portera plainte. À ce titre, il semble que l’interdiscursivité influence les modes de confrontation et plus particulièrement la tonalité. En effet, cette prise de parole contraste fortement avec l’apparente courtoisie observable à la lecture des comptes rendus de comités de voisinage. Cela va également à l’encontre de l’assertion d’Alexandra Cordebard citée précédemment : il existe une pénétration des contextes de communication qui participe à la publicisation des discours et ne permet pas d’appréhender ces espaces de manière distincte. Aborder la question de la circulation nous invite à convoquer les travaux de Yves Jeanneret, qui a particulièrement étudié cet enjeu communicationnel à travers la notion de *trivialité*. Dans l’introduction de son ouvrage *L’affaire Sokal ou la querelle des impostures*, il explicite ce concept : « Toute culture, savante ou populaire, scientifique ou littéraire, légitime ou contestée, peut être dite en quelque mesure triviale, en ce sens que la qualité des savoirs y est indissociable de la façon dont ils circulent, s’échangent, se publient et se réinterprètent.<sup>68</sup> » Si nous appliquons cette théorie à notre objet d’étude, nous pouvons supposer que la circulation des discours participe à leur légitimation au sein du débat local. Ainsi, les stratégies des acteurs en matière de discours dépassent et traversent les cadres communicationnels des échanges. Cette pénétration discursive conditionne les modes de confrontation et le débat local dans la mesure où elle entraîne une certaine interdiscursivité, des décalages en matière de tonalité, et enfin participe

---

<sup>67</sup> Compte rendu de comité du 16 Avril 2019, p14.

<sup>68</sup> Yves JEANNERET, *L’affaire Sokal ou la querelle des impostures*, Presses Universitaires de France, 1998, p10.

à la construction de stratégies communicationnelles d'acteurs favorisant la circulation de leurs discours afin d'en renforcer la portée et la légitimité.

## **Conclusion provisoire**

Cette première partie de notre démonstration nous a permis de questionner les contextes communicationnels au sein desquels s'expriment et évoluent les discours d'opposition à la SCMR de Paris. En nous inspirant du modèle socio-communicationnel de l'analyse du discours proposé par Patrick Charaudeau, notre étude s'est particulièrement centrée sur les circonstances matérielles de la communication et leurs effets sur les échanges. Nous avons étudié la manière dont les normes communicationnelles imposées par les deux dispositifs conditionnent la production discursive et les rapports de force entre les acteurs impliqués dans le débat local. La pensée de Michel Foucault, favorisant une lecture du discours attentive aux enjeux de pouvoir, nous a permis d'en explorer les ressorts stratégiques. Cette première approche de notre corpus nous a également aidés à mieux cerner les espaces communicationnels au sein desquels se déploient les oppositions : d'une part, le comité de voisinage revêt un caractère institutionnel et normatif, tandis que le fil de discussion Twitter peut être considéré comme un espace alternatif favorisant l'expression des discours oppositionnels. Néanmoins, il ne faut pas oublier de prendre en considération certaines nuances au sein de cette binarité apparente : certaines transgressions sont lisibles dans les comptes rendus de comités et nous ne pouvons pas considérer Twitter comme un espace totalement libre, il impose également des normes aux acteurs de la discussion. De plus, ces deux espaces ne sont pas distincts, il existe des formes de circulation et de pénétration des discours qui influencent les modes de confrontation. Enfin, notre analyse a été attentive aux dimensions discursive et métadiscursive de cette conflictualité, prégnantes au sein de notre corpus. Cette tendance rhétorique portée sur les choix lexicaux est particulièrement orientée vers les questions liées aux désignations et aux dénominations. Ceci constitue une piste de réflexion intéressante pour aborder la seconde partie de notre démonstration. En effet, si les enjeux dénominatifs sont aussi importants, nous pouvons supposer que cela tient au fait que la désignation d'une chose participe à déterminer les représentations sociales qui en sont faites. Autrement dit, là où *salle de consommation à moindre risque* suggère une solution sanitaire encadrée, *salle de shoot* revêt une connotation bien plus péjorative pouvant participer à un rejet du dispositif. Ainsi, nous nous attacherons maintenant à questionner les

finalités stratégiques induites par ces discours d'opposition, en partant de l'hypothèse selon laquelle ils représenteraient une tentative de renversement des représentations institutionnelles.

## **II. Une opposition qui tend à renverser les représentations institutionnellement établies du dispositif : de la solution socio-médicale au problème public local.**

La démarche communicationnelle dans laquelle s'inscrit notre étude nous invite à aborder la question des représentations. Nous avons appréhendé les discours d'opposition à travers leur dimension stratégique, au cœur d'une confrontation entre des acteurs ayant des perceptions différentes du dispositif. Or, un des ressorts stratégiques de ces discours réside dans le fait qu'ils participent à construire des représentations de la SCMR. En effet, dans la mesure où la salle est un lieu réservé aux usagers et aux personnels, les représentations qui en sont faites sont très largement fondées sur ce qui en est dit. De plus, il est important de garder à l'esprit que les représentations représentent un enjeu particulièrement prégnant dans un contexte sanitaire et sécuritaire, et encore davantage concernant le sujet tabou et controversé des drogues. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle ces représentations d'opposition tendraient à se substituer à celles institutionnellement établies, et que ce renversement représente un enjeu central du débat. Chaque choix lexical, argumentatif ou rhétorique participe à les construire et nous allons tenter de comprendre la manière dont elles s'opposent à celles promues par les acteurs ayant participé à la mise en place du dispositif.

Avant de débiter notre démonstration, il paraît essentiel de définir ce concept central dans notre étude. Nous l'appréhenderons selon la définition à double niveau proposée par Louis Marin dans son ouvrage *De la représentation*, explicitée de la manière suivante : « Une double opération simultanée de répétition et de substitution entre la chose et l'idée par la médiation du signe : l'idée représente la chose (c'est la chose dans l'esprit) mais cette représentation ne peut s'effectuer que par le relai d'une autre chose qui représente à son tour la première pour le second.<sup>69</sup> ». Ainsi, le signe présent (les discours) vient se substituer à l'objet absent (la SCMR), et la représentation semble inévitablement conférer une signification supplémentaire à la chose représentée. C'est cette re-signification, induisant une certaine subjectivité, qui nous intéresse particulièrement pour notre étude. Nous pouvons supposer que les discours d'opposition orientent nécessairement les représentations de la SCMR, conformément à la perception des riverains. De plus, le terme suggère une dimension

---

<sup>69</sup> Louis MARIN, *De la représentation*, Gallimard Le Seuil, 1994, p31.

dramatique, il s'agit alors de « montrer, intensifier, redoubler une présence<sup>70</sup> ». L'historien Roger Chartier, dans un commentaire sur l'œuvre de Louis Marin, développe cette idée et évoque une « présentation publique d'une chose ou d'une personne<sup>71</sup> ». Ceci suggère l'idée d'une construction d'image, voire même de performance, qui semble une nouvelle fois transformer l'objet représenté. Ainsi, il est essentiel de prendre en considération la dimension publique de ces représentations, nous invitant à nous intéresser à la manière dont elles se manifestent au sein des espaces étudiés.

La pensée de Daniel Bounoux, et plus particulièrement son ouvrage *La crise de la représentation*, nous intéresse pour penser cette dimension publique des représentations, autrement dit la manière dont elles s'expriment et dont elles circulent. Il aborde notamment la question de la *fragmentation des scènes*<sup>72</sup> accueillant les représentations, caractéristique de l'évolution médiatique contemporaine. Selon l'auteur, ce morcellement entraîne des revendications individuelles de scènes d'expression, induisant une lutte accrue pour la reconnaissance. Cette idée est essentielle pour notre étude dans la mesure où nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle le phénomène dépeint par Daniel Bounoux est observable au sein de notre corpus. En effet, la confrontation discursive étudiée précédemment rend compte de stratégies communicationnelles mises en place afin d'imposer son discours sur la SCMR, et conséquemment sa représentation. Ici, l'hétérogénéité de notre corpus est utile pour pouvoir explorer les différentes *scènes* dont traite l'auteur et la manière dont les acteurs luttent pour imposer leurs représentations au regard de cette fragmentation. De plus, c'est cette dernière qui donne la liberté aux discours d'opposition de se déployer en dehors du cadre institutionnel que constitue le comité. Ainsi, il s'agit d'étudier la manière dont les représentations se construisent dans un souci de légitimation et de reconnaissance imposé par le morcellement des espaces d'expression.

Enfin, notre hypothèse de recherche repose sur l'idée d'un renversement ou d'une substitution des représentations portées par les acteurs favorables au dispositif, il s'agit donc de les présenter. Elles sont, en très grande partie, promues par les institutions locales (Mairie de Paris, Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques), les institutions nationales (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et

---

<sup>70</sup> Louis MARIN, *Le portrait du roi*, 1981, p10.

<sup>71</sup> Roger CHARTIER, « Pouvoirs et limites de la représentation. Marin, le discours et l'image », *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, 1998, p176.

<sup>72</sup> Daniel BOUGNOUX, *La crise de la représentation*, La Découverte, 2019.



les conduites addictives) et le secteur associatif (Gaïa Paris, Fédération Addictions). Le domaine de la recherche participe également à construire des représentations de la SCMR, notamment à travers les rapports de l'INSERM. Ce cas peut être pensé à part dans la mesure où l'institut ne peut être considéré comme une parti-prenante du débat au regard de son exigence de neutralité. Néanmoins, il produit des représentations qui demeurent intéressantes à prendre en considération pour notre étude. Ces discours en faveur du dispositif visent à le représenter comme une solution à un problème sanitaire et d'ordre public lié à la consommation de drogues. À l'inverse, les discours d'opposition tendent à représenter la SCMR comme un problème. Ce glissement en termes de représentation de la nature même du dispositif est essentiel à notre analyse et il s'agira d'approfondir cette hypothèse au cours de notre démonstration. Malgré une opposition évidente entre les riverains opposés à la SCMR et les acteurs institutionnels et associatifs en faveur, notamment observée au sein des comptes rendus de comités et symbolisée par l'organisation en collège, certaines disparités existent. À titre d'exemple, l'élue de la Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement Déborah Pawlik a exprimé à plusieurs reprises ses réticences vis-à-vis du dispositif, malgré le fait qu'elle supporte l'initiative. À l'inverse, les acteurs opposés au dispositif soulignent les points positifs et les améliorations qu'ils observent. Ainsi, les représentations ne peuvent pas être appréhendées de manière totalement binaire et dichotomique. En outre, nous avons choisi de parler de représentations institutionnellement établies, plutôt que de représentations instituées ou dominantes. Cela s'explique par le fait qu'il paraît impossible à notre échelle de déterminer de manière scientifique les représentations qui dominent dans l'espace public. Le renversement que nous étudions s'établit au regard des représentations majoritairement établies par les institutions à l'initiative du dispositif.

## **A. Un renversement des représentations : la SCMR, de la solution au problème.**

### *1. Représenter la SCMR comme un problème public à l'échelle locale.*

L'un des points saillants de notre analyse repose sur l'observation d'une forme de renversement d'ordre axiologique, consistant à transformer une solution en problème. En effet, lors de sa création, la SCMR devait constituer une solution visant à pallier un problème de santé publique. Cependant, à la lecture des comptes rendus de comités et du fil de

discussion Twitter, nous percevons qu'elle est davantage appréhendée comme un problème, provoquant des nuisances et de l'insécurité dans l'espace public. Ce qui nous intéresse pour notre étude est de comprendre la manière dont ce renversement des représentations s'est opéré. Le rapport scientifique de l'INSERM<sup>73</sup> et l'article de la Revue des sciences de l'information et de la communication<sup>74</sup> se sont déjà très largement penchés sur la question des arguments mobilisés par les acteurs favorables et opposés au dispositif, rendant compte de perceptions antagonistes. La lecture de ces arguments permet de comprendre les raisons pour lesquelles la SCMR peut être perçue comme une solution ou un problème, selon les acteurs. Notre étude s'inscrit dans une démarche différente : il ne s'agit pas de comprendre sur quels ressorts argumentatifs reposent ces représentations, mais plutôt d'analyser les enjeux communicationnels intrinsèques au renversement observé. Autrement dit, nous nous attachons à questionner la manière dont les acteurs de l'opposition tentent de renverser les représentations : choix rhétoriques, postures énonciatives, stratégies discursives, mobilisation des espaces médiatiques, etc.

Afin de comprendre l'aspect problématique de la SCMR dont rendent compte les représentations, nous pouvons nous intéresser au concept de problème public, particulièrement mobilisé en sociologie. Les travaux de Daniel Cefaï<sup>75</sup>, abordés au début de notre démonstration, permettent de mieux comprendre cette notion. L'auteur propose une définition du problème public, à travers l'approche pragmatiste notamment héritée de John Dewey, et il s'agit de voir de quelle manière ce concept peut nous aider à mieux cerner notre objet d'étude. Tout d'abord, le problème public naît d'une situation perçue comme problématique par un ensemble de personnes. Ici, les conséquences sur la tranquillité publique de l'implantation de la SCMR dans le quartier créent une situation problématique aux yeux des riverains. Ensuite, ces personnes se regroupent pour définir le problème. Cette étape est assimilable à la constitution de collectifs et d'associations de riverains, qui se rassemblent

---

<sup>73</sup> Jauffret-Roustide M, Cailbault I. Analyse socioanthropologique de l'impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale – Focus sur les riverains et triangulation des données avec les sources policières et les pratiques et perceptions des policiers, des professionnels de santé et de réduction des risques, des politiques et des usagers de drogues. In Recherche sociologique sur l'impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale. Salles de consommation à moindre risque, Institut de Santé Publique de l'Inserm, Paris, 2021

<sup>74</sup> Marc TANTI, Perrine ROUX, Bruno SPIRE, Patrizia CARRIERI, « Étude des acteurs de la communication des salles de drogues par une analyse de corpus multivarié ». Dossier « Émotions, dispositifs et organisations : quelles finalités, quels engagements, quelles dynamiques ? » Revue française des sciences de l'information et de la communication, 2018.

<sup>75</sup> Nous nous appuyons sur l'article suivant : Daniel CÉFAÏ. « Publics, problèmes publics, arènes publiques ... Que nous apprend le pragmatisme ? ». *Questions de communication*, n°30, 2016. p 25-64.

pour discuter de la situation, confronter leurs expériences, ainsi que construire des revendications et des discours communs. Nous avons réalisé un entretien avec une membre du Collectif 19, association de riverains créée en réponse au déplacement des consommateurs de crack dans le parc d'Éole en mai 2021, et qui se déclare opposée à la SCMR. Cet échange nous a permis de découvrir les dynamiques de constitution, de développement et d'action du collectif, entrant en résonance avec le processus explicité par Daniel Cefaï. Après s'être regroupées, ces personnes s'organisent afin de prendre la parole publiquement, interpeller l'opinion et engager les pouvoirs publics. Elle nous explique cette dynamique durant l'entretien : le collectif effectue un travail de communication et d'information à destination des riverains qui ne sont pas engagés dans l'association à travers de l'affichage public, des tours de sorties d'écoles, des manifestations publiques, et des campagnes sur les réseaux sociaux numériques. Une partie du collectif prend également en charge l'aspect juridique, dans l'optique de construire un plaidoyer, avec l'aide d'un avocat. Une équipe s'occupe de fédérer tous les arrondissements concernés, constituant ce que l'on nomme le Nord-Est parisien, afin de publiciser le problème au-delà de son strict secteur. Les membres du collectif effectuent aussi un travail avec les élus locaux, notamment la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, dans le but de construire conjointement une réponse à cette situation jugée problématique. Enfin, pour réussir à interpeller l'opinion en dehors du quartier, le collectif entretient un lien avec les médias dits traditionnels et assurent un nombre important d'interviews. Afin d'établir une définition claire du problème, étape essentielle à sa publicisation, le collectif construit un discours commun, que l'interviewée nous résume en deux mots : « Soignez-les ». Nous assistons ici à une confrontation de perceptions autour de la notion même du soin. Là où la politique de réduction des risques considère la consommation encadrée comme une réussite, le collectif perçoit le sevrage comme unique finalité. Cette opposition rend compte de la nécessité des processus de problématisation et de publicisation : il existe un conflit de perceptions concernant la SCMR et réussir à l'ériger en problème public semble être un ressort essentiel à l'imposition d'une représentation oppositionnelle de la part des riverains. En ce sens, au-delà d'un discours commun, les acteurs du problème semblent très souvent s'exprimer d'une même voix. Au sein des comités de voisinage, les riverains présents ont le statut de représentants de leurs groupes et s'expriment en leurs noms. Cette tendance est également perceptible à travers le fil de discussion Twitter. Nous avons réalisé une analyse rhétorique, fondée sur une grille<sup>76</sup> structurée en quatre

---

<sup>76</sup> Pour construire cette grille d'analyse, nous nous sommes inspirés de la méthodologie proposée par Thierry Herman dans son article « Éclairages, dimension rhétorique et argumentation à l'épreuve des tweets de Donald

catégories : l'engagement rhétorique du locuteur, l'étayage argumentatif, la mention de contre-arguments et la tonalité du message. Nous nous intéressons, pour le moment, au premier critère qui vise à déterminer en quel nom s'exprime l'énonciateur. Sur les 135 tweets étudiés, 41 s'expriment au nom des riverains ou utilisent la première personne du pluriel. Cette idée d'une prise de parole collective est donc significative, mais moins manifeste que durant les comités de voisinage. Cette différence peut s'expliquer par la nature même des dispositifs, le fil de discussion Twitter étant libre d'accès et le comité réservé à un nombre limité de participants. Toujours dans une logique de prise de parole commune, Daniel Cefaï évoque la désignation de portes paroles au sein des publics, à qui il incombe la responsabilité de diffusion et de publicisation du discours. Ceci est aussi observable au sein du Collectif 19, dont Frédéric Francelle est considéré comme le porte parole, très présent dans l'espace médiatique. Nous pouvons appréhender les discours d'opposition comme participant à la construction d'un problème public, créant des représentations de la SCMR visant à se substituer à l'idée de solution. Les percevoir de cette manière permet de prendre en considération les enjeux d'ordre communicationnel liés à leur publicisation et leur diffusion, à l'instar des postures énonciatives stratégiques ou de la construction de rhétoriques et de discours communs. Il s'agira de développer cet aspect au cours de notre démonstration, afin de cerner les ressorts communicationnels et discursifs de ce renversement.

Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur le degré de publicité de notre cas. Daniel Cefaï fait appel à la pensée du sociologue Robert E. Park à ce sujet, expliquant que l'on ne peut parler de *processus public* que lorsque la dynamique de problématisation et de publicisation dépasse la sphère des personnes directement impliquées pour concerner un public plus large. Or, nos deux analyses réalisées sur Twitter rendent compte d'une publicisation très relative du problème. Au sein du fil de discussion, sur 90 comptes ayant publié un ou plusieurs tweets, 49 indiquaient explicitement dans leur pseudonyme ou leur description de profil être parisien, et très souvent, vivre dans le Nord-Est de la ville, quartier particulièrement touché par ce problème. La très grande majorité des autres comptes ne l'indiquaient pas explicitement sur leur profil mais le mentionnaient ou le suggéraient dans leurs tweets. Nous remarquons donc que le public concerné est très largement constitué de personnes directement impliquées dans ce problème. Au sein des comités de voisinages, les acteurs présents sont aussi immédiatement touchés par la situation, qu'il s'agisse des

---

Trump », *Argumentation et Analyse du Discours*, 2018. Nous avons adapté la grille proposée par l'auteur au regard de nos questions de recherche.

habitants, des élus locaux, des forces de l'ordre, des entreprises locales ainsi que des associations et institutions liées aux addictions. Le public que nous étudions est principalement composé d'acteurs locaux, et les représentants d'institutions nationales sont directement liés au secteur de la santé publique. Il paraît donc plus approprié de parler de problème d'ordre public à l'échelle locale pour notre cas d'étude. Afin de mieux saisir les enjeux de ce type de problème, nous nous intéressons à présent à un article<sup>77</sup> de Sébastien Ségas, maître de conférence en sciences politiques, qui aborde ce concept d'un point de vue territorial. L'auteur explicite notamment le rôle du territoire dans les opérations de cadrage du problème, perspective intéressante pour notre étude. La finalité du cadrage est de légitimer le caractère problématique de la situation en démontrant ses effets, ses causes, ses responsables et ses potentielles solutions. La territorialisation peut y jouer un rôle essentiel, notamment en revêtant les autours d'une *victime collective* : il s'agit d'imputer au territoire une histoire ou une caractéristique jouant en la faveur de la légitimation du problème. Ici, le Nord-Est parisien semble être utilisé à cet effet. Cela est observable à travers notre corpus Twitter, de nombreux tweets mentionnant que le quartier est délaissé par l'action publique et que ses habitants sont méprisés par les personnels politiques. Durant notre entretien, la membre du collectif de riverains nous fait également part d'un sentiment d'abandon et de marginalisation du territoire par les politiques publiques. Ainsi, le cadrage territorial du problème semble participer à le légitimer et participe aux stratégies discursives et communicationnelles des acteurs. Nous avons évoqué précédemment le fait que de nombreux comptes mentionnent ce territoire dans leur pseudonyme ou leur description de profil, ce qui illustre l'utilisation de ce cadrage territorial comme outil argumentatif et rhétorique pour asseoir le problème. Il s'agira d'explicitier davantage cet aspect au cours de notre démonstration, dans la mesure où il s'inscrit dans les ressorts sur lesquels repose le renversement des représentations que nous allons à présent explorer.

## *2. Les motifs de l'objectivité et de la rationalité comme ressorts rhétoriques du renversement des représentations.*

Après avoir mieux déterminé la nature du problème qui nous occupe, il s'agit à présent de questionner la manière dont s'effectue ce renversement, à travers notre corpus. Ce changement des représentations semble reposer sur plusieurs motifs ou principes rhétoriques

---

<sup>77</sup> Sébastien SÉGAS, « Territoire et fabrication des problèmes publics », Revue Gouvernance, 2021, p1-9.

qui orientent la construction des discours. En effet, la quête de reconnaissance, l'exigence d'objectivité et de rationalité, ainsi que la question des postures énonciatives et des statuts apparaissent comme des ressorts essentiels de l'imposition de ces représentations alternatives.

Un des enjeux majeurs des discours d'opposition semble résider dans la prise en considération des expériences vécues par les riverains. Afin d'imposer leurs représentations de la SCMR, ses opposants doivent faire valoir la légitimité de leur positionnement et donc du problème qu'ils désignent. Cela nous amène à aborder la question de la reconnaissance, centrale pour penser les enjeux de légitimité, et qui apparaît comme un motif particulièrement prégnant de la rhétorique de ces discours. Afin d'explorer cette notion, nous nous appuyons sur l'approche proposée par Olivier Voirol, qui rend compte des enjeux de reconnaissance à l'œuvre dans le récit médiatique<sup>78</sup>, s'inspirant de la pensée du philosophe Axel Honneth. Le prisme des récits médiatiques est intéressant pour notre étude, dans la mesure où la dimension narrative y joue un rôle important, notamment à travers le motif des témoignages, qu'il s'agira d'aborder un peu plus tard dans notre démonstration. L'auteur rappelle les trois champs sémantiques du concept, selon la typologie proposée par Paul Ricoeur : la reconnaissance comme identification, la reconnaissance de soi et la reconnaissance mutuelle. C'est la troisième conception, liée à la relation à autrui, qui nous intéresse ici. Olivier Voirol cite Axel Honneth afin de définir cette notion : « La reconnaissance devrait être comprise comme le caractère générique des différentes formes que prend une attitude pratique dans laquelle se reflète chaque fois l'intention primaire d'une certaine affirmation de son partenaire. (...) De telles attitudes affirmatives ont un caractère nettement positif car elles permettent aux destinataires de s'identifier avec leurs propres qualités et d'accéder ainsi à une plus grande autonomie ; (...) la reconnaissance façonne les conditions intersubjectives essentielles à la capacité de réaliser de manière autonome les fins existentielles propres.<sup>79</sup> » Il existe une forme d'horizon de sens socialement partagé qui permet d'apprécier les pratiques individuelles ou collectives. Néanmoins, cet horizon n'est pas consensuel et donne lieu à des tensions, explicitées par Olivier Voirol de la manière suivante : « Dès lors que des acteurs individuels ou des groupes sociaux ne s'accordent pas sur l'estime sociale attribuée à leurs modes d'action ou à leurs pratiques et que ce désaccord est ouvertement formulé, alors on assiste à une conflictualité remettant en cause la structure instituée de la reconnaissance et

---

<sup>78</sup> Oliver VOIROL, « Le travail normatif du narratif. Les enjeux de reconnaissance dans le récit médiatique », *Réseaux*, 2005/4 n°132.

<sup>79</sup> Axel HONNETH, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du MAUSS* n°23, 2004.

cherchant à la transformer dans un sens plus favorable pour les acteurs qui se battent<sup>80</sup>. » Cette conflictualité semble être au cœur de la confrontation que nous étudions ; les discours d'opposition tentent de gagner de la reconnaissance pour légitimer leur perception de la SCMR. Ceci est observable à un double niveau au sein de notre corpus. D'une part, nous notons une quête de reconnaissance sociale vis-à-vis du quartier et de ses habitants. Cela fait écho à l'idée de cadrage territorial du problème, évoquée précédemment. Cet aspect est particulièrement prégnant durant notre entretien avec la membre de collectif de riverains et à travers le fil de discussion Twitter, au sein duquel nous pouvons relever différentes expressions : « Vous nous ignorez, vous nous méprisez », « Un peu de décence et de respect des riverains s'il vous plaît », ou encore « #ParisEnCommun sacrifie toujours les mêmes ». Nous remarquons donc que l'enjeu de reconnaissance est primordial pour penser le renversement des représentations : les riverains doivent gagner en considération afin que leurs opinions et perceptions soient prises en compte. En outre, la question de la reconnaissance sociale constitue un motif de lutte assez consensuel et perçu comme légitime. Elle peut alors représenter un outil rhétorique efficace pour appuyer les discours d'opposition. D'une autre part, nous pouvons observer une quête de reconnaissance vis-à-vis de leur place au sein du problème. Autrement dit, au-delà d'une reconnaissance sociale plus globale, les riverains semblent tenter d'imposer la légitimité de leurs actions et positionnements au regard de la situation problématique. Cela revient donc à prouver leur capacité à définir le problème et à proposer des solutions pour le traiter. Un des enjeux majeurs des discours d'opposition est donc de s'imposer comme des acteurs centraux du problème afin que leur perception soit prise en compte. C'est cet aspect de l'enjeu de reconnaissance que nous allons à présent étudier. Il repose principalement sur les motifs de l'objectivité et de la rationalité, qui apparaissent comme des éléments structurants de reconnaissance dans un contexte institutionnel et dans le cadre de politiques publiques. En effet, les représentations institutionnellement établies de la SCMR reposent sur des données scientifiques majoritairement issues des rapports de l'INSERM, des chiffres produits par le commissariat du 10<sup>ème</sup> arrondissement et par les institutions ou associations liées au secteur de la santé publique et des addictions. Ainsi, les acteurs de l'opposition doivent produire des discours empreints de rationalité et démontrant une certaine objectivité pour pouvoir s'imposer dans le débat, gagner en reconnaissance et légitimer le problème qu'ils portent.

---

<sup>80</sup> Oliver VOIROL, « Le travail normatif du narratif. Les enjeux de reconnaissance dans le récit médiatique », *Réseaux*, 2005/4 n°132, p61.

Tout d'abord, l'exigence d'objectivité caractéristique de la rhétorique des discours d'opposition se déploie à travers une négation de la subjectivité. Il s'agit de nier la possibilité de l'existence de perceptions différentes de la réalité. Autrement dit, toute représentation qui ne correspondrait pas à la situation telle qu'elle est perçue et définie par les riverains serait de l'ordre du mensonge ou du déni. Cela revient à imposer la SCMR comme un problème qui n'est pas relatif, c'est-à-dire qui n'est pas dépendant de la perception ou de la tolérance des riverains. À titre d'exemple, les discours d'oppositions constituant notre corpus Twitter donnent à lire, à de nombreuses reprises, les formulations « *la réalité* » et « *la vérité* », rendant compte de cette forme de négation de la subjectivité. Dans ce même registre, nous notons la prégnance de termes tels que « mensonge » ou « déni », qui illustrent cette dimension absolue du problème. Il semble donc que la légitimation du caractère problématique de la situation repose très largement sur le motif de l'objectivité. Cela entraîne conséquemment la mise en place d'une forme de régime de preuves, conditionnant ces discours. En effet, il s'agit pour les opposants de soutenir d'un point de vue argumentatif et rhétorique cette exigence d'objectivité. Ces preuves sont majoritairement constituées d'images, diffusées sur Twitter et abordées en comités de voisinage, rendant compte des conséquences sur l'espace public de l'implantation de la SCMR : déchets, nuisances sonores, scènes d'injection, deals, altercations, etc. Il est important de noter la valeur qui est conférée à ces images. D'une part, elles sont formellement désignées comme des preuves aux yeux des acteurs. Nous pouvons à ce titre citer une intervention d'une riveraine durant un comité de voisinage : « Les riverains donnent des *preuves* des difficultés rencontrées dans le quartier, et cela ne les amuse pas de le faire<sup>81</sup>. » D'une autre part, la valeur de ces images est illustrée par le fait qu'elles se suffisent très souvent à elles-mêmes d'un point de vue rhétorique. Nous pouvons prendre l'exemple du tweet d'une riveraine répondant à Alexandra Cordebar : « Si la réalité est une caricature mensongère alors en voici une : », suivie d'une vidéo montrant une scène d'injection à proximité de la SCMR. Ce tweet illustre les deux idées exposées ici : l'exigence d'objectivité exprimée par la formulation « *la vérité* », ainsi que le régime de preuves, la vidéo étant considérée comme telle. Cette tendance consistant à faire usage d'images comme unique motif rhétorique est également observable à travers la série de tweets du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord, scandés par l'anaphore « Propos mensongers et caricaturaux ? », systématiquement suivie d'une image issue d'un tweet antérieur. Nous remarquons également, dans les deux exemples mobilisés, la reprise des

---

<sup>81</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 avril 2019, p14.



termes de Alexandra Cordebar, qui résonnent particulièrement à cette étape de notre démonstration. Nous avons évoqué en première partie que cette formulation était particulièrement reprise à des fins rhétoriques par ses opposants. Dans le cadre d'une stratégie discursive reposant sur l'imposition d'une réalité de nature absolue, une accusation de caricature ou de mensonge devient un enjeu important. Cela nous permet également de rendre compte de convergences entre les deux parties. Le discours de la maire d'arrondissement s'appuie ainsi également sur une exigence d'objectivité et la négation de perceptions différentes de la situation, directement attribuées à de la malhonnêteté ou du stéréotypage. En outre, la valeur de ces images s'illustre par leur place dans le débat et notamment le fait qu'elles soient mises en perspective avec d'autres ressources argumentatives de nature plus officielles. À titre d'exemple, une élue de la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement compare durant une séance les chiffres produits par le commissariat du quartier et les images diffusées sur les réseaux sociaux numériques par les riverains : « Au niveau des chiffres donnés par le commissariat, 120 personnes ont donc été interpellées pour consommation, et 225 pour cession. Ceci est assez faible au regard des vidéos et des photos publiées par les collectifs et les riverains<sup>82</sup>. » Ainsi, ces images ont su obtenir un poids suffisant au sein du débat pour réussir à remettre en question les chiffres issus des services de police. Cela soulève l'enjeu de la qualification des données et fait écho au concept de trivialité de Yves Jeanneret : la circulation de ces images, largement diffusées et commentées dans les deux contextes communicationnels étudiés, leur a donné une valeur importante au sein de la discussion. Il apparaît que l'exigence d'objectivité soit une stratégie rhétorique fructueuse au sein de ce débat empreint d'enjeux institutionnels et politiques. Enfin, la valeur de preuve de ces images semble même tenter de dépasser le cadre du débat. Nous notons à titre d'exemple l'intervention suivante : « Madame Farro demande si les vidéos ne peuvent pas servir de *preuves* pour les deals ». La valeur et la place qu'ont prises ces images dans la discussion incitent les acteurs à les concevoir comme des potentielles preuves légales venant se substituer aux vidéos de surveillance installées par les forces de l'ordre. Nous pouvons donc conclure de ces observations que l'objectivité et la rationalité induite par une forme de régime de preuves constituent des ressorts rhétoriques majeurs permettant de légitimer le problème et ainsi renverser les représentations de la SCMR.

---

<sup>82</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 avril 2019, p11.

Ce motif de l'objectivité nous invite enfin à évoquer la question des postures énonciatives et des statuts, primordiales dans l'imposition des représentations. En effet, pour démontrer le caractère objectif des faits présentés, l'énonciateur doit également revêtir cette qualité. Son statut constitue un enjeu important pour porter des discours d'opposition capables de renverser les représentations. Comme l'explique Daniel Cefaï, s'appuyant sur la pensée du sociologue Joseph Gusfield, la publicisation du problème repose sur un ordre symbolique très normatif au sein duquel chaque acteur joue un rôle. Les riverains se présentent alors comme des rapporteurs ou des transmetteurs d'informations et de faits, conformément à l'exigence d'objectivité que nous avons explicitée. Ils usent de formules telles que « c'est factuel » ou « nous ne relatons que des faits ». Nous remarquons également un recours fréquent aux articles de presse, très souvent *Le Parisien*, afin d'ancrer ce statut de transmetteur de faits objectifs. Face à cette rationalité, ils tentent de discréditer leur adversaire en s'appuyant sur ce même ressort, et donc en l'accusant d'irrationalité, comme observable au sein du fil de discussion Twitter : « Du balais les fous », « Avez-vous bu ? », « En plein délire », ou encore « J'ai l'impression que c'est vous qui fréquentez un peu trop la salle de shoot ». Dans un régime de rationalité, s'attaquer à la lucidité de son adversaire apparaît alors comme une stratégie rhétorique pertinente aux yeux des riverains. Cela rappelle la pensée de Michel Foucault, développée dans *L'ordre du discours* : « Le fou est celui dont le discours ne peut pas circuler comme celui des autres<sup>83</sup>. » Ainsi, cela soulève la question de la réception. L'idée est donc de discréditer la maire afin que ces propos paraissent irrecevables. Cette question des statuts repose également sur des motifs perçus comme socialement légitimes. Nous pouvons prendre l'exemple du *père de famille*, très fréquemment sollicité sur Twitter : « Mettre la parole en doute d'un père de famille », « Citoyen, père de famille » ou « Vous traitez de menteur un électeur de votre arrondissement qui a trois filles ». Cette observation rend néanmoins compte d'une certaine ambivalence. Le rapport de l'INSERM<sup>84</sup> réalise une analyse de l'enquête EROPP (enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes) réalisée en 2018. Cette étude révèle que le fait d'avoir un enfant n'est en réalité pas une variable ayant un impact sur les opinions liées aux salles de consommation. Cependant, cet argument demeure très présent au sein des discours d'opposition étudiés dans notre corpus. De plus, une chargée de mission Santé à la Ville de Paris, nous confirmait en

---

<sup>83</sup> Michel FOUCAULT, *L'ordre du discours*, Gallimard, 1971, p5.

<sup>84</sup> Filipe E, Spilka S, Brissot A, Jauffret-Roustide M. Analyse de l'enquête EROPP (Enquête sur les représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes) – Edition 2018. In Recherche sociologique sur l'impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale. Salles de consommation à moindre risque, Institut de Santé Publique de l'Inserm, Paris, 2021.

entretien la prégnance de ce motif. Il apparaît alors davantage comme une figure rhétorique, illustrant l'importance des statuts et des postures énonciatives qui portent les discours.

Le renversement des représentations en faveur de l'opposition semble reposer sur des motifs rhétoriques liés à des valeurs d'objectivité et de rationalité qui, dans le cadre d'un débat empreint d'enjeux institutionnels touchant des politiques publiques, apparaissent comme des ressorts discursifs pertinents pour construire le problème public local. En outre, les postures énonciatives paraissent primordiales pour démontrer cette exigence d'objectivité des acteurs, reposant sur des motifs socialement perçus comme légitimes, à l'instar de la figure du père de famille. Aborder cet enjeu nous invite à discuter plus précisément des critères de compétences présentés par les acteurs pour asseoir leurs représentations, directement en lien avec le caractère local du problème étudié.

## **B. La proximité et l'expérience quotidienne comme critères de compétence pour imposer les représentations.**

### *1. La proximité comme facteur essentiel de légitimité.*

Au-delà de démontrer leur objectivité, les acteurs de l'opposition doivent également prouver leur compétence et leur légitimité à imposer ce problème à l'agenda local. À la lecture des comptes rendus de comités de voisinage, et plus particulièrement de la présentation des participants organisés en collèges, nous remarquons la multiplicité des acteurs impliqués : élus de la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement et de la mairie de Paris, préfets de police, représentants d'entreprises locales et nationales, membres d'institutions et d'associations du secteur de la santé publique, etc. Nous notons que chacun de ces participants est introduit par son activité professionnelle, lui conférant un statut et une expertise justifiant sa place dans le débat. Concernant les habitants du quartier, leur rôle au sein des séances, et conséquemment leur place dans la discussion publique, ne sont pas induits par leur fonction ou activité professionnelle. C'est leur statut de riverains qui leur octroie cette place et dont est censée découler leur légitimité vis-à-vis du problème discuté en comité. Ainsi, le caractère local du problème public que nous étudions est particulièrement important à prendre en compte pour traiter ce point. En effet, dans ce contexte, la proximité et l'expérience quotidienne représentent des critères de compétence essentiels. Nous partons de

l'hypothèse selon laquelle ces deux enjeux seraient centraux pour traiter d'un problème local et que, par conséquent, ils constitueraient des ressorts rhétoriques forts pour asseoir les discours d'opposition et renverser les représentations.

Il s'agit dans un premier temps de s'intéresser à la question de la proximité, motif particulièrement prégnant au sein de notre corpus. Tout d'abord, nous avons déjà évoqué la mention du quartier ou de l'arrondissement dans les pseudonymes ou les descriptions de compte Twitter des habitants, de la même manière par exemple que les élus mentionnent leur fonction. La localité des riverains est donc souvent un des premiers éléments qu'ils choisissent pour se définir. De plus, de nombreuses formulations au sein des tweets étudiés rendent compte de cette proximité : dans la très grande majorité des cas, ils soulignent le fait qu'ils habitent dans le quartier ou même en face de la SCMR. Cela n'est pas observable dans les comptes rendus de comités car les riverains sont déjà présentés en tant que tels, ils n'ont donc pas besoin de le démontrer. C'est ainsi ce qui leur confère un statut particulier dans le débat ; nous remarquons en outre à quel point la question statutaire demeure centrale. Cette proximité est également mise en image. Nous pouvons alors nous appuyer sur différentes photos et vidéos publiées par le Collectif Lariboisière Gare du Nord : systématiquement, nous devinons qu'elles ont été prises d'une fenêtre située très proche de l'événement en question. Par cette prise de vue, les riverains rendent compte de leur proximité vis-à-vis du problème qu'ils désignent. Il s'agit donc de prouver leur compétence vis-à-vis du problème par le biais d'une rhétorique de la proximité. Puisqu'ils ont une expérience quotidienne et directe de la situation dite problématique, ils sont alors capables de proposer des solutions en adéquation avec cette réalité sociale. Cela soulève alors des questionnements vis-à-vis des dynamiques de l'action publique locale et pose les premières pierres d'une remise en cause des critères de compétences qui y sont liés : si la proximité est une condition essentielle, comment des acteurs publics qui ne vivent pas à côté de la SCMR peuvent-ils réussir à proposer des solutions adéquates ? Il ne s'agit évidemment pas d'une interrogation personnelle mais bien d'une question induite par la prégnance de cette idée au sein des discours d'opposition.

À ce titre, nous remarquons que cette compétence est très largement démontrée par opposition à une certaine distance des élus. Autrement dit, les riverains ont tendance à valoriser leur proximité vis-à-vis du problème en soulignant une forme de déconnexion des élus, qui n'habitent pas aussi près de la SCMR et donc de la réalité décrite par les habitants du quartier. Cela est particulièrement observable au sein du fil de discussion Twitter, à travers

des formulations telles que « Voulez-vous ces salles de shoot en bas de chez vous ? », « Où habitez-vous déjà ? », « Trop facile d'en parler de loin et de toujours sacrifier les mêmes », « Descendez de votre tour d'ivoire », « Je vous invite à vous installer dans cette rue » ou encore « Il y a ceux qui débattent sur les plateaux et ceux qui y habitent ». Cette question apparaît alors comme un motif essentiel de la confrontation. Cela fait écho à l'enjeu de reconnaissance sociale explicité précédemment ; dans les deux cas, les riverains s'appuient d'un point de vue rhétorique sur une opposition entre des élus déconnectés et des habitants proches des réalités sociales. Cette stratégie discursive participe à légitimer les représentations portées par les riverains, se présentant comme les seuls à y être quotidiennement et directement exposés. Au-delà d'ancrer cette légitimité, cela représente donc un ressort primordial du renversement que nous étudions. Enfin, nous remarquons que les élus semblent s'adapter à ce critère de compétence et orientent leurs discours en ce sens. À titre d'exemples, durant les séances de comités, Alexandra Cordebarde rappelle ses passages fréquents dans le quartier et Anne Souyris, adjointe à la mairie de Paris en charge de la santé publique, se présente en tant qu'ancienne habitante du quartier de Stalingrad, dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, lui permettant d'affirmer connaître le quotidien des riverains.

Cette idée de compétence induite par la proximité vis-à-vis du problème soulève la question de l'expertise. Lors de notre entretien avec la membre du Collectif 19, cette dernière s'exprime en ces termes : « Nous sommes devenus *experts*. » Elle explique l'acquisition de cette expertise justement par leur proximité vis-à-vis de la situation, leur engagement au regard du problème et la quotidienneté de leurs expériences. Cela pose donc la question de la qualification des compétences et des savoirs, évoquée vis-à-vis de la valeur rhétorique des preuves mobilisées par les riverains, et plus précisément de la construction de l'expertise sur un sujet de santé publique. Durant une séance de comité de voisinage, Déborah Pawlik, élue à la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, s'interroge sur l'absence des représentants des habitants au sein du Comité de pilotage parisien et suggère qu'ils y soient présents. Ce comité est co-piloté par la Mairie de Paris, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le chef de projet de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Selon le dossier de presse consacré à l'inauguration de la SCMR, il a pour mission de vérifier la conformité de la mise en place de l'expérimentation au contenu du cahier des charges et d'accompagner l'adaptation du projet aux réalités locales<sup>85</sup>. Nous

---

<sup>85</sup> Dossier de presse, « Expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque dans le quartier de la Gare du Nord », p8.

pouvons nous intéresser à la définition du comité de pilotage proposé par le média économique Capital, et plus précisément à sa composition : « Le comité de pilotage est composé de décideurs choisis pour leur expertise ». Ainsi, proposer une place au sein de ce comité aux représentants des riverains revient à leur attribuer officiellement une expertise vis-à-vis du sujet, notamment vis-à-vis du volet sur l'adaptation du dispositif aux réalités locales. Cet aspect du comité de pilotage est d'ailleurs intéressant pour notre démonstration : l'importance accordée aux réalités du quartier semble justifier la rhétorique de proximité mobilisée par les riverains.

Néanmoins, l'idée d'une proximité qui permettrait à elle seule d'attribuer des compétences ou une expertise aux riverains est à nuancer. En effet, d'autres caractéristiques viennent attribuer de la légitimité à certains habitants. À titre d'exemple, une riveraine se présente en comité de la manière suivante : « Viviane Dassonville, du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord, riveraine, psychiatre praticien hospitalier de profession, qui habite et exerce depuis une dizaine d'années rue Saint-Vincent-de-Paul, a été responsable durant 36 ans d'une structure d'urgence et de liaison sur un hôpital du département 93. *C'est donc une bonne connaisseuse du sujet.*<sup>86</sup> » Malgré la prégnance d'une certaine rhétorique de la proximité, d'autres critères notamment liés à la profession et au lien avec le secteur de la santé publique, sont mis en avant par les riverains pour imposer leurs discours. La proximité apparaît donc comme un critère de compétence significatif mais pas exclusif, qui peut être mis en compétition avec d'autres statuts, telle que l'activité professionnelle.

## *2. Le témoignage : une mise en récit du quotidien.*

Afin d'explorer les différents ressorts communicationnels mobilisés par les acteurs pour renverser les représentations établies de la SCMR, il paraît essentiel d'aborder la dimension narrative des discours que nous étudions. Cette dernière semble intrinsèquement liée aux motifs de la proximité et de l'expérience quotidienne qu'elle induit. Nous partons ainsi de l'hypothèse selon laquelle la mise en récit du quotidien constituerait un aspect significatif de la stratégie discursive des opposants. Cette idée a émergé face à la prégnance des témoignages au sein des deux espaces constituant notre corpus. Explicitement désignés comme tels en comités et sur Twitter, ces témoignages représentent des ressources argumentatives centrales

---

<sup>86</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p11.

au sein des discours d'opposition. D'une part, ce terme appartenant au champ lexical judiciaire fait écho à l'idée d'un régime de preuve, caractéristique du débat et entretenu par les opposants, que nous avons démontré en début de partie. Pour approfondir cette intuition, nous pouvons nous intéresser à la définition proposée par le Centre national de ressources textuelles et lexicales : « Déclaration qui confirme la véracité de ce que l'on a vu, entendu, perçu, vécu ». Il est donc question de démontrer le fondement objectif sur lequel reposent les perceptions et représentations de riverains. Ainsi, l'usage de ce terme rend compte de cette même exigence d'objectivité qui nous occupe au sein de toute cette partie et qui permet de légitimer les discours d'opposition. D'une autre part, cette notion nous invite à étudier nos éléments de corpus au prisme de la mise en récit : en effet, construire un témoignage nécessite d'effectuer des choix narratifs. Selon Olivier Voirol, qui s'intéresse aux récits médiatiques, « un récit n'est jamais donné par avance, il est le fruit d'une activité regorgeant de choix descriptifs, sémantiques, moraux voire esthétiques<sup>87</sup>. » Nous pouvons alors étudier un témoignage proposé par la riveraine Viviane Dassonville durant une séance de comité : « Elle-même habite juste à côté du point de rassemblement des crackeurs. Mme Dassonville dit être l'auteure de la lettre de résiliation de la location d'une place du parking Indigo ci-dessus évoquée. Au niveau 2 de ce même parking, vivent des dizaines de toxicomanes. Bien qu'ayant signalé le problème au directeur de l'organisme Indigo, elle s'est retrouvée, un an plus tard, mêlée à cette population et dans l'impossibilité de prendre l'ascenseur. Tremblante, elle est quand même parvenue à sortir. Si elle, elle panique, alors qu'en est-il des autres riverains moins affranchis qu'elle sur ces questions de toxicomanies ?<sup>88</sup> » Comme introduit par la citation de Olivier Voirol, ce témoignage revêt une dimension narrative ; les choix descriptifs et sémantiques étant particulièrement observables et significatifs. Tout d'abord, elle rappelle qu'elle habite *juste à côté* du point de rassemblement évoqué, ce qui constitue une mise en contexte signifiante car induisant une proximité et une quotidienneté vis-à-vis de la situation. Elle utilise les termes *crackeurs* et *toxicomanes*, à connotation péjorative évidente, ce qui oriente la tonalité de son témoignage. Elle annonce avoir signalé le problème au directeur de l'entreprise, lui imputant donc une charge de responsabilité. L'usage du qualificatif *tremblante* paraît essentiel à la mise en récit, permettant d'imaginer la scène. Enfin, nous pouvons noter une chronologie au sein du témoignage constituant une forme de trame narrative du récit. Ainsi, la construction des témoignages des riverains est conditionnée

---

<sup>87</sup> Oliver VOIROL, « Le travail normatif du narratif. Les enjeux de reconnaissance dans le récit médiatique », *Réseaux*, 2005/4 n°132, p55.

<sup>88</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p12.

par des choix narratifs signifiants, participant à légitimer le problème que constitue la SCMR. De plus, Olivier Voirol rend compte de la dimension normative de cette mise en récit. Il explique qu'il existe des normes implicites qui conditionnent ces énoncés et, plus généralement, un univers normatif dont procède le récit. Il évoque aussi des valeurs implicites de l'*horizon*<sup>89</sup> de communication, s'inspirant de la notion développée par Hans Robert Jauss. Dans le cas que nous venons d'étudier, les normes et valeurs influençant le récit sont induites par les représentations portées par l'opposition ainsi que le cadre institutionnel du comité. En effet, la riveraine construit son témoignage au regard des valeurs défendues par son groupe et doit, dans le même temps, s'adapter au contexte communicationnel du comité.

Il s'agit à présent de s'intéresser à la définition que propose Louis Marin du récit afin de mieux saisir la dimension narrative de notre corpus. L'auteur insiste sur deux caractéristiques essentielles du récit, notamment mises en perspective avec la notion de description. D'une part, il existe une déconnexion du temps de l'énonciation et du temps de l'énoncé ; d'une autre part, on observe un effacement de toutes marques pronominales personnelles auxquelles se substitue l'usage de la troisième personne. Il résume ainsi son approche : « Dans le récit, l'événement semble se raconter lui-même au fur et à mesure de son apparition à l'horizon du passé, sans que apparemment personne ne le raconte<sup>90</sup>. » Par conséquent, le témoignage analysé précédemment ne s'inscrit pas dans la définition de Louis Marin du récit, dans la mesure où la riveraine a recours à la première personne du singulier. Néanmoins, cette approche nous est utile pour d'autres éléments de notre corpus. De plus, il ne s'agit pas de discuter de la concordance des témoignages étudiés avec les différentes définitions proposées dans nos lectures de la notion de récit, mais plutôt d'explorer plusieurs approches de ce concept afin de mieux comprendre les différents ressorts communicationnels sur lesquels reposent ces discours. Si nous revenons au fil de discussion Twitter, la tendance à effacer l'énonciateur et à donner l'impression d'un énoncé presque autonome est très largement observable à travers les cinq tweets du Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord. Nous pouvons centrer notre analyse sur un de ces tweets : « Scène récurrente qui se produit à cet endroit comme dans les rues St-Vincent de Paul & Guy Patin. Là, c'est vraiment grave parce qu'elle a lieu sous les fenêtres de la #SCMR #Paris10. Belle démonstration de l'échec de cette

---

<sup>89</sup> Ce concept est développé par Hans Robert Jauss dans son ouvrage *Pour une esthétique de la réception*, publié en 1978. La réception d'une œuvre repose sur un horizon d'attente résultant de trois facteurs principaux : la connaissance du genre dont l'œuvre relève, de la forme et la thématique d'œuvres antérieures et l'opposition entre langage poétique et langage pratique.

<sup>90</sup> Louis MARIN, *De la représentation*, Gallimard Le Seuil, 1994, p209.



salle @ACORDEBARD @Anne\_Hidalgo @prefpolice @RemiFeraud », suivi de quatre photographies d'un usager en train de s'injecter dans la rue.



Riverains Lariboisière Gare du Nord  
@LariboisiereGDN



Replying to @ACORDEBARD

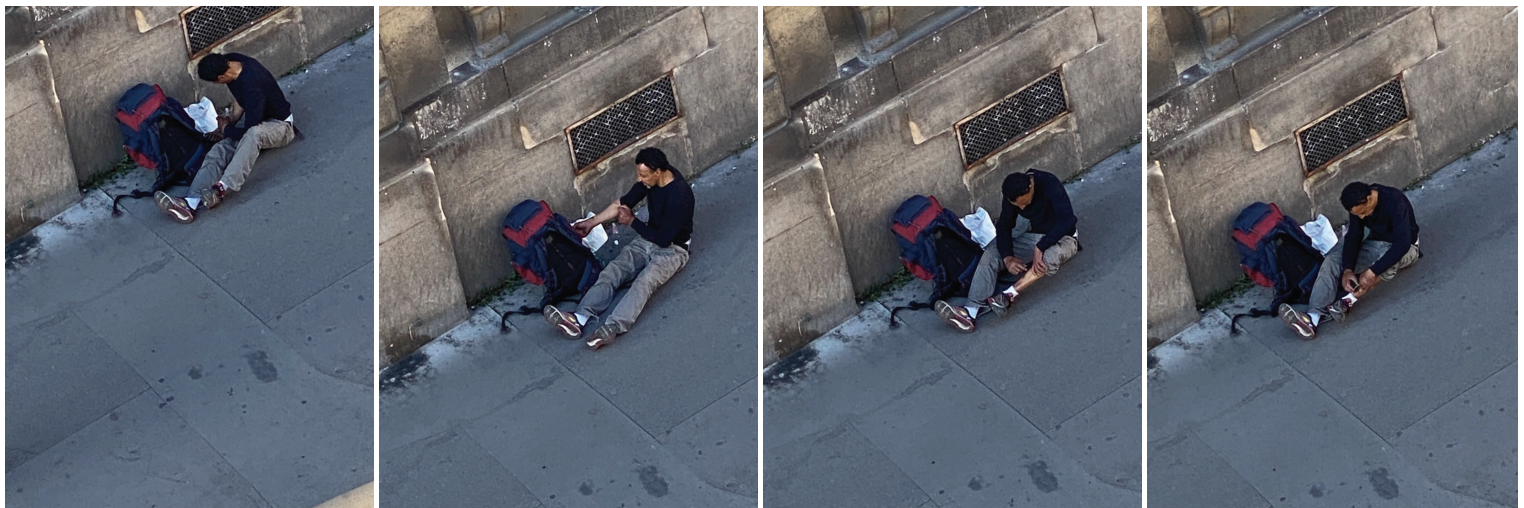
## Propos mensongers et caricaturaux?

[Translate Tweet](#)

— Riverains Lariboisière Gare du Nord @LariboisiereGDN · Jun 6, 2020  
Scène récurrente qui se produit à cet endroit comme dans les rues St-Vincent de Paul&Guy Patin.  
Là, c'est vraiment grave parce qu'elle a lieu sous les fenêtres de la #SCMR #Paris10.  
Belle démonstration de l'échec de cette salle.  
@ACORDEBARD @Anne\_Hidalgo @prefpolice @RemiFeraud  
[twitter.com/charlesdu10e/s...](https://twitter.com/charlesdu10e/s...)

11:17 AM · Jun 26, 2020 · Twitter Web App

5 Retweets 18 Likes



Nous observons donc l'utilisation exclusive de la troisième personne du singulier, induisant un effacement de l'énonciateur. L'événement raconté est géographiquement situé, comme c'est systématiquement le cas dans les tweets du collectif, permettant d'ancrer le récit dans la réalité. Deux hashtag sont utilisés, afin de faire circuler le message et l'inscrire dans une forme de thématique englobant tous les discours du même ordre. Nous remarquons l'apostrophe à l'attention de la maire d'arrondissement, la maire de Paris, la préfecture de police et l'ancien maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement, rendant compte de l'inclusion de personnages dans la récit. Si nous nous intéressons aux photographies, nous pouvons remarquer que chacune représente une étape de l'événement, retraçant ainsi la chronologie de

la scène comme le faisait Viviane Dassonville. Une seule image aurait suffi à prouver l'occurrence de l'événement, alors que la succession des quatre photographies permet de le raconter. Les témoignages des riverains sur Twitter, notamment par le biais d'images, rendent compte de la dimension narrative des discours d'opposition. Plusieurs stratégies discursives se dévoilent alors : là où Viviane Dassonville adopte une démarche plus personnelle en utilisant la première personne du singulier, le collectif s'inscrit dans une approche plus impersonnelle, allant presque jusqu'à s'effacer en tant qu'énonciateur. Cette ambivalence est particulièrement caractéristique de notre corpus et peut être expliquée grâce à la littérature sur les problèmes publics. Dans son article sur l'analyse des problèmes publics<sup>91</sup>, Erik Neveu développe l'idée selon laquelle la justification de ces problèmes passerait à la fois par l'émotion et l'expertise. Cette dualité est donc observable au sein de notre corpus, jouant notamment sur des postures énonciatives différentes.

Enfin, nous avons pu observer à travers ces deux exemples la manière dont les acteurs investissent les espaces communicationnels afin de livrer leurs témoignages et ainsi imposer leurs représentations. Cela nous invite à revenir sur la pensée de Olivier Voirol sur le récit médiatique. Il fait référence à l'œuvre de Louis Quéré *Les miroirs équivoques* pour proposer une réflexion sur notre façon de concevoir les médias. Il explique qu'il est intéressant de les appréhender « sous l'angle de leurs potentialités à produire les conditions d'exercice des compétences communicationnelles des sujets sociaux<sup>92</sup> ». Cette approche est plus particulièrement applicable à notre corpus Twitter ; nous avons déjà évoqué en première partie que la plateforme constituait un espace plus libre pour l'expression des discours. En plus du texte et des photographies, ce réseau social numérique permet aussi de publier des vidéos, ce qui représente une potentialité importante pour le témoignage. Nous pouvons prendre l'exemple d'une vidéo<sup>93</sup> de Pierre Liscia, repostée par un utilisateur au sein du fil de discussion étudié, qui vise à diffuser des témoignages de riverains. Des habitants du quartier témoignent ainsi de leur quotidien, le montage vidéo permet de juxtaposer le récit oral avec des images montrant les conséquences de la SCMR sur l'espace public. Ils s'expriment à la première personne du singulier, donnant un caractère personnel au témoignage. Néanmoins, ils utilisent des expressions telle que « tout le monde s'accorde à dire », illustrant une

---

<sup>91</sup> Erik NEVEU, « L'analyse des problèmes publics. Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents », *Idées économiques et sociales*, 2017/4, n°190, p6-19.

<sup>92</sup> Oliver VOIROL, « Le travail normatif du narratif. Les enjeux de reconnaissance dans le récit médiatique », *Réseaux*, 2005/4 n°132, p55.

<sup>93</sup> <https://twitter.com/pierreliscia/status/1215374780360265728>

tendance à la prise de parole collective évoquée en début de partie. Nous remarquons également une sorte de mise en abîme de l'image : la vidéo montre un riverain en train de lui-même montrer des photographies sur son téléphone portable. Ce procédé illustre l'importance de l'image dans la construction de ces récits. Le témoignage permet de rendre compte de la dimension narrative des discours d'opposition, reposant principalement sur la quotidienneté et la proximité, et participant à légitimer le problème.

### 3. Une absence de distance représentative ?

Il s'agit à présent de centrer notre analyse sur notre corpus Twitter, et plus particulièrement sur les photos et vidéos publiées par les riverains. Les images étudiées ont toutes comme point commun d'être très explicites : scènes d'injection, gros plans sur des traces de consommation, violentes altercations dans l'espace public, etc. La manière de représenter le quotidien des riverains, et par extension la SCMR et ses conséquences, apparaît ainsi très directe, crue ou même violente. Cela paraît évident dans une optique de légitimer un problème, mais ce qui nous intéresse ici est davantage de questionner ce que cela dit sur les modes de représentations, plutôt que de discuter des intentions. À ce titre, l'ouvrage de Daniel Bougnoux *La crise de la représentation* nous est particulièrement utile. Tout d'abord, l'auteur rappelle le principe de ce concept, en passant par la notion d'*effet de distanciation* développée par le dramaturge Bertolt Brecht : « Une représentation n'a pas à recréer son objet, mais à susciter sa mention dans l'esprit du récepteur par le détour d'un code, à coups d'allusions et de fragments, vicaires d'un monde absent.<sup>94</sup> » Il oppose alors cet *effet de distanciation* brechtien au *théâtre de la cruauté* de Antonin Artaud, qu'il explicite de la manière suivante : « L'effet de cruauté, à l'opposé de la distanciation brechtienne qui multiplie coupures et différences, est de mettre celles-ci en suspens (...) dans la plus grande proximité retrouvée.<sup>95</sup> » Une partie des représentations proposées par notre corpus, celles portées par des images, semble davantage s'inscrire dans l'effet de cruauté. Nous retrouvons alors cette idée de proximité qui porte toute cette partie de notre développement. Néanmoins, nous ne pouvons pas généraliser cette observation à l'intégralité de notre corpus ; en effet, les témoignages relatés durant les séances de comités proposent une certaine distanciation et reposent sur des allusions, des fragments et un code langagier. C'est également le cas de

---

<sup>94</sup> Daniel BOUGNOUX, *La crise de la représentation*, La Découverte, 2019, p22.

<sup>95</sup> Daniel BOUGNOUX, *La crise de la représentation*, La Découverte, 2019, p24.

certain témoignages écrits au sein du fil de discussion Twitter. Les images semblent donc représenter une catégorie à part, qui s'éloigne du concept de représentation pour proposer une manifestation plus directe de la réalité. Daniel Bougnoux propose de questionner ces représentations à la lumière de la sémiotique de Charles Sanders Peirce<sup>96</sup>, et s'intéresse plus particulièrement à la notion d'indice : « Symptôme, dépôt, trace ou empreinte vive, l'indice participe du phénomène qu'il signifie, il en constitue l'échantillon ou l'exhibition résiduelle (...) l'indice signifie par nature, c'est-à-dire par connexion réelle, contiguïté physique, association dynamique (...) L'indice fait sauter le *re* de représentation<sup>97</sup>. » Selon le triangle sémiotique peircien, les icônes, représentations analogiques dont font partie les images, se situent entre les signes indiciels et symboliques. Or, dans les cas étudiés, les photographies et vidéos semblent se rapprocher bien davantage des indices. Daniel Bougnoux soutient cette thèse en expliquant que l'apparition de la photographie marque dans l'histoire de l'art un basculement d'une esthétique de l'icône à celle de l'indice, rendant compte du « passage d'une mimesis analogique à une contiguïté, ou d'une représentation à la manifestation d'une présence réelle<sup>98</sup> ». Cela nous permet de mieux saisir ce qui se joue dans ces éléments de corpus : il semble s'agir davantage d'une manifestation de la réalité plutôt que d'une représentation. Toujours concernant la photographie, l'auteur ajoute que la photographie peut être appréhendée comme une *preuve*, un *certificat de réalité*. Sa finalité est donc moins de représenter l'objet mais d'en authentifier l'existence. Ainsi, cela fait écho et démontre l'hypothèse évoquée en début de partie : ces images servent à rendre compte de l'objectivité de la perception des riverains, légitimer le problème et asseoir leurs représentations à travers un régime de preuves. Enfin, il s'agit de mieux comprendre la notion de manifestation qui semble davantage convenir à ces images. Daniel Bougnoux l'explique de la manière suivante : « Partout où elle fait irruption, la pulsion primaire de la manifestation envoie nos représentations – l'histoire, les grands récits, le débat critique, le jeu des idées – par le fond, elle court-circuite la raison par l'arc stimulus-réponse et scelle une adhésion sans débat. Cette esthétique du coup sur l'oreille ou sur la rétine peut sidérer ou éblouir un instant, elle ne favorise pas la rumination intérieure ni l'entretien infini des rêves ou des souvenirs<sup>99</sup>. » Du point de vue de la réception, ces images favorisent donc l'émotion en dépit de la réflexion, ce qui est important à saisir dans le cadre d'un débat. Selon les mots de Daniel Bougnoux, elles

---

<sup>96</sup> La sémiotique peircienne distingue trois types de signes : les indices (traces sensibles d'un phénomène), les icônes (représentations analogiques) et les symboles (signes arbitraires).

<sup>97</sup> Daniel BOUGNOUX, *La crise de la représentation*, La Découverte, 2019, p58.

<sup>98</sup> Daniel BOUGNOUX, *La crise de la représentation*, La Découverte, 2019, p57.

<sup>99</sup> Daniel BOUGNOUX, *La crise de la représentation*, La Découverte, 2019, p86.

visent *l'émotion* pure, la *secousse* électrique. Néanmoins, il s'agit de garder à l'esprit la valeur de preuve associée à la photographie développée précédemment. La rhétorique de l'opposition semble donc ici reposer sur une alliance entre émotionnalité et objectivité. Dans une logique de manifestation, ces images jouent sur une proximité très forte. Finalement, face à des représentations institutionnellement établies, les riverains tentent de démontrer la réalité objective du problème qu'ils dénoncent, participant au renversement étudié.

## **Conclusion provisoire**

L'hypothèse de recherche sur laquelle repose cette seconde partie consiste à appréhender les discours d'opposition portés par les riverains comme des tentatives de renversement des représentations institutionnellement établies de la SCMR. Notre étude s'inscrivant dans une approche propre aux SIC, nous nous sommes intéressés aux ressorts communicationnels de ce renversement, prenant en compte les stratégies discursives et énonciatives, l'influence des dispositifs médiatiques et de leurs potentialités techno-sémiotiques, ainsi que les procédés rhétoriques à l'œuvre. Tout d'abord, nous avons démontré que ce renversement que l'on pourrait qualifier d'axiologique vise à transformer la SCMR, perçue à l'origine comme une solution, en un problème. Nous avons ensuite tenté de définir la nature de ce problème : partant de l'hypothèse qu'il s'agissait d'un problème public, nous avons pu étudier les ressorts communicationnels portant ses processus de définition, de légitimation et de publicisation, reposant principalement sur un régime de preuves mettant en avant une exigence d'objectivité et de rationalité. Néanmoins, nous avons ensuite remis en question cette définition au regard du degré de publicité assez faible de notre objet et conclu qu'il était davantage question d'un problème public à l'échelle locale. Catégoriser le problème ne représente pas la finalité de notre étude, mais plutôt une manière de mieux comprendre ses ressorts communicationnels : en tant que problème local, sa légitimation passe par une utilisation du territoire comme enjeu argumentatif, mais également par une importance particulière accordée à la proximité. C'est en effet un des enjeux centraux de la rhétorique des riverains, considérée comme un gage de compétence et d'expertise vis-à-vis du problème. Cette notion de proximité induit une certaine ambivalence en matière de tonalité des représentations : elle permet à la fois la mobilisation de preuves objectives, mais joue dans le même temps sur l'émotion. Cela est observable à travers les témoignages illustrant la dimension narrative des discours, mais également grâce aux images publiées par les riverains sur Twitter, qui rendent compte d'un

mode de représentation très direct voire violent, se rapprochant de l'ordre indiciel et donc d'une manifestation de la réalité plutôt que sa représentation. Maintenant que nous avons étudié les ressorts communicationnels de renversement des représentations, il paraît essentiel d'en interroger les effets. La prégnance des stratégies discursives et métadiscursives exposée en première partie et l'importance des représentations dans la construction d'un problème public à l'échelle locale étudiée en seconde partie nous invite à nous questionner sur une potentielle dimension instituante ou performative de ces discours, rendant compte d'enjeux socio-politiques au cœur du débat public.

### **III. L'émergence d'enjeux socio-politiques qui rendent compte du caractère instituant des discours d'opposition à la SCMR.**

Nous avons étudié deux espaces de discussion, révélateurs de rapports de force et de stratégies discursives participant à transformer les représentations de la SCMR de Paris. Un des points saillants de notre seconde partie est la prégnance d'une rhétorique de la proximité, permettant aux riverains d'exposer les réalités sociales du quartier, notamment induites par le dispositif. Cela nous invite donc à aborder les enjeux socio-politiques qui animent ces discours d'opposition, dimension essentielle au regard de notre objet d'étude. En effet, nous avons souligné le lien entre l'analyse de discours et l'étude des problématiques sociales et politiques dès notre première partie, notamment en analysant la formule *salle de shoot* à la lumière des travaux de Alice Krieg-Planque qui explicite cette relation en ces termes : « La formule est porteuse d'enjeux socio-politiques. Elle met en jeu quelque chose de grave, car elle met en jeu l'existence de personnes : la formule met en jeu les modes de vie, les ressources matérielles, la nature et les décisions du régime politique dont les individus dépendent, leurs droits, leurs devoirs, les rapports d'égalité ou d'inégalité entre citoyens, la solidarité entre humains, l'idée que les personnes se font de la nation dont ils se sentent membres.<sup>100</sup> » Notre approche communicationnelle et discursive de la SCMR permet ainsi une étude des enjeux socio-politiques qui lui sont liés. Ces problématiques prennent une place centrale au sein de notre corpus, qu'il s'agisse des questions d'ordre public, de partage de l'espace urbain, du statut accordé aux individus, de la défiance vis-à-vis des acteurs politiques et de l'action locale, et évidemment de la santé publique.

Néanmoins, la finalité de notre recherche ne réside pas uniquement dans la révélation de ces enjeux socio-politiques grâce à l'analyse des discours d'opposition. La lecture de l'article de Cyril Lemieux « À quoi sert l'analyse des controverses ? » nous a permis d'envisager une autre hypothèse. Le sociologue explique qu'il existe une approche classique des controverses et une approche plus contemporaine. La première consiste à les appréhender comme un révélateur de rapports de force, de positions institutionnelles ou de réseaux sociaux, difficiles à observer en dehors du processus conflictuel. La seconde approche, initiée par les *science studies* puis développée par la sociologie des épreuves, s'intéresse aux transformations du

---

<sup>100</sup> Alice KRIEG-PLANQUE, *La notion de « formule » en analyse du discours, cadre théorique et méthodologie*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, p103.



monde social qui résultent du conflit. Intrinsèquement lié à la notion d'*effervescence*<sup>101</sup> de Emile Durkheim, il s'agit d'y voir une occasion pour les acteurs sociaux de remettre en cause les rapports de force et croyances instituées. Il existerait une dimension performative ou instituante des processus conflictuels. La manière dont nous avons étudié les renversements de rapports de force et de représentations, assimilables à ce que Cyril Lemieux nomme les croyances, s'inscrit donc déjà dans cette deuxième approche de l'analyse du conflit. Il s'agit donc de poursuivre cette démarche en s'intéressant plus précisément aux enjeux socio-politiques. Autrement dit, nous nous questionnons sur les effets des discours d'opposition et des représentations qui en résultent au regard des réalités sociales et politiques liées à la SCMR et son quartier.

Enfin, il s'agit de définir ce que nous entendons par cette idée de dimension performative du discours, notion discutée par de nombreux auteurs en sciences humaines et sociales. John Austin est le premier à développer le concept de performativité<sup>102</sup>, à travers lequel il établit une distinction entre une parole constative et performative. Le philosophe remet en cause la traditionnelle opposition entre parole et action ; la parole performative étant alors celle qui fait advenir ce qu'elle énonce. Il développe une théorie des actes de langage qui permet de mieux saisir sa pensée sur le performatif. L'acte illocutoire représente alors la valeur d'action que le locuteur place dans son énoncé, autrement dit la dimension performative de la parole. L'auteur explicite les *conditions de félicité* essentielles à la performativité d'un discours qui dépendent de la qualité du locuteur, la reconnaissance du récepteur de cette performativité ou du respect de l'engagement pris, dans le cadre d'une promesse par exemple. John Searle reprend et développe cette théorie, s'intéressant plus particulièrement aux règles constitutives et normatives<sup>103</sup> de la langue sur lesquelles reposent les actes de langage et dont dépend l'échec ou la réussite d'une communication. Pierre Bourdieu construit une critique<sup>104</sup> des pensées des deux philosophes, introduisant une dimension sociologique : il existe des conditions sociales qui permettent d'utiliser le langage et ce dernier sert le prestige réel ou supposé des locuteurs dominants ; il introduit ainsi la notion d'*habitus linguistique*. Enfin, nous pouvons nous intéresser à la pensée de Judith Butler, qui interroge les notions de

---

<sup>101</sup> Emile Durkheim développe la notion d'effervescence sociale dans son œuvre *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (1912). Il la définit comme une passion commune, créant une grande exaltation, qui s'exprime généralement durant des réunions collectives fédérant les individus autour d'un enjeu.

<sup>102</sup> John Austin développe cette notion dans son ouvrage *How to do things with words* (1962).

<sup>103</sup> John Searle développe cette idée dans l'essai « Speech Acts : An essay in the Philosophy of Language » (1969).

<sup>104</sup> Cette critique est introduite dans l'ouvrage *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques* (1982).

performativité et de performance<sup>105</sup>. L'auteure explique que nous performons nos genres et que ces performances ont des conséquences sur le réel, et donc une valeur performative. Ces concepts de performance et de performativité présentent des nuances et des complexités qu'il s'agira d'explorer au cours de notre démonstration, au regard de notre corpus.

Le comité de voisinage représente un espace particulièrement intéressant pour questionner la performativité des discours, dans la mesure où sa finalité première semble résider dans l'action. Selon les propos de la maire d'arrondissement : « Son objectif est d'utiliser toutes les remarques exposées ici pour les transformer en action de la Ville.<sup>106</sup> » Par ailleurs, les reproches formulés par les acteurs remettant en cause la légitimité et la pertinence du comité sont principalement fondés sur le manque d'actions concrètes émanant des séances, rendant compte d'une volonté de lier action et discours. La notion de performativité induite par notre corpus semble un peu s'éloigner de la vision traditionnelle de John Austin, en effet, il ne semble pas s'agir d'actes de langages qui font directement advenir ce qu'ils énoncent. Néanmoins, l'idée d'un discours qui a une conséquence sur le réel reste prégnante et ce concept nous est donc très utile pour notre étude. Le fil de discussion Twitter nous invite également à discuter de la dimension instituante des représentations portées par l'opposition, ainsi que de la manière dont elles sont performées par les acteurs. Il s'agira pour cette dernière partie de rendre compte des enjeux socio-politiques observable au sein des discours d'opposition et des conséquences de ces derniers sur les réalités sociales liées à la SCMR.

## **A. La question de l'ordre public imposée comme prioritaire au sein du débat.**

### *1. Une priorité accordée aux problèmes de désordre public, délaissant la question sanitaire.*

Il résulte de notre analyse de corpus que les questions liées au désordre public engendré par la salle de consommation sont particulièrement prégnantes au sein des discours d'opposition. Cette priorité accordée à ce type de problèmes entraîne conséquemment une mise au second plan de l'aspect médical ou sanitaire de la SCMR, pourtant à l'origine de sa

---

<sup>105</sup> Judith Butler questionne ces concepts dans les ouvrages *Performative Acts and Gender Constitution* (1988) et *Gender Trouble* (1990).

<sup>106</sup> Compte rendu comité du 29 mars 2018, p3.

création. Dans le fil de discussion Twitter, nous observons une dominance très forte des discours relatifs au désordre public, alors que seulement six tweets abordent la question sanitaire. Cette tendance est également significative au sein des comptes rendus de comités de voisinage. Les séances sont organisées en différents temps, permettant d'aborder des thématiques différentes : validation des comptes rendus, retours sur certains faits d'actualité, point sur le fonctionnement de la SCMR, remarques sur la physionomie de l'espace public, avancement de la recherche INSERM, nouvelles hypothèses de travail. Cependant, nous remarquons que chacune de ces parties est investie par des remarques et critiques liées au désordre public, tandis que la question sanitaire reste très généralement circonscrite au point de situation sur le fonctionnement de la salle de consommation. Ainsi, là où les discours concernant l'ordre public circulent dans toutes les parties du comité, les questions de santé peinent à s'imposer. Cela peut s'expliquer par la nature même du comité de voisinage et par ses objectifs. Là où le comité de pilotage rassemble les acteurs municipaux, régionaux et nationaux pour discuter notamment de la conformité de la mise en place de l'expérimentation au cahier des charges, le comité de voisinage vise à établir un dialogue avec les riverains. Les questions liées au désordre public représentant la première préoccupation de ces derniers, cela entraîne conséquemment une prédominance de ces problématiques au sein des échanges. Or, les comptes rendus de ces comités sont publiés sur le site internet de la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, tandis que ceux des comités de pilotage ne sont pas publiquement accessibles. Cela semble donc avoir pour effet de valoriser les questions de désordre public au sein de la discussion publique, au détriment des problématiques de santé.

Ce déséquilibre paraît avoir une influence sur l'action publique locale. En effet, des dispositifs sont mis en place à l'échelle municipale pour pallier les problèmes induits par la SCMR, et il semble que tous concernent l'ordre dans l'espace public. Au sein de notre corpus Twitter, Alexandra Cordebard évoque la mise en place d'une police municipale à Paris, sous l'impulsion de Anne Hidalgo. Les comptes rendus de comités de voisinage traitent de l'établissement d'une *zone de sécurité prioritaire*, de la qualification du secteur de la SCMR en *quartier de reconquête républicaine*, ainsi que d'un dispositif intitulé *Tous mobilisés*. Le premier consiste à augmenter la capacité d'intervention et d'action des forces de l'ordre dans le secteur de la SCMR, et de mettre en place un centre de dialogue qui se veut *très réactif*. Le deuxième correspond à une appellation officielle émanant du Ministère de l'intérieur, permettant la mise en place d'une police du quotidien et d'unités chargées de l'action judiciaire de proximité. Le troisième est une initiative municipale qui tend à réduire le

désordre dans l'espace public à travers plusieurs types d'interventions : travail sur la propreté, embellissement du quartier, travaux de réparation sur l'espace public, intervention des services de sécurité de la Ville. La maire d'arrondissement introduit ces dispositifs de la manière suivante : « Concernant les actions entreprises depuis la précédente réunion, l'ensemble des remarques faites en amont ont permis, d'abord de répondre aux questionnements de chacun, ensuite d'entreprendre de nouvelles actions en adéquation avec les problèmes rencontrés<sup>107</sup>. » Le lien entre discours et action est donc clairement établi par la maire. Dans le cadre du comité, les acteurs publics valorisent le potentiel instituant de la parole des riverains. La prédominance des questions liées au désordre public est ainsi corrélée au développement d'actions visant à pallier ces problèmes. Nous ne pouvons pas émettre avec certitude de lien de causalité entre les discours des riverains et la mise en place de ces dispositifs, mais nous pouvons néanmoins affirmer la volonté des pouvoirs publics de valoriser ce caractère instituant auprès des habitants du quartier impliqués dans le débat.

## *2. Une remise en cause de l'aspect médical de la SCMR.*

Nous avons précédemment introduit l'idée selon laquelle la prédominance des problématiques de désordre public entraînerait une mise au second plan des questions de santé, comme démontré dans notre corpus. Néanmoins, il ressort de nos analyses que l'importance de la thématique de l'espace public n'est pas le seul facteur expliquant le délaissement des problématiques sanitaires. En effet, il apparaît que les riverains opposés au dispositif ne croient pas en sa dimension médicale. Une membre du Collectif 19, affirme durant notre entretien que la présence de médecin dans la salle n'est que de l'ordre de la théorie : selon elle, la SCMR est uniquement un lieu de consommation et ne prend pas en charge médicalement les usagers. Cette idée est également très observable sur Twitter, nous remarquons des formulations telle que « bien entendu pas médicalisée », rendant compte d'une forme de consensus autour de cette affirmation. Ainsi, il se crée une représentation dominante chez les riverains d'une salle de consommation dépourvue de finalité sanitaire ou médicale.

Cette idée reçue semble être entretenue par une conception du soin en matière de drogues issue de notre histoire politico-juridique prohibitionniste, qui ne perçoit que le sevrage comme

---

<sup>107</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p3.

finalité. Or, le principe de la politique de réduction des risques dans laquelle s'inscrit le dispositif est justement de proposer d'autres alternatives au sevrage, perçues comme plus réaliste au regard de la difficulté que représente l'abstinence, notamment pour des usagers en grande précarité sociale et économique, comme l'explique notamment la directrice de l'association Gaïa en comités pour répondre à ces critiques. Une membre du Collectif 19 nous explicite cette perception du soin durant notre entretien, considérant l'absence de sevrage comme la raison de son opposition à la SCMR et nous confiant même qu'elle pourrait y être bénévole si l'objectif du dispositif était l'abstinence. En comité de voisinage, la question du sevrage est fréquemment évoquée. Un des points de crispation entre riverains et acteurs de la politique de réduction des risques réside dans le fait que la notion de résultat y est assez floue car difficile à quantifier. Julien Azuar du CSAPA (Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie) Murger Ferdinand Widal explicite cela de la manière suivante : « La notion de résultat n'est pas vraiment chiffrée, elle prend en compte la réduction des risques, l'accompagnement du patient, l'amélioration de la qualité de vie et la réduction de la morbidité et de la mortalité.<sup>108</sup> » En l'absence de résultats chiffrés, l'impact positif de cette politique sanitaire peine à être démontré, malgré le rapport d'expertise de l'INSERM de 2021. Le sevrage demeure alors la seule finalité acceptable pour une majorité de riverains opposés au dispositif. Ainsi, il apparaît que cette représentation du soin est ancrée dans une tradition politico-juridique dont les perceptions peinent encore à se défaire et qui empêche la réduction des risques et des dommages d'être considérée par sa dimension sanitaire. Cela s'explique notamment par le fait que la loi prohibitionniste de 1970 soit toujours effective en droit. Cet aspect paradoxal des normes juridiques faisant coexister deux principes antagonistes, la consommation encadrée et la prohibition de l'usage de substances psychoactives, sert d'ailleurs d'argument fort de l'opposition. L'article de la Revue française des sciences de l'information et de la communication sur l'étude des acteurs participant au débat public appuie nos propos en ces termes : « Le fond du débat sur les salles de drogues est avant tout une bataille idéologique où s'affrontent principalement des arguments/opinions scientifiques et des arguments/opinions éthiques/juridiques. L'argument juridique est avant tout mis en avant par les acteurs réfractaires au projet. C'est principalement l'interdiction de l'usage des drogues prévue par la loi. L'argument éthique de ces mêmes détracteurs est celui du glissement possible et dangereux vers la dépénalisation des drogues.<sup>109</sup> » En effet, une membre du Collectif 19 mobilise ce même argument de l'antagonisme juridique durant notre entretien.

---

<sup>108</sup>

<sup>109</sup> Marc TANTI, Perrine ROUX, Bruno SPIRE, Patrizia CARRIERI, « Étude des acteurs de la communication

Nous pouvons alors nous intéresser au changement d'appellation du dispositif annoncé par le ministre de la santé Olivier Véran en septembre 2021 : salle de consommation à moindre risque est remplacée par halte soin addiction. Il s'agit là d'un énoncé performatif comme le conçoit John Austin : l'annonce du changement de nom de la salle, prononcé par un acteur politique considéré comme légitime en la question, induit dans le même temps l'imposition de cette nouvelle dénomination officielle. Néanmoins, cette performativité peut être considérée comme relative dans la mesure où tous les acteurs ne prennent pas en considération ce changement d'appellation et continuent d'utiliser les termes SCMR ou salle de shoot. Il paraît intéressant de nous questionner sur le sens de ce changement d'appellation. Nous remarquons que le terme *consommation*, qui semblait particulièrement problématique aux yeux de l'opposition, a disparu. À l'inverse, le terme *soin* est apparu, lacune présumée de la salle sur laquelle repose une grande partie des critiques. Sans pouvoir méthodiquement assurer un rapport de causalité entre les discours d'opposition critiquant l'absence d'une réelle implication médicale dans le dispositif et ce changement de dénomination, nous pouvons néanmoins en supposer une certaine influence. Nous reviendrons plus en détails sur ce point dans la suite de notre démonstration, notamment pour interroger les autres termes choisis.

Il apparaît que la mise au second plan de l'enjeu sanitaire de la SCMR au sein des discours d'opposition a conséquemment entraîné un délaissement de ces problématiques dans le débat public et principalement durant les séances de comité de voisinage. Cela peut s'expliquer par une confrontation de perceptions différentes du soin, qui ne permet pas au dispositif d'être considéré dans sa dimension sanitaire par ses opposants. Nous pouvons alors supposer que ceci influence l'action publique qui tente de le pallier par le discours, et notamment un changement d'appellation.

---

des salles de drogues par une analyse de corpus multivarié ». Dossier « Émotions, dispositifs et organisations : quelles finalités, quels engagements, quelles dynamiques ? » Revue française des sciences de l'information et de la communication, 2018.

### 3. Participer à l'exercice du pouvoir local par la surveillance.

La prégnance des problématiques liées à l'ordre public au sein des comités de voisinage nous invite à nous intéresser à la pensée de Michel Foucault et plus précisément à sa conception du pouvoir. Le philosophe propose une approche<sup>110</sup> qui met en lien la domestication ou le contrôle des corps avec l'exercice du pouvoir, introduisant ainsi l'idée d'une *discipline des corps* qui s'exerce à travers la mise en place de dispositifs. La théorie foucauldienne est pertinente pour penser notre objet de recherche à travers plusieurs de ces aspects. Tout d'abord, la SCMR peut être appréhendée comme un dispositif, au sens foucauldien du terme, défini en trois temps par l'auteur : « Premièrement, un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques. Le dispositif lui-même, c'est le réseau que l'on peut établir entre ces éléments. (...) Deuxièmement, ce que je voudrais repérer dans le dispositif, c'est justement la nature du lien qui peut exister entre ces éléments hétérogènes. (...) Troisièmement, par dispositif, j'entends une sorte – disons- de formation, qui, à un moment historique donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante.<sup>111</sup> » Il est question d'une réalité architecturale, juridiquement et administrativement réglementée, à l'origine d'une profusion de discours politiques, scientifiques, médiatiques ou profanes. Il existe un lien évident entre tous ces éléments hétérogènes, justifiant d'ailleurs cette troisième partie qui s'intéresse à l'influence des discours sur l'action public encadrant le dispositif. Enfin, la SCMR répond à une urgence sociale et sanitaire liée à la consommation de drogues dans l'espace public, rendant compte de sa dimension stratégique. Concernant la relation entre pouvoir et discipline des corps, Michel Foucault explicite sa pensée en ces termes : « Se forme alors une politique des coercitions qui sont un travail sur le corps, une manipulation calculée de ses éléments, de ses gestes, de ses comportements. Le corps humain entre dans une machinerie de pouvoir qui le fouille, le désarticule et le recompose. Une *anatomie politique*, qui est aussi bien une *mécanique du pouvoir*, est en train de naître (...) La discipline fabrique ainsi des corps soumis et exercés,

---

<sup>110</sup> Cette approche est exposée dans son ouvrage *Surveiller ou punir, La naissance de la prison*. Editions Gallimard, 1975.

<sup>111</sup> Cette définition est donnée par Michel Foucault dans le cadre d'un entretien et repris dans *Dits et Écrits II*, Editions Gallimard, p299.

des corps *dociles*.<sup>112</sup>» Le contrôle que tente d'exercer les pouvoirs locaux sur les usagers au sein de l'espace public, illustré par les dispositifs de *zone de sécurité prioritaire* et de *quartier de reconquête républicaine*, semble aller dans le sens de la théorie foucauldienne. De plus, la prédominance des critiques portées sur le désordre dans l'espace urbain, adressées aux acteurs publics, rend compte d'une forme de responsabilité concernant la gestion des individus qui leur incombe en tant que représentants du pouvoir local. Les riverains attendent des pouvoirs publics qu'ils exercent ce contrôle des corps et en formulent la demande durant les séances de comité. Nous pouvons noter trois interventions à titre d'exemples : « Ruth Grosrichard estime qu'au-delà de la médiation, il faut une personne dont la fonction serait de réduire la stagnation aux abords de la salle et toutes les implications négatives. Cette demande revêt un caractère d'urgence, d'autant que la stagnation commence le matin et se tient même le dimanche.<sup>113</sup>», « Mickaël Lemenn, du collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord, se demande si les utilisateurs se font enregistrer et si leur provenance est connue.<sup>114</sup>» ou encore « Y'a-t-il eu un renforcement des dispositifs de contrôle d'entrée et de sortie des usagers ?<sup>115</sup> » Les opposants à la SCMR demandent ainsi un contrôle des corps, passant notamment par une forme de biométrie induite par l'enregistrement des usagers, visant à rétablir l'ordre public.

En outre, un des points saillants de l'œuvre de Michel Foucault est l'importance de la surveillance dans ce contrôle. Il prend alors l'exemple du panoptique, pensé à l'origine par Jeremy Bentham, imaginant un modèle de prison permettant une surveillance totale, de surplomb, et sans être vu par les prisonniers. Cet exemple du panoptique ou panopticon permet au philosophe d'illustrer le dispositif moderne, s'articulant autour des notions de surveillance et de discipline. Olivier Aïm, maître de conférence au CELSA dont les travaux s'intéressent particulièrement à ces questions, propose dans un entretien<sup>116</sup> de Marie Boëton sur Amicus Radio une réflexion sur les thématiques de la surveillance et de la visibilité, faisant écho à son récent ouvrage *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*. L'auteur explicite l'idée d'une culture de la surveillance caractéristique de la modernité, qui s'exerce à différentes échelles. D'une part, il existe une surveillance verticale, très visible. Dans notre cas, il apparaît que cette surveillance soit exercée par les acteurs publics, et notamment les forces de police, comme l'explique par exemple le

---

<sup>112</sup> Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Editions Gallimard, 1975, p162.

<sup>113</sup> Compte rendu comité du 5 novembre 2019, p10.

<sup>114</sup> Compte rendu comité de voisinage du 5 novembre 2019, p6.

<sup>115</sup> Compte rendu comité de voisinage du 5 novembre 2019, p8.

<sup>116</sup> Olivier Aïm – Entretien (Surveiller jusqu'où ?) – Marie Boëton / Amicus Radio. 2021.



commissaire adjoint du 10<sup>ème</sup> arrondissement en comité : « La vidéo-protection sur ce secteur est très importante. Le commissariat est doté d'une salle-vidéo de manière à avoir sous les yeux de manière permanente la rue Saint-Vincent-de-Paul, la rue Ambroise Paré et la cour des taxis pour éviter toute intrusion dans les halls d'immeubles.<sup>117</sup> » D'une autre part, cette culture de la surveillance entraînerait, selon Olivier Aïm, une volonté de participation de la part des individus, notamment expliquée par les évolutions médiatiques numériques, favorisant cette approche plus horizontale. Il existerait ainsi une forme moins visible de surveillance, exercée par la population et nommée par l'auteur la *sous-veillance*. C'est cet aspect qui est particulièrement intéressant pour notre étude. En effet, les riverains semblent être encouragés par les acteurs publics à participer à cette forme de surveillance, notamment à travers la mise en place de dispositifs telle que la boîte mail « Écoute 10 », permettant aux habitants de communiquer au commissariat d'arrondissement leurs observations ou remarques en lien avec les problématiques de tranquillité ou de sécurité publiques. Ce dispositif d'écoute est valorisé par le commissaire adjoint en séance de comité, invitant à ce titre les riverains à participer à cette surveillance.

Enfin, il semble que cette implication des habitants du quartier dans le processus de surveillance dépasse le cadre établi par les acteurs publics. En effet, un des points saillants de la rhétorique des discours d'opposition, que nous avons particulièrement exploré au cours de notre seconde partie, est le régime de preuves sur lequel repose leur argumentation. Nous avons conclu de notre analyse que ce motif rhétorique était particulièrement observable à travers la diffusion de photos et de vidéos sur Twitter. Néanmoins, nous pouvons à présent émettre l'hypothèse selon laquelle la fonction de ces images pourrait dépasser le seul cadre argumentatif, voire le cadre strict du débat. En effet, la production de ces images par les riverains représente également une activité de surveillance des usagers dans l'espace public. À ce titre, les riverains opposés à la SCMR se substituent aux acteurs publics et participent à l'exercice d'un pouvoir, selon l'approche foucauldienne. Olivier Aïm explicite l'idée selon laquelle cette *sous-veillance* exercée par la population peut s'inscrire dans une logique de surveillance du pouvoir légitime ou de collaboration avec ce dernier. Ici, la forme de cette surveillance paraît ambiguë : elle s'établit dans une forme de collaboration avec les acteurs locaux qui visent le même objectif de rétablissement de l'ordre public, tout en servant d'argument pour critiquer leur exercice jugé insuffisant du pouvoir qui leur est conféré.

---

<sup>117</sup> Compte rendu comité du 16 avril 2019, p10.

Enfin, cet aspect des discours d'opposition revêt une certaine dimension performative ou instituante en tant qu'elle permet aux riverains l'exercice d'une forme de pouvoir. Cela semble alors s'inscrire dans une remise en cause des dynamiques actuelles de l'action publique locale qui ne serait pas assez ouverte à la participation des habitants du quartier. Durant notre entretien, la membre du Collectif 19 nous affirme avoir été *heurtée dans sa citoyenneté* face aux décisions prises de manière unilatérale et verticale par les pouvoirs publics. Nous pouvons aussi noter l'intervention de la riveraine Chantal Foucrier en comité : « Concernant l'extension des horaires, le collectif déplore de n'avoir été nullement associé à cette décision, pas plus qu'il n'avait été associé à l'ouverture de la SCMR dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement. La décision est très arbitraire et autoritaire, excluant toute concertation avec les riverains, les associations ou des personnes anonymes. C'est choquant.<sup>118</sup> » Ces représentations d'opposition semblent permettre aux riverains de remettre en cause l'action publique, tout en reprenant une forme de pouvoir à l'échelle locale, illustrant leur dimension instituante ou performative.

## **B. Les usagers, une place négociée dans le débat et au sein du quartier.**

### *1. Une opposition entre riverains sédentaires et riverains nomades.*

Nous avons soulevé la question des statuts au cours de notre démonstration, soulignant leur potentiel rhétorique et leur rôle majeur dans l'imposition des représentations. À ce titre, le statut de riverain semble particulièrement significatif. Au-delà de l'idée de proximité et de quotidienneté qu'il induit, ce terme rend compte du caractère sédentaire des habitants, en opposition aux usagers de la SCMR. Cette idée est prégnante au sein des discours d'opposition, opposant les *passages permanents*<sup>119</sup> des usagers aux riverains sédentaires. Il est intéressant de noter qu'une élue de la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement soulève en comité la question de l'absence de commerçants en comité de voisinage, tandis que chaque séance compte une dizaine de riverains. Nous remarquons ainsi que ce statut leur accorde une place particulière dans le débat, qui semble induite par leur sédentarité : là où le commerçant rentre chez lui après sa journée de travail, le riverain est continuellement confronté à ces réalités sociales. Néanmoins, certains discours tentent de questionner cette évidence. À titre

---

<sup>118</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 avril 2019, p19.

<sup>119</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 Avril 2019, p13.

d'exemples, nous pouvons citer les propos de la directrice de l'association Gaïa : « 60% de ces personnes étant SDF, elles ne paient pas de loyer dans cet arrondissement, mais se considèrent pourtant du quartier, et cela depuis 15 ans.<sup>120</sup> » Dans la même logique de remise en question de cette différenciation, une représentante du Collectif des parents et riverains de la SCMR, favorable au dispositif, s'exprime en ces termes : « Nous sommes convaincus aussi qu'aucune amélioration pour la vie quotidienne des habitants du quartier ne sera possible sans la bascule des mentalités pour arriver à un vrai équilibre qui n'a jamais existé entre deux populations qui ont toujours cohabité, celle des riverains sédentaires et celles des riverains nomades. (...) Facile pour nous, propriétaires, locataires, installés dans la normalité qui fait que la société nous reconnaît et nous donne la parole<sup>121</sup>. » Cette intervention, visant à repenser l'opposition clanique entre usagers et riverains, est instantanément rejetée par une riveraine la qualifiant d'*inacceptable*. Paradoxalement, nous pouvons supposer que le potentiel sédentarisant de la SCMR participe à son rejet de la part des riverains. Une chargée de mission Santé à la Ville de Paris nous fait part de cette idée durant notre entretien et explique que là où les habitants savent que sans la SCMR les usagers de drogues finissent par partir pour investir d'autres lieux, le dispositif effraie car il risque de les sédentariser. Cela peut être illustré par une intervention de la riveraine Viviane Dassonville : « Si, à l'époque de son installation dans le quartier, il y avait déjà des toxicomanes, à présent, le même quartier est devenu un véritable abcès de fixation des usagers problématiques<sup>122</sup>. » Il est donc intéressant de remarquer que la possibilité que ces riverains nomades se sédentarisent est au cœur de l'opposition au dispositif, dans la mesure où cela pourrait remettre en question cette appropriation exclusive du quartier par les habitants propriétaires ou locataires. La notion de nomadisme associée aux usagers est également soulignée par le changement d'appellation de la SCMR. Là où le terme de *salle* induisait l'idée d'un aménagement pérenne ancré dans l'environnement urbain, le choix du terme *halte* renvoie au caractère nomade des usagers. Le dispositif qui aurait pu représenter un biais d'appropriation du quartier pour les usagers est finalement réduit en un lieu de passage, conformément aux représentations des riverains. Nous pouvons supposer que ce changement d'appellation vise à rassurer les habitants et ainsi calmer l'opposition, en invisibilisant le potentiel sédentaire de la SCMR. Cela participe à empêcher les usagers de disposer d'une réelle place autant dans le quartier qu'au sein du débat. Nous reviendrons sur cette idée un peu plus tard dans notre démonstration.

---

<sup>120</sup> Compte rendu comité de voisinage du 5 novembre 2019, p6.

<sup>121</sup> Compte rendu comité de voisinage du 11 octobre 2018, p10.

<sup>122</sup> Compte rendu comité de voisinage du 29 mars 2018, p11-12.

Cette appropriation exclusive du quartier par ses habitants induit une imposition de leurs normes. La maire d'arrondissement utilise le terme *perturbateurs*<sup>123</sup> pour désigner les usagers qui viendraient alors bousculer un ordre social établi. Le quartier est à plusieurs reprises qualifié de *tissu urbain familial*, rendant compte de son appropriation par les riverains, imposant la légitimité de leur mode de vie au détriment des usagers. Ces derniers sont alors considérés comme des individus déviants, des *perturbateurs*. Cela nous invite alors à nous intéresser à la pensée de Howard Becker sur la déviance. Tout d'abord, le sociologue explique que la déviance est créée socialement : « Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression crée la déviance<sup>124</sup>. » Si nous nous questionnons davantage sur le concept de normes et sur la manière dont ces dernières sont établies et instituées, Howard Becker postule que leur origine réside dans la notion de valeur, dont il propose une définition issue des travaux du sociologue Talcott Parsons : « On peut appeler *valeur* un élément d'un système symbolique qui sert de critère pour choisir une orientation parmi les diverses possibilités qu'une situation laisse par elle-même ouverte<sup>125</sup>. » Néanmoins, il apparaît que ces valeurs soient trop vagues, générales et peuvent entrer en contradiction, ce qui les rend incapables de fonder nos actions et sont alors à l'origine de normes plus spécifiques : « Les valeurs s'avérant ainsi inadaptées pour orienter l'action dans les situations concrètes, les groupes sociaux élaborent des normes spécifiques qui sont mieux adaptées aux réalités de la vie quotidienne. Ces normes sont dérivées des valeurs, qui jouent ainsi le rôle de principes ultimes<sup>126</sup>. » Dans notre cas, la majorité des normes sont juridiquement établies par les Codes civil, pénal et de la santé publique. Ce qui est donc intéressant pour notre étude est de souligner l'implication et le rôle des riverains dans l'imposition de ces normes. Celle-ci passe principalement par la surveillance, comme exploré précédemment, mais également par la formalisation d'une rupture sociale, d'une opposition entre individus déviants et normaux, au sein des discours circulant en comité et sur Twitter. Ceci est traduit par l'usage fréquent d'expressions telle que *nous les riverains* et explicité par la membre du Collectif 19 en entretien qui affirme une *cohabitation impossible*. Nous assistons donc à une appropriation exclusive du quartier par les riverains sédentaires, imposant le respect des normes juridiques et sociales, et participant à ancrer l'exclusion des usagers.

---

<sup>123</sup> Compte rendu comité de voisinage du 11 octobre 2018, p7.

<sup>124</sup> Howard S. BECKER, *Outsiders, études de sociologie de la déviance*. Editions Métailié, 1985, p32.

<sup>125</sup> Talcott PARSONS, *The social system*, The Free Press of Glencoe, 1952, p12.

<sup>126</sup> Howard S. BECKER, *Outsiders, études de sociologie de la déviance*. Editions Métailié, 1985, p154.

Néanmoins, malgré la prégnance de cette différenciation des individus fondée sur leur rapport sédentaire ou nomade au quartier et sur leur adéquation aux normes sociales en vigueur, il s'agit de nuancer cette idée et de ne pas invisibiliser une partie des propos des riverains opposés à la SCMR. En effet, la membre du Collectif 19 rend compte durant notre entretien d'un certain lien qui s'est créé entre les habitants du quartier du parc d'Éole et les consommateurs de crack. La riveraine nous explique que les habitants discutent très fréquemment avec les usagers, qu'ils éprouvent beaucoup d'empathie et de compassion envers eux. Cette idée est également avancée par une bénévole à la SCMR, durant notre entretien qui rend davantage compte d'une hostilité des riverains vis-à-vis du dispositif plutôt que des usagers. Il existe une différenciation évidente portée par les discours d'opposition, mais qui doit être néanmoins nuancée. Plutôt qu'une *hostilité*, il semble que les termes de *stigmatisation* ou de *marginalisation* soient plus adaptés, et c'est ce que nous allons à présent nous attacher à démontrer.

## 2. Une certaine performativité des discours stigmatisants.

Il existe une stigmatisation évidente des usagers de drogues au sein de la société, très lisible à travers les discours d'opposition que nous avons analysés. Ce qui nous intéresse pour cette étude est de questionner les effets de ces discours stigmatisants sur les individus. D'après l'approche goffmanienne du concept, le *stigmat* doit être appréhendé comme un processus relationnel, dans la mesure où il se construit dans le regard d'autrui. Le stigmat ne peut pas être compris uniquement comme un attribut : « Le mot stigmat servira donc à désigner un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler. L'attribut qui stigmatise tel possesseur peut confirmer la banalité de tel autre et, par conséquent, ne porte par lui-même ni crédit ni discrédit. (...) Un stigmat représente donc en fait un certain type de relation entre l'attribut et le stéréotype, et cela même si je n'entends pas continuer à le dire ainsi, ne serait-ce que parce qu'il existe des attributs importants qui, presque partout dans notre société, portent le discrédit<sup>127</sup>. » La deuxième partie de cette citation semble particulièrement adéquate vis-à-vis de notre sujet, la consommation de drogue apparaissant comme un attribut portant presque universellement un discrédit. Erving Goffman distingue trois types de stigmates : les *monstruosités du corps*, les *tares du caractère* et les *stigmates tribaux*. Dans notre cas,

---

<sup>127</sup> Erving GOFFMAN, *Stigmat, les usages sociaux des handicaps*. Les éditions de minuit, 1975. p15.

l'usager de drogues semble s'inscrire dans la seconde catégorie. Si nous centrons plus particulièrement notre analyse sur la manière de désigner les usagers, nous remarquons que leur stigmatisme devient leur caractéristique principale. Par exemple, sur Twitter, le terme *toxicos* est fréquemment utilisé ; forme diminuée de la dénomination *toxicomanes*, elle porte un potentiel stigmatisant très fort dans la mesure où elle réduit l'usager de drogues à sa consommation excessive ou problématique. Or, si nous revenons à la pensée de Howard Becker sur la déviance, il paraît essentiel de prendre en considération son caractère performatif ou instituant, explicité en ces termes par l'auteur : « Traiter une personne qui est déviante sous un rapport comme si elle l'était sous tous les rapports, c'est énoncer une prophétie qui contribue à sa propre réalisation<sup>128</sup>. » Ainsi, selon une logique de prophétie auto-réalisatrice, il apparaît que les discours stigmatisants, rappelant la déviance des usagers, revêtent un caractère performatif dans la mesure où ils participent à ancrer leur exclusion sociale. Il s'agira de revenir sur cette idée un peu plus tard dans notre raisonnement, notamment pour questionner l'impact de la présence d'usagers en comités de voisinage sur ce processus d'exclusion.

En outre, la manière dont les usagers sont représentés à travers les images postées sur Twitter par les riverains semble avoir un effet important sur leur identité sociale. Au-delà d'en véhiculer une image négative, nous remarquons que les visages des usagers ne sont pas toujours floutés ou cachés. C'est en effet le cas d'une partie des photos publiées par le Collectif Riverains Lariboisière Gare du Nord. Si nous revenons à l'histoire européenne de la consommation de drogues dans l'espace public<sup>129</sup>, les premières scènes ouvertes se sont développées dans les grandes villes. Cela s'explique par le fait que ces métropoles européennes permettent un anonymat qui évite la stigmatisation des usagers. Or, ces témoignages de riverains qui font circuler sur les réseaux sociaux numériques les visages des usagers vont à l'encontre de ce principe d'anonymat et renforce ainsi la stigmatisation de ces individus.

Cette représentation stigmatisée des usagers de drogues semble se cristalliser autour de deux points centraux : les questions de l'autonomie et de la conscience. Ils sont ainsi dépeints comme incapables d'être des individus autonomes, n'ayant que partiellement conscience de

---

<sup>128</sup> Erving GOFFMAN, *Stigmatisme, les usages sociaux des handicaps*. Les éditions de minuit, 1975. p57.

<sup>129</sup> Cette idée est explicitée dans l'ouvrage suivant : Pierre CHAPPARD, Jean-Pierre COUTERON, *Salle de shoot, les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La découverte, 2013, chapitre 1 « les usagers de drogue dans la cité ».

leurs actions. Astrid Hirschelmann, maîtresse de conférences en psychopathologie et criminologie, propose un article éclairant sur cette question de l'autonomie au regard des usagers de la SCMR. Elle explique que ces derniers sont stigmatisés par l'environnement social face à leur échec d'autonomisation ou de responsabilisation vis-à-vis de leur consommation. L'autonomie est alors perçue comme l'objectif à atteindre dans une lutte contre la dépendance et l'assistance, exerçant une forte pression normative. Si nous nous intéressons au travail de Howard Becker sur la consommation de marijuana, cette idée de manque d'autonomie est très prégnante. Le sociologue explique qu'il existe trois facteurs qui règlent la consommation : l'approvisionnement, le secret et la moralité. C'est le troisième point qui nous intéresse ici, explicité par l'auteur de cette manière : « Les notions morales conventionnelles, et plus précisément les impératifs moraux fondamentaux qui prescrivent à l'individu de se soucier de sa propre santé, de son propre équilibre, et de se conduire raisonnablement. Le drogué est dépeint de manière stéréotypée comme une personne qui viole ces impératifs<sup>130</sup>. » Nous pouvons à ce titre citer les propos d'une riveraine en comité : « Le quartier est essentiellement confronté à des délinquants, des psychopathes, des gens en décrochage. Une population qui, dans un service de toxicomanie psychiatrique, ne serait pas maintenue car jugée dans l'incapacité de respecter les règles ». La membre du collectif 19 s'exprime en des termes similaires durant notre entretien, nous pouvons noter les formulations suivantes : « quand ils ont des lueurs de conscience » ou même « comportements inhumains ». Cette expression fait écho à la pensée de Erving Goffman : « Il va de soi que, par définition, nous pensons qu'une personne ayant un stigmate n'est pas tout à fait humaine. Partant de ce constat, nous pratiquons toute sorte de discrimination, par lesquelles nous réduisons efficacement, même si c'est souvent inconsciemment, les chances de cette personne<sup>131</sup>. » Nous retrouvons donc une nouvelle fois le caractère instituant de ces discours stigmatisants qui ont pour conséquence d'ancrer l'exclusion sociale des usagers. En outre, nous pouvons convoquer une nouvelle fois la citation de Michel Foucault tirée de *L'ordre du discours* : « Le fou est celui dont le discours ne peut pas circuler comme celui des autres<sup>132</sup>. » Lorsque les riverains, notamment dans le cadre institutionnel du comité de voisinage, utilisent des termes tels que *population déficiente* ou *personnes incontrôlables*, pour désigner les usagers de drogues, cela participe à ancrer une rupture entre ces derniers et le reste de la

---

<sup>130</sup> Howard S. BECKER, *Outsiders, études de sociologie de la déviance*. Editions Métailié, 1985, p96.

<sup>131</sup> Erving GOFFMAN, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Les éditions de minuit, 1975, p15.

<sup>132</sup> Michel FOUCAULT, *L'ordre du discours*, p5.

population ne permettant pas de créer un dialogue. Ces représentations de l'utilisateur de drogues l'empêchent d'être socialement considéré et même écouté.

### 3. Questionner le potentiel instituant de la SCMR et du comité pour les usagers.

Dans un article intitulé « L'utilisateur, institué, acteur », la journaliste Catherine Simon questionne le potentiel instituant de la SCMR vis-à-vis des usagers de drogues, autrement dit la manière dont le dispositif permet de réduire leur exclusion sociale et leur attribuer un rôle d'acteur dans le processus médico-social proposé par la salle de consommation. Dans le cadre de notre étude communicationnelle, nous partons de cet article pour interroger le caractère instituant des dispositifs constituant notre corpus. Étant donné que les usagers ne s'expriment pas sur Twitter, ou du moins dans le fil de discussion étudié ainsi qu'au sein de l'étude sur un mois réalisée en phase exploratoire, nous centrons notre analyse sur les comptes rendus de comités de voisinage, auxquels les usagers ont déjà participé. L'hypothèse sur laquelle repose l'analyse de Catherine Simon consiste à supposer que « passer la porte d'une structure qui a une place dans la cité, dans un quartier, c'est se donner un *droit de cité* pour l'utilisateur<sup>133</sup>. » Il apparaît que les fondements juridiques et administratifs du dispositif encouragent une intégration sociale de l'utilisateur. Néanmoins, nous avons remarqué à travers notre analyse de corpus que le caractère antinomique de la base légale de la SCMR participe au rejet du dispositif par les riverains. La première partie de l'hypothèse peut alors être nuancée, dans la mesure où cette place de la salle dans la cité ne semble pas encore faire consensus. Si nous revenons à la pensée de Erving Goffman et à sa typologie des espaces au regard des stigmates, la salle de consommation semble occuper une place ambivalente. La sociologue Hélène Chéronnet développe cette idée dans un article sur la SCMR, questionnant un déplacement des frontières entre normaux et stigmatisés<sup>134</sup>. Le sociologue distingue les lieux interdits qui rejettent l'individu stigmatisé, les lieux policés qui acceptent les personnes stigmatisées, et les lieux retirés où ces individus peuvent vivre librement sans cacher leur stigmatisme. Au regard de cette typologie, la SCMR semble se situer à la frontière entre lieu interdit (espace public) et lieu retiré (intérieur de la salle). En ce sens, elle semble rompre une

---

<sup>133</sup> Catherine SIMON, « L'utilisateur, institué, acteur », *Les salles de consommation de drogue à moindre risque*. Cahiers Droit, Sciences et Technologies, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2020.

<sup>134</sup> Hélène CHERONNET, « Les salles de consommation à moindre risque : un déplacement des frontières entre normaux et stigmatisés ? » Cahiers Droit, Sciences et Technologies, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2020.



forme d'arrangement entre stigmatisés et normaux visant à les rejeter dans les lieux retirés. Cette idée est notamment très présente en comités de voisinage, illustrée par la demande des opposants de déplacer la salle en dehors des zones d'habitation. Hélène Chéronnet émet l'hypothèse selon laquelle la SCMR rendrait compte d'une tension entre séparation et inclusion : il semblerait que la réprobation sociale induise une relégation spatiale, et donc dans notre cas, l'inscription de la SCMR dans le tissu urbain pourrait induire une inclusion sociale des usagers. C'est en cela que le dispositif porte un potentiel instituant pour ses publics. Cela peut être illustré par une intervention de Anne Souyris, adjointe à la mairie de Paris en charge de la santé publique : « L'usage des drogues ne doit plus être vu comme quelque chose de binaire. Il ne s'agit pas de poser le problème entre la prise ou non de drogue mais de soulager la souffrance des personnes qui en consomment et des riverains qui souffrent des nuisances. La Suisse a commencé à mettre en place des SCMR pour justement réconcilier les gens dans l'espace public et rétablir un ordre social dans lequel tout le monde pourrait trouver sa place<sup>135</sup>. » Cependant, notre analyse démontre que ce potentiel reste très peu concluant. Enfin, la formulation *droit de cité* utilisée par Catherine Simon fait écho à la théorie de Henri Lefebvre sur le *droit à la ville* et nous invite à soulever un point particulièrement intéressant pour notre étude. Le philosophe explique que ce *droit à la ville* ne se limite pas à une autorisation à y entrer ou à y vivre, mais qu'il signifie le droit de vivre pleinement dans une ville : participer à sa transformation, redessiner les choses, faire valoir son point de vue. Cette vision s'oppose alors à la technocratie de la modernisation pour proposer une approche plus démocratique de la ville. Il s'agit donc de questionner la manière dont la SCMR, et plus spécifiquement le comité de voisinage, peuvent participer à octroyer ce *droit à la ville* aux usagers.

Il paraît essentiel de questionner la place des usagers au sein des comités de voisinage. À l'origine absents de ces séances, ils y ont été conviés suite à une demande formulée par Anne Souyris, adjointe à la mairie de Paris en charge de la santé publique. Nous notons donc que cette présence s'inscrit dans une évolution des normes du comité en matière de participants. Dans les quatre comptes rendus étudiés durant notre recherche, un usager surnommé « Jeff » est présent à deux reprises, en octobre 2018 et en avril 2019. Si nous nous intéressons une nouvelle fois à l'approche goffmanienne du stigmaté, le comité de voisinage représente un espace au sein duquel se jouent des *interactions mixtes*<sup>136</sup>, définies par le

---

<sup>135</sup> Compte rendu comité de voisinage du 11 octobre 2018, p7.

<sup>136</sup> Erving GOFFMAN, *Stigmaté, les usages sociaux des handicaps*. Les éditions de minuit, 1975.

sociologue comme des échanges entre personnes *normales* et *stigmatisées*. Il explicite cette idée de la manière suivante : « C'est lorsque les normaux et les stigmatisés viennent à se trouver matériellement en présence les uns des autres, et surtout s'ils s'efforcent de soutenir conjointement une conversation, qu'à lieu l'une des scènes primitives de la sociologie ; car c'est bien souvent à ce moment là que les deux parties se voient contraintes d'affronter directement les causes et les effets du stigmate<sup>137</sup>. » Ce sont davantage les effets du stigmate sur l'échange qui nous intéresse ici. Tout d'abord, malgré la présence d'un usager représentant à lui seul son *collège*, ainsi que le peu de séance auquel il a été convié en comparaison avec les riverains, nous remarquons un déséquilibre très significatif en termes de temps de parole et de nombre d'intervention. Là où les riverains opposés à la SCMR dominant les discussion, l'usager ne s'exprime qu'à deux reprises durant la séance d'octobre 2018 et seulement à trois reprises en 2019. De plus, chacune des interventions relatées sont très courtes, toujours en comparaison avec les autres prises de paroles, n'excédant jamais six lignes et la plupart du temps réduites à deux lignes. Ces rares interventions ne semblent par réellement orienter la discussion, les participants passant assez rapidement à un autre sujet. À titre d'exemple, nous pouvons noter une intervention de l'usager au sujet de l'extension des horaires d'ouverture de la SCMR : « Jeff est parfois obligé d'aller consommer dans les toilettes JCDECAUX pour ne pas le faire dans la rue. Et quand on le surprend et qu'on lui dit d'aller à la salle, il ne peut que répondre qu'il ne peut pas car elle est fermée. En ce qui concerne l'ouverture d'une autre salle, il fait part du fait qu'il ne revient pas dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement après être allé acheter des produits stupéfiants ailleurs, bien souvent en Seine-Saint-Denis, il va donc en proximité à côté d'un cimetière<sup>138</sup>. » Ces propos abordent des problématiques au cœur des préoccupations des riverains, pourtant, le compte rendu ne relate aucun échange avec les riverains suite à cette prise de parole. Malgré le caractère quasiment exceptionnel et novateur de sa présence, la place de l'usager au sein du débat et son impact sur la discussion restent assez limités. Nous pouvons nous intéresser à un échange relaté entre l'usager et un riverain à propos de l'hospitalisation des consommateurs, afin de rendre compte de la rupture sociale que nous avons évoquée : « Jeff du Comité des Usagers de la salle exprime qu'il est consommateur et usager de la salle. Il demande à Monsieur Coulogner comme il réagirait s'il lui disait : *Je trouve que vous êtes malade, vous devriez aller à l'hôpital*. Pierre Coulogner est surpris par cette question, mais serait prêt à accepter la prise en charge, après en avoir parlé à sa femme. Jeff constate qu'une personne sous produit

---

<sup>137</sup> Erving GOFFMAN, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*. Les éditions de minuit, 1975.p25.

<sup>138</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 avril 2019, p20.

psychotrope quelconque n'aurait pas cette réaction et le prendrait plus mal<sup>139</sup>. » Cet échange illustre une confrontation de deux réalités individuelles et sociales qui ne semblent pas permettre une communication fructueuse. Nous pouvons supposer que tout ceci est une conséquence du stigmatisme et s'inscrit dans la démonstration qui nous occupe dans cette partie : les discours et représentations participent à ancrer la stigmatisation de l'utilisateur qui, même dans le cadre d'un comité auquel il est convié, ne peut disposer du même statut et de la même légitimité pour s'exprimer que le riverain socialement perçu comme *normal*. Il apparaît que le potentiel instituant de la SCMR et des comités de voisinage reste très limité, ne pouvant pallier des représentations encore très ancrées.

## Conclusion provisoire

Afin de conclure notre démonstration, nous nous sommes attachés durant cette troisième partie à rendre compte des enjeux socio-politiques liés à notre objet de recherche et exprimés à travers les discours d'opposition, ainsi qu'à questionner la dimension instituante ou performative de ces représentations étudiées. Nous avons tout d'abord relevé un déséquilibre significatif entre la place prégnante accordée au sein du débat aux problématiques de désordre public et la mise au second plan des questions sanitaires. Cette prédominance de la thématique de l'ordre dans l'espace public semble avoir une conséquence sur l'action locale, illustrée par le déploiement de dispositifs tels que *tous mobilisés*, la *zone de sécurité prioritaire* ou encore l'appellation *quartier de reconquête républicaine*. Ce délaissement des problématiques sanitaires peut en partie s'expliquer par une remise en cause de l'aspect médical de la SMCR par ses opposants. Cela semble entraîner une réponse de la part des acteurs publics, symbolisée par le changement d'appellation du dispositif faisant disparaître le terme de *consommation* au profit de celui de *soin*. Néanmoins, le sens de ce dernier ne fait pas consensus en matière de drogues : la finalité d'un encadrement médical de l'addiction réside exclusivement dans le sevrage pour une majorité des opposants, rendant compte d'un rejet du principe même de la politique de réduction des risques dans laquelle s'inscrit le dispositif. En outre, cette partie nous a permis de repenser la fonction des représentations d'opposition, et notamment des images publiées sur Twitter. Il semblerait alors qu'au-delà de leur valeur rhétorique et argumentative, ces images rendent compte d'une activité de surveillance réalisée

---

<sup>139</sup> Compte rendu comité de voisinage du 16 avril 2019, p8.

de manière quotidienne par les riverains. Nous nous sommes alors intéressés à la pensée de Michel Foucault et avons conclu que cette surveillance, permettant le contrôle des corps des usagers, constitue une manière de participer à l'exercice du pouvoir. Cela nous amène donc à questionner les dynamiques de l'action publique et la manière dont la population peut participer à l'exercice du pouvoir local, voire même tenter de se substituer aux instances officielles. Enfin, cette prégnance de la place des riverains dans le débat et au sein du quartier nous a amenés à discuter de celle des usagers. Il semble alors que les usagers occupent une place négociée et un rôle limité dans la discussion publique et l'espace urbain, induits notamment par leur nomadisme et leur inadéquation aux normes sociales en vigueur. Nous avons également relevé le caractère performatif des discours stigmatisants, qui participent à ancrer l'exclusion sociale des usagers, selon une logique de prophétie auto-réalisatrice. De plus, l'enjeu de publicisation des représentations d'opposition semble jouer un rôle dans cette stigmatisation des individus. Nous avons terminé notre étude sur le potentiel instituant de la SCMR et du comité de voisinage, qui permettent d'offrir une place à l'utilisateur dans le quartier et la discussion publique. Néanmoins, il ressort de notre analyse que ce potentiel soit en réalité peu concluant, du fait de représentations stigmatisantes et d'une différenciation sociale encore trop ancrées.

## Conclusion

Cette étude portée sur l'expression de l'opposition des riverains à la SCMR de Paris reposait sur une démarche communicationnelle, particulièrement attentive aux enjeux discursifs, afin de répondre aux questions de recherche suivantes : Comment ces discours d'opposition participent-ils à un renversement des représentations liées au dispositif ? En quoi cette confrontation présente-t-elle un potentiel instituant ? À travers une étude de corpus hétérogène, mobilisant principalement l'analyse de discours et des outils sémiologiques, ainsi qu'une documentation appuyée sur des entretiens et des observations de terrain, nous avons pu apporter des éléments de réponse à ces questionnements, permettant de mieux saisir les enjeux communicationnels et discursifs intrinsèques à notre objet de recherche. Il s'agit à présent de revenir sur nos hypothèses, afin de montrer la manière elles ont pu être confirmées, nuancées, voire repensées au cours de notre travail d'analyse et de notre démonstration. Nous concluons cette étude en exposant les questionnements qui ont émergé au fur et à mesure de l'avancement de notre réflexion, et qui nous permettent d'envisager d'approfondir cette recherche dans le cadre d'un travail d'une plus grande ampleur.

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés aux contextes communicationnels proposés par notre corpus, au sein desquels s'inscrivent les discours d'opposition. Cette première étape de notre réflexion reposait sur l'hypothèse selon laquelle ces cadres de communication exercent des contraintes normatives à la fois sur les discours et les acteurs, conditionnant leurs modes de confrontation. Nous avons alors pu débiter notre démonstration en questionnant l'intérêt d'une approche communicationnelle pour penser notre objet de recherche. Cette démarche réflexive nous a permis de mieux définir les aspects de notre corpus qui justifient d'effectuer cette recherche en sciences de l'information et de la communication, afin d'enrichir la littérature en sciences humaines et sociales sur notre thématique. Nous avons particulièrement porté notre attention sur les normes formelles induites par les dispositifs communicationnels, notamment à travers leurs caractéristiques sémiotiques, l'expression de rapports de force entre les acteurs du débat et leurs mutations, les stratégies discursives et métadiscursives à l'oeuvre, ainsi que la circulation des messages entre les espaces de discussion. Tout d'abord, concernant la dimension normative des dispositifs, nous sommes partis du postulat selon lequel le compte rendu de comité de

voisinage serait particulièrement normatif, tandis que le fil de discussion Twitter représenterait un espace bien moins contraignant pour les acteurs. Cette hypothèse ne s'est que partiellement vérifiée, certaines nuances ayant émergé : d'une part, des transgressions sont observable au sein des comités de voisinage et une certaine liberté de décision en matière d'organisation de la séance peut être accordée aux participants s'ils en font la demande ; d'une autre part, Twitter ne peut être appréhendé comme un espace totalement libre, la plateforme impose également des normes aux acteurs qui participent à contraindre les discours. En ce qui concerne les rapports de force, nous pouvons conclure de notre analyse que le réseau social numérique représente un espace alternatif de renversement de ces relations, favorisant une expression prédominante des discours d'opposition. De plus, là où le comité de voisinage encourage le dialogue et permet une certaine représentativité des acteurs, le fil de discussion Twitter constitue davantage une plateforme d'expression presque unanime de l'opposition à la SCMR, ne créant pas d'échange entre acteurs institutionnels, associatifs et habitants du quartier. Ces dispositifs construisent alors des situations de communications très différentes, justifiant alors l'intérêt d'un corpus hétérogène. En outre, notre analyse des enjeux discursifs est née du constat de la coexistence de dénominations telles que *salle de consommation à moindre risque* et *salle de shoot*, ainsi que *usagers de drogues* et *toxicomanes*, mais a finalement pu dépasser cette seule question des désignations. En effet, nous avons pu observer une tendance prégnante des commentaires métadiscursifs, rendant notamment compte de l'importance des choix lexicaux d'un point de vue rhétorique. Néanmoins, nous avons dû nuancer notre postulat initial en relativisant la valeur argumentative du lexique, dont les usages tiennent parfois davantage à des caractéristiques linguistiques ou à des habitudes illustrant l'ancrage de certaines représentations. À titre d'exemple, la formulation *salle de shoot* semble avoir une morphologie et un potentiel figuratif qui facilitent sa circulation, au regard de l'expression *salle de consommation à moindre risque*. La première partie de notre étude nous a permis de mieux saisir les situations de communication au sein desquels se déploie l'opposition à la SCMR et d'en analyser les enjeux discursifs et communicationnels, étape essentielle pour poursuivre notre démonstration en s'intéressant plus précisément aux ressorts et finalités stratégiques de ces discours.

Dans un second temps, nous avons questionné le processus communicationnel au sein duquel s'inscrivent ces discours d'opposition. Nous sommes alors partis de l'hypothèse selon laquelle ces derniers participent à transformer les représentations institutionnellement établies de la SCMR. En effet, nous remarquons un certain renversement axiologique : le dispositif à

l'origine appréhendé comme une solution médico-sociale déployée face à une consommation de drogues problématique dans l'espace public est aujourd'hui représenté comme un problème à travers les discours d'opposition. Partant du postulat que ces derniers participent à définir et légitimer un problème public, cette hypothèse s'est confirmée en confrontant notre corpus à la littérature scientifique sur cette thématique. Néanmoins, nous avons relevé un degré de publicisation assez faible ainsi qu'un ancrage territorial très fort, nous amenant à l'appréhender plus précisément comme un problème public local. Si nous nous sommes attachés à définir la nature de ce problème, c'est parce que cette catégorisation nous a ensuite permis de mieux cerner les ressorts communicationnels sur lesquels sa légitimation repose, intrinsèquement liés à son ancrage local. Supposant à priori l'usage d'une rhétorique des émotions, nous avons finalement observé une prégnance des motifs de l'objectivité et de la rationalité, associés aux discours mais construisant également les postures énonciatives des acteurs. Cette objectivité semble passer par une négation de toute subjectivité en termes de perception de la situation, prônant une valeur absolue du problème dénoncé. Le motif de la rationalité, permettant de soutenir cette posture objective, repose principalement sur un régime de preuves, qui consacre alors aux images une valeur rhétorique importante. De plus, dans le cadre d'un problème local, la proximité apparaît alors comme un facteur essentiel de légitimité fondée sur l'expérience quotidienne. À ce titre, nous avons relevé une tendance à la mise en récit de cette proximité par le biais de multiples témoignages, permettant alors d'exprimer cette rhétorique des émotions évoquée précédemment. Cette prégnance du motif de la proximité soulève alors deux questionnements essentiels à notre étude. D'une part, cela remet en question la légitimité de l'expertise des acteurs publics face à ce problème, très largement critiqués pour leur déconnexion vis-à-vis des réalités sociales. D'une autre part, cette forte proximité est très largement illustrée par les images publiées sur Twitter, effaçant alors toute distance représentative et représentant alors davantage une manifestation des réalités observées et vécues. Cette irruption du réel au sein des représentations nous a donc invité à aborder les enjeux socio-politiques intrinsèques à notre objet de recherche pour notre dernière partie.

Enfin, nous nous sommes attachés à considérer cette conflictualité à la fois comme révélatrice d'enjeux socio-politiques mais également porteuse d'un potentiel instituant ou performatif. Nous avons alors pu observer une mutation significative du débat vers les problématiques de désordre public, délaissant ainsi la question sanitaire pourtant à l'origine du dispositif. Cette orientation de la discussion est corrélée au renversement des

représentations étudié en seconde partie, dans la mesure où la légitimation du problème local semble passer par la thématique de l'ordre public. Le délaissement des problématiques sanitaires paraît également induit par une remise en cause de l'aspect médical de la SCMR par ses opposants : on assiste alors à une confrontation entre différentes perceptions du soin, alimentée par l'ambivalence juridique sur laquelle repose le dispositif et une représentation encore floue de l'efficacité de la politique de réduction des risques difficilement chiffrable. Tout cela a une influence sur l'action publique : d'une part, la majorité des actions déployées par les acteurs locaux et institutionnels visent l'ordre public ; d'une autre part, nous pouvons supposer une volonté de rappeler l'aspect médical du dispositif, notamment à travers la nouvelle appellation *halte soin addiction*. En outre, cette approche de notre corpus nous a permis de repenser les représentations étudiées en seconde partie, et plus particulièrement les images diffusées par les riverains sur Twitter. Nous avons conclu qu'il s'agissait davantage de manifestations du réel faisant office de preuves plutôt que de représentations, et ce constat nous a amenés à penser leur potentiel performatif à la lumière de l'approche foucauldienne du pouvoir. En effet, les questions de gestion des corps et de surveillance sont centrales pour appréhender la SCMR. Il apparaît alors qu'au-delà de leur valeur rhétorique, ces images rendent compte d'une activité de surveillance réalisée par les riverains, participant alors à l'exercice du pouvoir par le contrôle des individus. Finalement, la prédominance de la place des riverains dans la discussion publique et dans le quartier nous a amené à questionner celle des usagers, qui semble a priori très limitée. Un des points saillants de notre analyse est la question du nomadisme, qui participe à ancrer le rôle dominant des riverains sédentaires au sein de quartier. D'une façon assez paradoxale, nous avons également pu observer que le potentiel sédentaire induit par la SCMR constitue un élément essentiel de l'opposition des riverains au dispositif. Nous avons alors conclu notre étude en questionnant le potentiel instituant de la salle de consommation et du comité de voisinage vis-à-vis des usagers. Malgré leur présence en comité qui pourrait permettre leur participation aux décisions locales, ainsi que le potentiel intégrateur de la SCMR qui réduit la rupture spatiale entre individus stigmatisés et normaux, il résulte de nos analyses que ce caractère instituant reste très limité. Là où nous observons une réelle performativité des discours et représentations portés par les riverains, la place des usagers dans l'espace et le débat publics demeure encore très limitée ou négociée.

Tous ces questionnements intrinsèquement liés aux dynamiques de l'action publique locale nous invitent alors à envisager des pistes de réflexion pour approfondir cette recherche. En



effet, nos premiers éléments de réponse apportés à la question du potentiel instituant des discours d'opposition vis-à-vis des pouvoirs publics mériteraient d'être réinvestis, questionnés et surtout approfondis. Nous avons appréhendé Twitter comme un espace alternatif d'expression de ces discours qui semble néanmoins prédominant au regard notamment de la multiplicité des messages. Nous avons ainsi observé un renversement des rapports de force sur ce réseau social numérique qui invite à discuter la manière dont il pourrait peut-être tendre à se substituer aux espaces d'échanges institués. Ce constat va de paire avec l'observation de transgressions au sein des séances, et même de remise en cause d'efficacité de ces dispositifs, nous permettant de supposer une volonté de repenser les espaces de communication où se construit l'action publique locale. De plus, l'affirmation de la compétence voire de l'expertise des habitants vis-à-vis des questions liées à l'ordre public, fondée sur leur rapport de proximité et de quotidienneté avec les réalités sociales du quartier, est corrélée à une vive critique de la déconnexion des élus, remettant en question leur légitimité face à la gestion du problème. Cela fait écho à une tendance sociétale bien plus large visant un processus démocratique plus participatif et il semble alors que notre objet d'étude soit pertinent pour penser cette problématique. Il semblerait alors qu'une étude plus approfondie du débat autour de la SCMR de Paris, avec une attention particulière portée aux stratégies discursives, aux enjeux de circulation et au potentiel performatif des discours, permettrait d'en saisir les effets sur l'action publique, et ainsi de répondre à des questions d'ordre socio-politiques aujourd'hui prégnantes grâce aux outils méthodologiques des sciences de l'information et de la communication.

# Bibliographie

## Ouvrages

BECKER (Howard S), *Outsiders, études de sociologie de la déviance*, Éditions Métailié, 1985.

BOUGNOUX (Daniel), *La crise de la représentation*, La Découverte, 2019.

CHAPPARD (Pierre), COUTERON (Jean-Pierre), *Salle de shoot, les salles d'injection supervisée à l'heure du débat français*, La Découverte, 2013.

FOUCAULT (Michel), *L'ordre du discours*, Gallimard, 1971.

FOUCAULT (Michel), *Surveiller et Punir*, Gallimard, 1975.

GOFFMAN (Erving), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit, 1975.

JEANNERET (Yves), *L'affaire Sokal ou la querelle des impostures*, Presses Universitaires de France, 1998.

KRIEG-PLANQUE (Alice), *La notion de formule en analyse de discours. Cadre théorique et méthodologique*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.

LEFEBVRE (Henri), *Le droit à la ville*, Anthropos, 1968.

MARIN (Louis), *De la représentation*, Le Seuil, 1994.

ROUSVOAL (Laurent), *Les salles de consommation de drogue à moindre risque. Cahiers Droit, Sciences & Technologies*. Presses Universitaires d'Aix-Marseille. 2020.

## Articles

CEFAÏ (Daniel), « Publics, problèmes publics, arènes publiques ... Que nous apprend le pragmatisme ? ». *Questions de communication*, n°30, 2016.

CHARAUDEAU (Patrick), « Un modèle socio-communicationnel du discours. Entre situation de communication et stratégies d'individuation », *Médias et Culture. Discours, outils de communication, pratiques : quelle(s) pragmatique(s) ?* L'Harmattan, Paris, 2006.

DALIBERT (Marion), LAMY (Aurélia), QUEMENER (Nelly), « Circulation et qualification des discours : conflictualités dans les espaces publics (1) » *Etudes de communication – Langages, information, médiations*, Université de Lille, 2016.

DOUAY (Nicolas), REYS (Aurélien), « Twitter comme arène de débat public : le cas du Conseil de Paris et des controverses en aménagement », *L'information géographique*, 2016.

FILIFE (Estelle), SPILKA (Stanislas), BRISSOT (Alex), JAUFFRET-ROUSTIDE (Marie). Analyse de l'enquête EROPP (Enquête sur les représentations, Opinions et Perceptions sur les Psychotropes) – Edition 2018. In Recherche sociologique sur l'impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale. Salles de consommation à moindre risque, Institut de Santé Publique de l'Inserm, Paris, 2021.

FOUCAULT (Michel), « La vie des hommes infâmes », *Cahiers du chemin*, n°29, 1977.

HERMAN (Thierry), « Éclairages, dimension rhétorique et argumentation à l'épreuve des tweets de Donald Trump », *Argumentation et Analyse du Discours*, 2018.

JAUBERT (Anna), « Dire et plus ou moins dire. Analyse pragmatique de l'euphémisme et de la litote », *Langue française*, 2008.

JAUFFRET-ROUSTIDE (Marie), CAILBAULT (Isabelle). « Analyse socioanthropologique de l'impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale – Focus sur les riverains et triangulation des données avec les sources policières et les pratiques et perceptions des policiers, des professionnels de santé et de réduction des risques, des politiques et des usagers de drogues. » In Recherche sociologique sur l'impact de la SCMR sur la tranquillité publique et son acceptabilité sociale. Salles de consommation à moindre risque, Institut de Santé Publique de l'Inserm, Paris, 2021

JULLIARD (Virginie), « Les apports de la techno-sémiotique à l'analyse des controverses sur Twitter », *Hermès*, 2015.

KRIEG-PLANQUE (Alice), « La dénomination comme engagement. Débat dans l'espace public sur le nom des camps découverts en Bosnie. », *Langage et société*, 2000.

LE MAREC (Joëlle), BABOU (Igor), « La dimension communicationnelle des controverses », *Hermès*, 2015/2 n°73.

LEMIEUX (Cyril), « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Revue Mil Neuf Cent*, Comment on se dispute, les formes de la controverse, 2007/1 (n°25).

HAMMAD (Manar), « La sémiotisation de l'espace. Esquisse d'une manière de faire », *Actes sémiotiques*, 2013.

NEVEU (Erik), « L'analyse des problèmes publics. Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents », *Idées économiques et sociales*, 2017/4, n°190.

SÉGAS (Sébastien), « Territoire et fabrication des problèmes publics », *Revue Gouvernance*, 2021.

SMYRNAIOS (Nikos), RATINAUD (Pierre), « Comment articuler analyse des réseaux et des discours sur *Twitter* », *tic&société*, Vol. 7, N° 2, 2013.

TANTI (Marc), ROUX (Perrine), SPIRE (Bruno), CARRIERI (Patrizia), « Étude des acteurs de la communication des salles de drogues par une analyse de corpus multivarié », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2018.

TERZI (Cédric), BOYET (Alain), « La composante narrative des controverses politiques et médiatiques. Pour une analyse praxéologique des actions et des mobilisations collectives », *Réseaux*, n°132, 2015.

VOIROL (Olivier), « Le travail normatif du narratif. Les enjeux de reconnaissance dans le récit médiatique », *Réseaux*, n°132, 2015.

## **Entretien**

Olivier Aïm – Entretien (Surveiller jusqu'où ?) – Marie Boëton / Amicus Radio. 2021

## **Table des annexes**

*ANNEXE 1 : Charte de fonctionnement du comité de voisinage*

*ANNEXE 2 : Comptes rendus de comités de voisinage.*

*ANNEXE 3 : Analyse sémantique du corpus de tweets.*

*ANNEXE 4 : Analyse rhétorique du corpus de tweets.*

*ANNEXE 5 : Analyse des caractéristiques sémio-techniques du corpus de tweets.*

*ANNEXE 6 : Catégorisation des acteurs du fil de discussion.*

*ANNEXE 7 : Analyse de la circulation des #SCMR, #SalleDeShoot, #HSA. 24/09 – 24/10.*

*ANNEXE 8 : Cartographie des mouvements dans la rue Ambroise Paré.*

*ANNEXE 9 : Tentative d'épuisement de la rue Ambroise Paré.*

## **ANNEXE 1 : Charte de fonctionnement du comité de voisinage.**

# CHARTRE DU COMITE DE VOISINAGE DE L'EXPERIMENTATION D'UNE SALLE DE CONSOMMATION A MOINDRE RISQUE A PARIS 10<sup>e</sup>

*Version du 25 octobre 2016*

## **PREAMBULE**

L'article 43 de la loi Santé du 26 janvier 2016 rend possible l'ouverture, à titre expérimental, d'espaces de réduction de risques par usage supervisé de drogues, appelées « salles de consommations à moindre risque » (SCMR).

Répondant à la politique de réduction des risques et des dommages pour les usagers de drogues telle que définit dans le code de la santé publique, cette expérimentation s'inscrit dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017.

Depuis 2010, un important travail partenarial a été engagé pour préparer l'ouverture d'une SCMR à Paris. Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels, de même qu'avec les habitants. La Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement s'est déclarée volontaire dès le début pour que cette expérimentation ait lieu sur le nord de l'arrondissement, dans le quartier Lariboisière - Gare du Nord, très concerné par cette problématique. L'association GAIA, très impliquée sur ce territoire, a été choisie par le Ministère de la Santé pour mener à bien cette expérimentation.

Un arrêté ministériel daté du 22 mars 2016 (portant approbation du cahier des charges national relatif à l'expérimentation d'espaces de réduction des risques par usage supervisé) définit dans sa partie I - article 10 que la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives) organise un « Comité de Pilotage National et de Suivi de l'Evaluation Scientifique », composé de représentants des différents ministères concernés (santé, justice, intérieur), pour faire le lien entre les comités de pilotage locaux qui seront mis en place au fur et à mesure des expérimentations.

Un « Comité de Pilotage Local », communément appelé Comité de Pilotage Parisien à Paris, co-organisé par la Ville de Paris, l'ARS et la MILDECA, réunit notamment les représentants de la commune concernée, des services et institutions en charge du projet et le porteur de l'expérimentation, pour en particulier vérifier la conformité de la mise en place au contenu du cahier des charges et accompagner l'adaptation du projet aux réalités locales.

Sous la responsabilité de ce Comité de Pilotage Parisien, un « Comité Opérationnel » (prévu par l'arrêté ministériel du 22 mars 2016 dans sa partie II - article 10), appelé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement Comité de Voisinage, a été installé avant l'ouverture de la SCMR à l'automne 2016.

La charte ici écrite expose les engagements de la municipalité du 10<sup>e</sup> arrondissement pour un bon fonctionnement de cette instance opérationnelle et notamment garantir un bon échange d'informations, examiner les besoins et attentes des membres du comité de voisinage.

## **1. Rôle et prérogatives du comité de voisinage**

Le Comité de Voisinage a pour fonction de :

- favoriser la discussion et l'échange d'informations,
- assurer la coordination entre tous les acteurs,
- prendre en compte les constats et préoccupations des riverains
- examiner les éventuelles difficultés d'organisation ou de fonctionnement de la structure dans son interaction avec le quartier
- les faire remonter au Comité de Pilotage parisien quand ces difficultés ne peuvent être résolues à l'échelle du Comité de Voisinage.

## **2. Composition du Comité de voisinage**

Ce Comité de Voisinage associe l'équipe de direction de la SCMR menée par l'association GAIA et la Mairie d'arrondissement aux acteurs locaux de proximité et aux acteurs les plus directement impliqués dans le projet :

- Collège habitants : associations locales, collectifs de riverains, conseil de quartier, représentants de parents d'élèves ;
- Collège institutions et entreprises locales : commissariat du 10<sup>e</sup> arrondissement, entreprises et établissements publics affectés par la scène de consommation (en particulier : RATP, SNCF, JC DECAUX, EFFIA, INDIGO, AP-HP), services de la Ville de Paris intervenant sur le secteur (propreté, espaces verts, prévention et sécurité) ;
- Collèges regroupant GAIA, les acteurs de la lutte contre les addictions intervenant localement et des acteurs locaux de lutte contre la précarité sociale ;
- Collège des élus ;
- Collège des institutions Santé impliquées dans le projet (MMPCR, MILDECA, ARS,...) ;
- Collectifs d'utilisateurs (à terme)



Concernant le collège habitants, il a été proposé à tout collectif ou association de riverains s'étant fait connaître à la mairie d'arrondissement avant l'ouverture de la SCMR de figurer parmi les membres du comité de voisinage. Il pourra toutefois être étudié la possibilité d'intégrer au comité de voisinage des acteurs n'y figurant pas dès sa création. Il en est de même pour tout acteur local associatif ou institutionnel qui se ferait connaître.

Concernant le collège des élus, le Maire de l'arrondissement, les élus du 10<sup>e</sup> délégués à la santé, à la prévention et à la sécurité ainsi qu'un représentant par groupe politique représenté au conseil d'arrondissement seront invités à participer à toute réunion du Comité de Voisinage. Il en est de même pour les adjoints à la Maire de Paris chargés du sujet ainsi que pour les élus des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements chargés des problématiques d'addictions et de toxicomanies.

### **3. Préparation et convocation aux réunions du comité de voisinage**

La date et le lieu de chaque comité de voisinage seront diffusés par la Mairie d'arrondissement au moins 15 jours avant la réunion.

Le Comité de Voisinage se réunira toutes les 6 à 8 semaines. Ce rythme pourra être modifié selon l'évolution du projet et la fréquentation du comité de voisinage.

Il est demandé à chaque acteur d'informer la mairie d'arrondissement avant chaque réunion de la présence ou de l'absence de son ou ses représentant(s).

L'ordre du jour est arrêté par le maire ou son délégué. Il est diffusé aux participants au moins 24h avant la réunion du comité.

Les participants du présent comité peuvent faire des propositions de point à mettre à l'ordre du jour. Elles doivent être transmises au cabinet du maire par tout moyen (voie postale ou courrier électronique : [mairie10.cabinet@paris.fr](mailto:mairie10.cabinet@paris.fr)) au moins 7 jours avant la réunion.

Le demandeur est informé dans un délai raisonnable de la prise en compte ou non de la proposition.

En cas de problématique majeure ou d'incident grave, tout membre du Comité de Voisinage peut demander au Maire ou à son délégué de convoquer d'urgence une réunion.

#### **4. Organisation et fonctionnement des réunions**

Les réunions du comité de voisinage sont présidées par le Maire d'arrondissement, ou toute personne à laquelle il aura préalablement délégué cette mission.

L'organisation du fonctionnement et des débats du comité de voisinage est assurée par la Mairie d'arrondissement : elle prépare les réunions du Comité de Voisinage (ordre du jour, convocations) et assure le suivi des questions ou propositions soumises au Comité.

Le Comité de Voisinage peut solliciter l'intervention ou la participation de personnes extérieures, compétentes ou qualifiées pour traiter en profondeur de sujets inscrits à l'ordre du jour.

Les réunions du Comité de Voisinage ne sont pas publiques. Il faut y être invité personnellement pour y assister et participer.

Les représentants présents au Comité de Voisinage s'engagent à s'exprimer, quel que soit leur avis sur l'expérimentation ou sur des éléments apportés au débat, dans le respect et l'écoute de l'autre.

Les prises de parole se font dans un temps raisonnable, de manière à laisser la possibilité à chaque représentant d'intervenir.

Afin d'assurer pour toutes et tous un meilleur suivi des sujets abordés, il est vivement recommandé une présence assidue aux réunions et une stabilité de représentation des membres du comité.

#### **5. Communication des débats**

Chaque réunion du Comité de Voisinage donne lieu à un compte-rendu établi par la Mairie d'arrondissement.

Ces comptes-rendus seront envoyés à tous les participants et rendus public sur le site de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, sur la page spécialement dédiée à la SCMR.

## **ANNEXE 2 : Comptes rendus de comités de voisinage**

**Pages retirées de la version diffusée en ligne.**

## **ANNEXE 3 : Analyse sémantique du corpus de tweets.**

	Figures énonciatives	Signifiants linguistiques	Connotations de second degré
1	Maire du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Propos mensongers et caricaturaux »</li> <li>« Opposant obsessionnel »</li> <li>« Dispositif de santé publique »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confrontation de 2 régimes de vérité (mensongers) et de représentation (caricaturaux).</li> <li>Adversité assumée.</li> <li>Rappel du cadre institutionnel et de l'enjeu socio-politique et sanitaire.</li> </ul>
2	Maire du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Depuis 3 ans »</li> <li>« Toxicomanes »</li> <li>« Médicalement et socialement »</li> <li>« Voie publique »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel de la nouveauté du dispositif.</li> <li>Toxicomanes VS usagers.</li> <li>Rappel du cadre médico-social.</li> <li>Rappel du lien avec l'espace public.</li> </ul>
3	Maire du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« au quotidien »</li> <li>« améliorer le cadre de vie des habitants »</li> <li>« souffre d'un manque cruel »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel de l'investissement, idée d'une action de terrain.</li> <li>Prise en compte de l'importance du point de vue des riverains.</li> <li>Compassion + déresponsabilisation.</li> </ul>
4	Maire du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« améliorer la tranquillité publique »</li> <li>« ce beau quartier de la #GareDuNord »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport à l'espace public + prise en considération des riverains.</li> <li>Valorisation du quartier (≠/ NE parisien abandonné par les pouvoirs publics) + Élu(e) locale.</li> </ul>
5	Collectif riverains Lariboisière GDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Propos mensongers et caricaturaux ? »</li> <li>« Ce qui devait arriver est arrivé »</li> <li>« À qqs mètres de la #SCMR »</li> <li>« Vandalisme et insécurité ambiants »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anaphore sur 5 tweets : Opposition directe et discrédit.</li> <li>Fatalisme.</li> <li>Importance de la proximité.</li> <li>Termes forts pour décrire la gravité de la situation.</li> </ul>
6	Collectif riverains Lariboisière GDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Propos mensongers et caricaturaux ? »</li> <li>« Là, c'est vraiment grave »</li> <li>« Sous les fenêtres de la #SCMR »</li> <li>« Belle démonstration de l'échec de cette salle »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anaphore sur 5 tweets : Opposition directe et discrédit.</li> <li>Légitimité.</li> <li>Proximité.</li> <li>Dimension rhétorique assumée.</li> </ul>
7	Collectif riverains Lariboisière GDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Propos mensongers et caricaturaux ? »</li> <li>« Les soignants qui entrent et sortent, avec leur masque, sont évidemment bien plus visibles. Ils se font insulter, cracher dessus, on leur réclame de l'argent »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anaphore sur 5 tweets : Opposition directe et discrédit.</li> <li>Citation de l'article du parisien : légitimité + position énonciative de transmetteur de l'information (=objectivité).</li> </ul>
8	Collectif riverains Lariboisière GDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Propos mensongers et caricaturaux ? »</li> <li>« Terrible réalité »</li> <li>« Problèmes cruciaux »</li> <li>« Parti-pris idéologiques »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anaphore sur 5 tweets : Opposition directe et discrédit.</li> <li>Régime de vérité.</li> <li>Légitimité.</li> <li>Enjeux politiques.</li> </ul>
9	Collectif riverains Lariboisière GDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Propos mensongers et caricaturaux ? »</li> <li>« En 2016 on avait dit (...) : 4 ans après ... »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anaphore sur 5 tweets : Opposition directe et discrédit.</li> <li>Inefficacité du dispositif (voire mensonge).</li> </ul>
10	Habitant du NE parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Les habitants en raffolent il est vrai »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de position au nom des habitants / riverains.</li> </ul>
11	Collectif 19	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous n'êtes pas sérieuse ? » / « Comment osez-vous »</li> <li>« Mettre la parole en doute d'un père de famille »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indignation</li> <li>Statut « père de famille » → Légitimité.</li> </ul>
12	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« SCMR »</li> <li>« Désespérés à l'abandon, pris en otages »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'opposition au dispositif + emploi du terme approprié (=dialogue)</li> <li>Situation des riverains</li> </ul>
13	Habitant GDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Comment le savez-vous ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en question voire accusation de mensonge.</li> </ul>
14	Habitant GDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>« De très nombreuses voix »</li> <li>« SCMR en tant que dispositif de soutien sanitaire aux toxicomanes »</li> <li>« Non réalisation de la promesse »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Légitimité par le nombre.</li> <li>Termes appropriés et non appropriés.</li> <li>Déception voire mensonge.</li> </ul>

15	<b>Habitant GDN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Partagé par de nombreux hab du 10° »</li> <li>« Dans quel conception du débat politique s'inscrit le mot 'obsessionnel' ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Légitimité par le nombre.</li> <li>Débat lexical.</li> </ul>
16	<b>Membre d'Union parisienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Arrêtez les mensonges ! »</li> <li>« Vous et les ville nous avez abandonnés »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mensonge.</li> <li>Vous VS nous.</li> </ul>
17	<b>Membre d'Union parisienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous nous ignorez, vous nous méprisez »</li> <li>« Vous masquez le bilan négatif »</li> <li>« Ne relatait que des faits »</li> <li>« Tous les riverains de la salle vous diront la même chose »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Q de la reconnaissance.</li> <li>Mensonge / Dissimulation.</li> <li>Régime de vérité.</li> <li>Unanimité + légitimité par le nombre.</li> </ul>
18	<b>Membre d'Union parisienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous cloisonnez tellement les quartiers que les gens ne savent pas ce qu'il se passe ici »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance.</li> </ul>
19	<b>Membre d'Union parisienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Les propos mensongers et caricaturaux (...) sont d'abord du fait d'Anne Hidalgo et de son équipe dont vous faites partie »</li> <li>« Un peu de décence et de respect des riverains s'il vous plaît »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retournement de l'argument de Cordebard.</li> <li>Reconnaissance.</li> </ul>
20	<b>Délégué LR du 10<sup>ème</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« 'Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaire' »</li> <li>« Votre calcul »</li> <li>« Sacrifier les habitants qui jouxtent la SCMR pour satisfaire la conscience de certains autres qui n'en subissent pas les conséquences »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opposition politique LR VS PS</li> <li>Calcul politique</li> <li>Proximité / enjeux politiques</li> </ul>
21	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Quand bien même cela serait vrai »</li> <li>« Son quartier »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérité n'est pas la seule valeur.</li> <li>Sentiment d'appartenance + responsabilité.</li> </ul>
22	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Avez-vous interrogé les habitants de Paris 10 pour prétendre ... ? »</li> <li>« Dispositif. »</li> <li>« Êtes-vous à ce point aveugle ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PB démocratique, expression et prise en compte de l'opinion.</li> <li>Vocabulaire adapté = le pb n'est pas la salle mais l'encadrement.</li> <li>Dénonce volonté de fermer les yeux.</li> </ul>
23	<b>Étudiant parisien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Parti pris »</li> <li>« Mieux boire les paroles de »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impossibilité du dialogue / idées préconçues.</li> <li>Dénonce une forme de comportement grégaire.</li> </ul>
24	<b>Mère habitante de Paris 10</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Référendum »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démocratie participative</li> </ul>
25	<b>Membre d'Union parisienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous nous méprisez »</li> <li>« Votre com sur le sujet en devient ridicule »</li> <li>« Méfiez-vous »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance</li> <li>Évocation explicite de l'enjeu communicationnel</li> <li>Menace</li> </ul>
26	<b>Membre d'Union parisienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Ils disent qu'ils approuvent var ils ne sont pas concernés »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance / Légitimité</li> </ul>
27	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« #ParisEnCommun veut partager richesse doit aussi partager la misère »</li> <li>« #ParisEnCommun sacrifie toujours les mêmes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise de la rhétorique de l'adversaire.</li> <li>Reconnaissance.</li> </ul>
28	<b>Parisien en colère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous blaguez ? Vous avez bu ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun effort argumentatif + Discrédit.</li> </ul>
29	<b>Membre de l'asso Demain La Chapelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Salle de shoot »</li> <li>« Faire respecter l'ordre républicain dans l'espace public »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salle de shoot.</li> <li>Républicanisme.</li> </ul>
30	<b>Parisien (dirty paris)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Ce dispositif est un véritable scandale »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de vérité / indignation / terme dispositif.</li> </ul>
31	<b>Parisien « quartiers populaires »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Personne ne la soutient votre salle »</li> <li>« Mascarade »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous VS nous</li> <li>Défiance / méfiance.</li> </ul>
32	<b>Parisien de gauche et écologiste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Je connais M. Farro »</li> <li>Ce n'est pas un 'opposant obsessionnel' »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communauté de riverains.</li> <li>Reprise des termes de l'adversaire pour discrédit.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>« Citoyen, père de famille »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut → Légitimité.</li> </ul>
33	<b>Membre Union Paris Nord Est</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Dénier de démocratie »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PB démocratique !</li> </ul>
34	<b>Non-Identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Référendum local »</li> <li>« Souhait réel des riverains »</li> <li>« ‘une large majorité soutient ce dispositif’ »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PB démocratique / volonté d’une démocratie plus participative.</li> <li>Légitimité / reconnaissance des riverains.</li> <li>Reprise des termes de l’adversaire pour discrédit.</li> </ul>
35	<b>Non-Identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Madame la Maire »</li> <li>« ‘une large majorité soutient ce dispositif’ »</li> <li>« Vos administrés »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel du statut + responsabilités induites.</li> <li>Reprise des termes de l’adversaire pour discrédit.</li> <li>Responsabilités induites par la fonction.</li> </ul>
36	<b>Habitant Paris 18</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Réagir de la sorte »</li> <li>« Conscience »</li> <li>« Vos administrés »</li> <li>« Vous » x5</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indignation.</li> <li>2 réalités.</li> <li>Responsabilités induites par la fonction.</li> <li>Responsabilisation.</li> </ul>
37	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« N’importe quoi »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désaccord total sans argumentation</li> </ul>
38	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Scandale »</li> <li>« Voulez-vous ces salles de shoot en bas de chez vous ? »</li> <li>« Où habitez-vous déjà ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l’adversaire pour discrédit.</li> <li>Salle de shoot + proximité.</li> <li>Proximité = Légitimité.</li> </ul>
39	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Dehors la gauche »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clivage politique.</li> </ul>
40	<b>Non-Identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Tel déni de réalité »</li> <li>« Complètement irresponsable »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régimes de vérité et de réalité.</li> <li>Responsabilités induites par la fonction.</li> </ul>
41	<b>Non-Identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« La réalité »</li> <li>« Caricature mensongère »</li> <li>« Ce samedi 19h »</li> <li>« Preuve »</li> <li>« Le riverain qui a témoigné lors du débat sur @BFM n’a pas tenu des ‘propos mensongers et caricaturaux’ et qu’il n’est pas un ‘opposant obsessionnel’ »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LA réalité (// LA vérité).</li> <li>Reprise des termes de l’adversaire pour discrédit.</li> <li>Précision donne du poids à l’argumentation + relate des faits objectifs.</li> <li>Besoin de prouver ses propos, registre criminel / enquête.</li> <li>Réponse directe au tweet + reprise des termes.</li> </ul>
42	<b>Habitant Paris 18 + #SaccageParis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Aucune caricature »</li> <li>« C’est la réalité »</li> <li>« Complètement ignorante »</li> <li>« Mauvaise foi »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes.</li> <li>LA réalité.</li> <li>N’assume pas ses fonctions + PB de connaissance, terrain.</li> <li>Remise en cause des intentions.</li> </ul>
43	<b>Parisien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Toxicomane »</li> <li>« Tout le soutien chaleureux » VS « peut toujours crever »</li> <li>« Le père de famille »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toxicomane VS usager</li> <li>Comparaison, clanique.</li> <li>Statut → Légitimité.</li> </ul>
44	<b>Parisien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Dispositif de santé peut-être ... très mal géré sûrement »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accepte positif de santé mais critique de sa gestion = donc enjeu sanitaire pris en compte.</li> </ul>
45	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Prenez la #SCMR 2 en bas de chez vous »</li> <li>« ‘déstabiliser le trafic’ »</li> <li>« Dixit @Anne_Hidalgo sur le ton de la plaisanterie aux riverains »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Q de la proximité + annonce d’une 2<sup>ème</sup> SCMR.</li> <li>Reprise des termes.</li> <li>PB de tonalité = PB de comm.</li> </ul>
46	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Trop facile d’en parler de loin et de toujours sacrifier les mêmes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Q de la proximité.</li> <li>Reconnaissance sociale.</li> </ul>
47	<b>Habitant de Stalingrad</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Insulter un riverain en détresse »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Importance du statut de riverain + appuie de la difficulté de la situation et de l’impact sur les riverains.</li> </ul>
48	<b>Non-Identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« La vérité semble vous scandaliser »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>LA vérité + déconnexion.</li> </ul>
49	<b>Maman parisienne du 10<sup>ème</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous n’avez aucun chiffre pour le prouver »</li> <li>« Affirmation mensongère »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de preuves.</li> <li>Défiance.</li> </ul>
50	<b>Niçois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« C’est le camp de l’entre soi, du communautarisme catholique »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opposition politique et idéologique qui dépasse la question de la SCMR.</li> </ul>

		manifpour tous ».	
51	Let's Make Paris Great Again	<ul style="list-style-type: none"> <li>« 'Une large majorité des habitants soutient' »</li> <li>« Montrez-nous des chiffres »</li> <li>« Indépendants, pas ceux de l'équipe de com »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes.</li> <li>Régime de preuves.</li> <li>Défiance, voire accusation de mensonge.</li> </ul>
52	Non-Identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Je vis en face »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité / légitimité</li> </ul>
53	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Descendez de votre tour d'ivoire »</li> <li>« Vous qui mettez l'image de Traoré sur une école »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déconnexion, proximité, défiance.</li> <li>Hypocrisie, bienpensance.</li> </ul>
54	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Un de vos citoyens »</li> <li>« Vivez-vous dans le même 10<sup>ème</sup> que les gens madame ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Importance du statut</li> <li>2 réalités</li> </ul>
55	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous traitez de menteur un électeur de votre arrondissement qui a 3 filles »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut du père de famille + responsabilité vis-à-vis de ses électeurs.</li> </ul>
56	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Comment pouvez-vous dire »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indignation + demande de preuves.</li> </ul>
57	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Toxicomanes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terme utilisé même par les non-opposants au dispositif.</li> </ul>
58	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« élection présidentielle »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enjeu politique</li> </ul>
59	Soutien Zemmour	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Quelle statistique »</li> <li>Évaluation »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de preuves.</li> </ul>
60	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Pourri de crasse et de toxicos »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assimilation crasse / usagers de drogue.</li> <li>Usagers != Toxicomanes != Toxicos.</li> </ul>
61	Habitant Paris 19 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Gauche parisienne »</li> <li>« Complètement hors sol »</li> <li>« Je ne vais pas voter »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critique politique qui dépasse la question des SCMR.</li> <li>Élus politiques déconnectés.</li> <li>Sanction électorale.</li> </ul>
62	Neo ex parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Salle de shoot »</li> <li>« Ce qui est représentatif »</li> <li>« Dont vous vous fichez royalement »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salle de shoot</li> <li>Statistique</li> <li>Reconnaissance</li> </ul>
63	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous mentez »</li> <li>« Idéologie politique »</li> <li>« Jamais considéré »</li> <li>« Adjoint condamné pénalement »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défiance</li> <li>Critique politique plus globale</li> <li>Reconnaissance</li> <li>Défiance</li> </ul>
64	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Ne vivent pas dans ce quartier »</li> <li>« Vos enfants voient ces images »</li> <li>« Rien à voir avec votre couleur politique »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité.</li> <li>Sensibilité des enfants.</li> <li>On sort du clivage politique gauche / droite.</li> </ul>
65	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Scandalisé »</li> <li>« La plus belle ville de l'univers »</li> <li>« DÉ-GA-GEZ »</li> <li>« Du balais les fous »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>Idée de dégradation, de gâchis.</li> <li>Idée de folie = // « avez-vous bu ? » = Sens commun, lucidité.</li> </ul>
66	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Mensongers »</li> <li>« Bien que la diffamation soit pratique courante chez la majorité socialiste »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>Critique plus globale du PS.</li> </ul>
67	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Salle de shoot »</li> <li>« Sources ?? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de preuves.</li> </ul>
68	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Large majorité »</li> <li>« En bas de chez eux »</li> <li>« Riverains proches »</li> <li>« Rassurez-vous Dimanche je vote pour vous »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>Proximité x2.</li> <li>Sanction électorale.</li> </ul>
69	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« 'propos mensongers et caricaturaux' »</li> <li>« Affirmer publiquement »</li> <li>« Toxicos »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>Prise en considération de la situation d'énonciation</li> <li>Usagers != Toxicomanes != Toxicos.</li> </ul>
70	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Salle de shoot »</li> <li>« Bien entendu pas médicalisée »</li> <li>« Juste un effet de com »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salle de shoot.</li> <li>L'aspect non-médical perçu comme une évidence.</li> <li>Défiance, aspect communicationnel.</li> </ul>



71	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« J'ai arrêté de mettre mes enfants à la crèche »</li> <li>« Mieux vaut avoir de bonnes chaussures au cas où on marche sur une seringue usagée »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récit personnel + mention des enfants.</li> <li>Ironie.</li> </ul>
72	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Bien sur les riverains sont ravis ! C'est une évidence ! »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ironie qui renvoie à la déconnexion des élus voire à leur mauvaise foi.</li> </ul>
73	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Salle de shoot »</li> <li>« Ceux qui débattent sur les plateaux, et ceux qui y habitent »</li> <li>« Et si pour une fois on écoutait vraiment les riverains ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité</li> <li>Reconnaissance</li> </ul>
74	Habitant du 18 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« En plein délire »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>// folie, « avez-vu bu ? ».</li> </ul>
75	Conseiller du 13 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Nous aussi »</li> <li>« On a même »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comparaison entre les 2 arrondissements : qui est le plus mal loti ?</li> </ul>
76	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« #mensonge »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire + accentuation avec le hashtag.</li> </ul>
77	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Votre arrondissement »</li> <li>« Ressemble à la ZONE »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabilisation</li> <li>Connotation péjorative liée au vandalisme, au banditisme, mais aussi à la marginalisation.</li> </ul>
78	Habitant NE parisien + #SaccageParis	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Pays des bisounours »</li> <li>« Sans jamais mettre un pied là-bas »</li> <li>« Multitude de vidéo des riverains »</li> <li>« Ça demande un petit effort »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déconnexion.</li> <li>Proximité</li> <li>Importance témoignage</li> <li>Responsabilités</li> </ul>
79	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« La vérité »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de vérité</li> </ul>
80	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Scandalisée »</li> <li>« Incompétence crasse »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>Responsabilisation.</li> </ul>
81	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Les toxicos sont partout »</li> <li>« Tout va mal »</li> <li>« Misère à ciel ouvert »</li> <li>« 22 ans que j'y habite »</li> <li>« C'est factuel »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toxico + idée de gangrène</li> <li>Dramatisation</li> <li>Récit personnel + proximité</li> <li>Régime de preuves, de faits.</li> </ul>
82	Maman parisienne du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Scandaleux »</li> <li>« Dénî de la réalité »</li> <li>« Mépris serein des riverains »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>LA réalité.</li> <li>Reconnaissance.</li> </ul>
83	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Ma nièce »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Témoignage</li> </ul>
84	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Scandaliser »</li> <li>« Salle de shoot »</li> <li>« Il faut écouter ce qu'elles vivent »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>Reconnaissance / légitimité.</li> </ul>
85	Habitante du 19 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« À Paris en vélo on dépasse ... LES RATS ÉCRASÉS »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hors propos, ouvre le débat sur l'insalubrité de la ville + élargit la responsabilité de la maire.</li> </ul>
86	Non-identifié		
87	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Scandale »</li> <li>« Je vous invite à vous installer dans cette rue »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>Proximité.</li> </ul>
88	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« César pour votre cinéma »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défiance, mise en cause des intentions.</li> </ul>
89	Membre d'Union parisienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Faux »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse assez peu concevable dans un autre espace de discussion → Influence du dispositif sur les discours.</li> </ul>
90	Habitant GDN	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Personne ne conteste l'utilité d'une prise en charge sanitaire et sociale des toxicomanes »</li> <li>« Les élues locales que vous êtes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce n'est pas le dispositif qui est critiqué mais sa gestion.</li> <li>Responsabilité vis à vis des électeurs (encore + dans un contexte local).</li> </ul>
91	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« À côté de la plaque »</li> <li>« Regardez la réalité dans cette vidéo »</li> <li>« Complices »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Métaphore pour désigner la déconnexion.</li> <li>LA réalité + régime de preuves</li> <li>Lexique judiciaire + logique clanique</li> </ul>
92	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Toxicomanes »</li> <li>« Laissés à l'abandon »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Empathie ?</li> </ul>

93	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vos propos sont mensongers »</li> <li>« Venez vivre dans le Xème »</li> <li>« Toxicos » / « se réfugier »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire.</li> <li>Proximité.</li> <li>Vocabulaire péjoratif n'est pas obligatoirement lié à une adversité envers les personnes concernées.</li> </ul>
94	Collectif 19	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous êtes des incompetents @ParisEnCommun »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critique générale de la politique de Anne Hidalgo.</li> </ul>
95	Non-identifié		
96	Habitant Montmartre	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous ne devriez même pas vous représenter »</li> <li>« Honte »</li> <li>« Poubelle »</li> <li>« Salle de shoot »</li> <li>« Taisez-vous bon sang »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sanction électorale.</li> <li>Responsabilités.</li> <li>Injonction à se taire donc à clore le débat.</li> </ul>
97	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Ne votent pas pour vous »</li> <li>« Quartier presque potable avant »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sanction électorale</li> <li>Pas grand soutien de son quartier</li> </ul>
98	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Il n'y a que vous qui êtes satisfaite »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prend la parole au nom de tout le monde (et les usagers ?)</li> </ul>
99	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Toxicomanes » x2</li> <li>Anaphore en « Combien »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anaphore = NB fait la légitimité (démocratie).</li> </ul>
100	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Pétitions »</li> <li>« Toxicomanes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de preuves</li> </ul>
101	Non-identifié		
102	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vivant dans le 10<sup>ème</sup> »</li> <li>« Toxicos »</li> <li>« Nous les riverains »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Témoignage</li> <li>Soutien entre riverains / Nous VS eux/vous</li> </ul>
103	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Toxicomanes »</li> <li>« Seriez-vous frappée d'amnésie ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encore référence à la folie, à la maladie mentale.</li> </ul>
104	Parisien 19 Action Stalingrad	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Consommateurs de crack »</li> <li>« Nos immeubles »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assimilation SCMR / crack</li> <li>Idee de propriété (//espace public qui appartient aussi aux non-déviant ? »</li> </ul>
105	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Faites un référendum »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démocratie participative.</li> </ul>
106	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Lol ! »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas possible dans un autre contexte de communication.</li> </ul>
107	Groupe de parisiens	<ul style="list-style-type: none"> <li>« On ne doit pas parler de la même salle »</li> <li>« Se cacher et mentir »</li> <li>« Habitants à proximité »</li> <li>« Avec des preuves »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 réalités ?</li> <li>Responsabilités + défiance.</li> <li>Proximité.</li> <li>Régime de preuves.</li> </ul>
108	Parisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Favoriser leur addiction »</li> <li>« Autoriser des gens à consommer des substances illicites »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Idee reçue très tenace</li> <li>Ambiguïté législative qui pose PB dans la compréhension du dispositif (coexistence politique d'abstinence et politique de réduction des risques).</li> </ul>
109	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Tout mettre sur le dos de la police »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incompréhension, PB de communication et dispositif induit impossibilité de se corriger.</li> </ul>
110	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« J'ai ri »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas possible dans un autre contexte de communication.</li> </ul>
111	Non-identifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Preuve »</li> <li>« Ce sont des malades ou des délinquants ? Faut savoir »</li> <li>« Pas très de gauche comme discours »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime de preuves.</li> <li>Malade ou délinquants → Q importante dans l'histoire des politiques de drogues en FR.</li> <li>Couleur politique.</li> </ul>
112	Adjoint à la mairie de Paris	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Ces personnes »</li> <li>« Toxicomanes »</li> <li>« Sortir de cette terrible dépendance »</li> <li>« Merci @ACORDEBARD »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adversité / logique clanique.</li> <li>Utilise le terme « toxicomanes » alors que se positionne en faveur du dispositif → nuancer l'importance du choix dénomination, pas forcément significatif.</li> <li>Logique de sevrage VS réduction des risques.</li> <li>Soutien.</li> </ul>
113	Maman parisienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Quelle hypocrisie »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause des intentions.</li> </ul>

	<b>du 10<sup>ème</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Vous méprisez les riverains »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance.</li> </ul>
<b>114</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Patrouille anti gens qui hurlent »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opposition clanique.</li> </ul>
<b>115</b>	<b>Niçois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Rachida Dati appartient à la droite qui a supprimé 13000 policiers et gendarmes en pleine menace terroriste »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hors propos, lien avec la question des policiers. Permet de faire une critique politique.</li> </ul>
<b>116</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Quotidien »</li> <li>« Nous comparerons notre quotidien »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire x2.</li> <li>Comparaison / adversité / logique clanique.</li> </ul>
<b>117</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Facile de faire porter la responsabilité sur la police »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Question de la responsabilité + incompréhension très potentiellement liée au dispositif qui ne permet pas l'échange et circonscrit le discours.</li> </ul>
<b>118</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Allez le traditionnel 'c'est pas de ma faute' »</li> <li>« Couvrir votre incompétence »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Question de la responsabilité + incompréhension très potentiellement liée au dispositif qui ne permet pas l'échange et circonscrit le discours.</li> </ul>
<b>119</b>	<b>Membre d'Union parisienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Encore un mensonge »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en question des intentions du locuteur</li> </ul>
<b>120</b>	<b>Parisien en colère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« J'ai l'impression que c'est vous qui fréquentez un peu trop la salle de shoot »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>//folie, alcoolisme, etc.</li> </ul>
<b>121</b>	<b>Habitant du 10<sup>ème</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« J'ai re-ri »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impossible dans un autre espace de dialogue</li> </ul>
<b>122</b>	<b>Non-identifié</b>		
<b>123</b>	<b>Habitant de Lamareck</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Retournement de veste, épisode 13 'jamais de scrupule' »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lexique de la série, rappelle la critique fréquemment faite aux politiques. //Macron.</li> </ul>
<b>124</b>	<b>Parisien 10<sup>ème</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Voulue depuis quelques mois alors qu'elle la refusait obstinément depuis plusieurs années »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critique plus générale du changement de position de Anne Hidalgo.</li> </ul>
<b>125</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« 2 ans avant les élections »</li> <li>« Vote sanction »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie politique.</li> <li>Sanction électorale.</li> </ul>
<b>126</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Et pourquoi pas avant ?? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critique de la lenteur du processus politique (lien avec l'échelle locale ?)</li> </ul>
<b>127</b>	<b>Maman parisienne du 10<sup>ème</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Nous les riverains »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opposition clanique.</li> </ul>
<b>128</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Mieux vaut tard que jamais »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ironie.</li> </ul>
<b>129</b>	<b>Parisien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Tout cela n'est purement qu'électoraliste »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie politique / défiance</li> </ul>
<b>130</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« EX beau quartier »</li> <li>« J'y ai vécu 40 ans. Et je l'ai vu changé »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des termes de l'adversaire avec modification.</li> <li>Témoignage personnel.</li> </ul>
<b>131</b>	<b>Non-identifié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Pour attendre les élections »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie politique / défiance</li> </ul>
<b>132</b>	<b>Parisien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Hors sol »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déconnexion</li> </ul>
<b>133</b>	<b>Parisien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Selon les sondages »</li> <li>« Aucun conviction sauf celle de sa réélection »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie politique / défiance</li> </ul>
<b>134</b>	<b>EX parisien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Smiley qui rient.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impossible dans un autre cadre communicationnel / liberté formelle de twitter.</li> </ul>
<b>135</b>	<b>EX parisien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Elle préfère les bobos du centre »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Logique clanique / PB de reconnaissance.</li> </ul>

## **ANNEXE 4 : Analyse rhétorique du corpus de tweets.**

"	Figures énonciatives	Engagement rhétorique du locuteur	Étayage argumentatif	Référence à des contre-arguments / adversaires	Ton – Mode de confrontation
1	Maire du 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel du locuteur (1 <sup>ère</sup> pers sing) + « scandalisée »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien de la majorité des habitants</li> </ul>	Eric Farro (riverain) Rachida Dati	Défensif
2	Maire du 10 <sup>ème</sup>	Engagement par procuration (merci à ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure prise en charge sociale et médicale des toxicomanes.</li> <li>Baisse du nb de consommation de rue et du nb de seringues abandonnées.</li> </ul>		Auto-valorisation + argumentation structurée
3	Maire du 10 <sup>ème</sup>	Engagement collectif (1 <sup>ère</sup> pers plur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de policiers mais travail quotidien pour améliorer cadre de vie des habitants.</li> </ul>		Auto-valorisation
4	Maire du 10 <sup>ème</sup>	Engagement par procuration (voulue par ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Police municipale comme levier pour améliorer la tranquillité publique</li> </ul>		Auto-valorisation
5	Collectif riverains Lariboisière GDN	Absence de pronom personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suspension d'un service à cause du vandalisme et de l'insécurité.</li> </ul>		Opposition
6	Collectif riverains Lariboisière GDN	Absence de pronom personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récurrence des scènes d'injection.</li> <li>Particulièrement grave car a lieu en bas de la SCMR.</li> <li>Montre l'inefficacité du dispositif.</li> </ul>		Opposition
7	Collectif riverains Lariboisière GDN	Absence de pronom personnel + Engagement par procuration (article du Parisien)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insécurité pour les soignants de l'hôpital.</li> </ul>		Opposition
8	Collectif riverains Lariboisière GDN	Absence de pronom personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pbs liés à la consommation et au trafic n'ont pas été traités à la mesure de leur gravité et sous tous leurs aspects.</li> <li>Parti-pris idéologique.</li> </ul>		Opposition
9	Collectif riverains Lariboisière GDN	Absence de pronom personnel + Engagement par procuration (tweet d'un riverain)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conséquences de la salle sur la propreté des rues.</li> </ul>		Opposition
10	Habitant NE parisien	« Les habitants »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décès d'un usager.</li> </ul>	Jean-Raphaël Bourge	Ironie
11	Collectif 19	Absence de pronom personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Père de famille qui a peur pour ses enfants.</li> <li>Équipe incompétente.</li> </ul>		Indignation

12	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	« Le quartier et ses riverains »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Riverains désespérés à l'abandon</li> </ul>		Nuancé
13	Habitant GDN	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en question de l'affirmation selon laquelle une large majorité des habitants soutiennent la SCMR.</li> </ul>		Opposition
14	Habitant GDN	« De très nombreuses voix »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-réalisation de la promesse de tranquillité publique.</li> </ul>		Nuancé
15	Habitant GDN	« Vos administrés du 10 <sup>ème</sup> »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vécu de M. Farro ne doit pas être discrédité sous prétexte qu'il est un opposant aux SCMR.</li> </ul>		Opposition
16	Membre d'Union parisienne	« Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abandon des riverains.</li> <li>Périmètre de tolérance qui enlève tout pouvoir d'agir à la police.</li> </ul>		Opposition
17	Membre d'Union parisienne	M. Faro + tous les riverains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentiment d'être ignorés et méprisés.</li> <li>Accusation de masquer le bilan négatif sur l'environnement.</li> <li>Revendique le droit de M. Faro de parler de son vécu.</li> </ul>		Opposition
18	Membre d'Union parisienne	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dissimulation de la situation dans le quartier.</li> </ul>		Opposition
19	Membre d'Union parisienne	Riverains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propos mensongers et caricaturaux sont du fait de Anne Hidalgo et de son équipe.</li> </ul>		Opposition
20	Délégué LR du 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sacrifice des riverains.</li> </ul>		Opposition
21	Non-identifié	Distance « son quartier »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inaction de Eric Farro pour son quartier.</li> </ul>	Eric Farro	Nuancé
22	Non-identifié	« Les habitants de Paris 10 »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en question de l'affirmation selon laquelle une large majorité des habitants soutiennent la SCMR.</li> </ul>		Opposition
23	Étudiant parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parti pris évident de Eric Farro.</li> </ul>	Eric Farro Rachida Dati	Soutien
24	Mère habitante de Paris 10	« Les habitants »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en question de l'affirmation selon laquelle une large majorité des habitants soutiennent la SCMR.</li> <li>Potentiel soutien du dispositif mais opposition aux conditions de mise en place du dispositif.</li> </ul>		Opposition nuancée

25	<b>Membre d'Union parisienne</b>	« Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mépris, pb de communication.</li> <li>Menace action en justice.</li> </ul>		Opposition menaçante
26	<b>Membre d'Union parisienne</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Beaux quartiers VS nous</li> <li>Ceux qui sont en faveur ne le vivent pas au quotidien</li> </ul>	Rémi Féraud	Opposition « clanique »
27	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet d'une nouvelle SCMR dans le 2<sup>ème</sup>.</li> <li>Toujours les mêmes quartiers sacrifiés.</li> </ul>	Association Aurore Eric Pliez	Opposition « clanique »
28	<b>Parisien en colère</b>	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
29	<b>Membre de l'asso Demain La Chapelle</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il faut des policiers car il y a une SCMR.</li> </ul>		Opposition
30	<b>Parisien « dirty paris »</b>	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
31	<b>Parisien « quartiers populaires »</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de médecin sur place donc pas dispositif de santé.</li> </ul>		Opposition
32	<b>Parisien de gauche et écologiste</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tweet de Cordebard ne favorise pas le dialogue.</li> <li>Farro n'est pas un opposant obsessionnel.</li> </ul>		Favorable SCMR – Opposition nuancée
33	<b>Membre Union Paris Nord Est</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de réel soutien de la SCMR.</li> <li>Absence de prévention.</li> <li>Déni de démocratie.</li> </ul>		Opposition
34	<b>Non-Identifié</b>	« Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de réel soutien de la SCMR.</li> <li>Demande de référendum local.</li> </ul>		Opposition revendicatrice
35	<b>Non-Identifié</b>	« Vos administrés »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de réel soutien de la SCMR.</li> <li>Infirmières escortées par la police pour éviter les agressions.</li> </ul>		Opposition
36	<b>Habitant Paris 18</b>	« Vos administrés »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaction de la Maire inappropriée.</li> <li>Chaos périmètre SCMR.</li> <li>Vote sanction.</li> </ul>		Indignation + menace
37	<b>Non-identifié</b>	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
38	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inaction.</li> <li>Ni écoute ni soutien.</li> <li>Déconnecté de la réalité.</li> </ul>		Opposition

39	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	Habitants du 10 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitants du 10<sup>ème</sup> ne sont pas écoutés.</li> </ul>	Tony Dreyfus	Opposition politique + Ironie
40	<b>Non-identifié</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Irresponsabilité et déni.</li> </ul>		Opposition
41	<b>Non-identifié</b>	Engagement par procuration (quote tweet collectif Lariboisière)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montrer la réalité (scène d'injection) pour répondre à la « caricature mensongère ».</li> </ul>		Opposition
42	<b>Habitant Paris 18 + #SaccageParis</b>	« Les riverains »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ignorance.</li> <li>Mauvaise foi.</li> </ul>		Opposition
43	<b>Parisien</b>	« Le père de famille »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les toxicomanes sont mieux traités par la mairie que le père de famille.</li> </ul>		Opposition
44	<b>Parisien</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvaise gestion du dispositif.</li> </ul>		Opposition nuancée
45	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élus politiques trop loin de la SCMR.</li> </ul>		Opposition
46	<b>Parisien anti-Hidalgo</b>	« Les personnels »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défendre les personnels qui gèrent le bâti en sous-sol et les parties communes des immeubles de logement des parcs public et privé.</li> <li>Élus politiques trop loin de la SCMR.</li> </ul>		Opposition
47	<b>Habitant de Stalingrad</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvais traitement de Eric Ferro en tant que riverain.</li> </ul>		Opposition
48	<b>Non-Identifié</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mensonges VS réalité.</li> </ul>		Opposition
49	<b>Maman parisienne du 10<sup>ème</sup></b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien majoritaire de la SCMR.</li> </ul>		Opposition
50	<b>Niçois</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien Cordebard en s'opposant à Rachida Dati (entre soi et communautarisme)</li> </ul>	Rachida Dati	En accord / Soutien
51	<b>Let's Make Paris Great Again</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien majoritaire de la SCMR.</li> </ul>		Opposition



52	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déconnectée de la réalité.</li> </ul>		Opposition
53	Non-Identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déconnexion de la réalité.</li> </ul>		Opposition
54	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salles contestés par l'ensemble des riverains.</li> <li>Pas correct de remettre en cause la parole d'un de vos citoyens.</li> <li>Ne vit pas dans le même 10<sup>ème</sup> que les autres.</li> </ul>		Indignation
55	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas correct de remettre en cause la parole d'un électeur père de famille.</li> </ul>		Indignation
56	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien majoritaire de la SCMR.</li> </ul>		Opposition
57	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCMR nécessaire mais il faut lui donner des moyens.</li> </ul>		Opposition nuancée
58	Non-identifié	Engagement personnel		Rachida Dati	Hors sujet
59	Soutien Zemmour	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien majoritaire de la SCMR.</li> </ul>		Opposition
60	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrondissement « pourri » par la saleté et les usagers.</li> </ul>		Opposition
61	Habitant Paris 19 <sup>ème</sup>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gauche parisienne déconnectée.</li> </ul>		Opposition globale politique gauche Paris
62	Neo ex parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de prise en compte du sentiment des riverains.</li> </ul>		Opposition
63	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations de riverains pas considérées.</li> <li>Bilan catastrophique.</li> <li>Adjoint condamné pénalement.</li> </ul>	Ferraud	Opposition
64	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Argument de la proximité comme condition pour comprendre la réalité de la situation.</li> <li>Enfants exposés à des scènes de consommation.</li> <li>Question de lucidité et pas de</li> </ul>		Opposition

			couleur politique.		
65	Non-identifié	« Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvaise gestion de la ville.</li> </ul>		Opposition
66	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel de la condamnation de Anne Hidalgo pour diffamation en 2014.</li> </ul>		Opposition
67	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien majoritaire de la SCMR.</li> </ul>		Opposition
68	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien majoritaire de la SCMR.</li> <li>Question de la proximité.</li> </ul>		Opposition
69	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause des « propos mensongers et caricaturaux ».</li> </ul>		Opposition
70	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCMR pas médicalisée.</li> </ul>		Opposition
71	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact sur son quotidien.</li> <li>Traces de consommation.</li> </ul>		Opposition
72	Non-identifié	« Les riverains »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien des riverains.</li> </ul>		Opposition + Ironie
73	Non-identifié	« Les habitants de #Paris là » + délègue l'argumentation (vidéo de Pierre Liscia)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien des riverains.</li> </ul>		Opposition + argumentation sous la forme d'une vidéo (pas produite par le locuteur)
74	Habitant du 18 <sup>ème</sup>	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
75	Conseiller du 13 <sup>ème</sup>	« Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation comparable dans le 13<sup>ème</sup>.</li> </ul>		Position ambiguë
76	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mensonge vient de la maire selon les témoignages.</li> </ul>		Opposition

77	<b>Non-identifié</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation de l'arrondissement.</li> </ul>		Opposition
78	<b>Habitant NE parisien + #SaccageParis</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maire déconnectée de la réalité.</li> <li>Nécessité d'écouter les témoignages des riverains.</li> </ul>		Opposition
79	<b>Non-identifié</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nie la vérité.</li> </ul>		Opposition
80	<b>Parisien</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incompétence</li> </ul>		Opposition
81	<b>Non-identifié</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toxicomanes sont partout.</li> <li>Dégradation en 22 ans.</li> </ul>		Opposition
82	<b>Maman parisienne du 10<sup>ème</sup></b>	« Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déni de la réalité.</li> <li>Mépris des riverains.</li> </ul>		Opposition
83	<b>Non-identifié</b>	« Ma nièce »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact sur son quotidien.</li> </ul>		Opposition
84	<b>Non-identifié</b>	« Les riverains » + délégué argumentation (vidéo Pierre Liscia)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quotidien des riverains.</li> </ul>		Opposition
85	<b>Habitante du 19<sup>ème</sup></b>	Quote tweet de Nelly Garnier			Opposition sans argumentation
86	<b>Non-identifié</b>	Engagement qui passe par le GIF			Opposition sans argumentation
87	<b>Non-identifié</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité.</li> </ul>		Opposition
88	<b>Non-identifié</b>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 morts.</li> <li>Plus d'Autolib.</li> <li>Plus de vélib.</li> <li>Parking « bunker ».</li> <li>Commerces fermés.</li> </ul>		Opposition + argumentation structurée en liste
89	<b>Membre d'Union parisienne</b>	Engagement personnel			Opposition sans argumentation

90	Habitant GDN	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Injections dans la rue.</li> <li>• Violence imposée aux riverains.</li> <li>• Drames autour de la SCMR.</li> </ul>		Opposition avec argumentation structurée en énumération
91	Parisien	Engagement personnel + délégué argumentation (vidéo)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élus déconnectés.</li> </ul>		Opposition avec argumentation soutenue par une vidéo
92	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usagers abandonnés par les pouvoirs publics.</li> </ul>	Maires du 18 <sup>ème</sup> et du 19 <sup>ème</sup>	Opposition
93	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insécurité.</li> </ul>		Opposition
94	Collectif 19	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
95	Non-identifié	Engagement personnel + délégué argumentation (vidéo)			Opposition avec argumentation soutenue par une vidéo
96	Habitant Montmartre	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan honteux.</li> </ul>		Opposition
97	Non-identifié	« Les habitants du quartier »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation qualité de vie</li> <li>• Insécurité</li> </ul>		Opposition
98	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boulevard de la drogue</li> </ul>		Opposition
99	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Halls d'immeubles investis par les usagers.</li> <li>• Commerçant qui se plaignent des nuisances.</li> </ul>		Opposition
100	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaires d'ouverture de la salle pas adaptés (pétitions)</li> </ul>		Opposition
101	Non-identifié	Engagement personnel			Opposition sans argumentation (GIF)
102	Non-identifié	Engagement personnel + « Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence continue des usagers toujours plus nombreux.</li> </ul>		Opposition

103	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autolib's supprimées.</li> </ul>		Opposition
104	Parisien 19 Action Stalingrad	« Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de dispositif pour les consommateurs de crack</li> </ul>		Opposition (pas de côté vis-à-vis du sujet)
105	Non-identifié	« Les habitants du 18 <sup>ème</sup> »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en cause du soutien du dispositif par les habitants.</li> </ul>		Opposition
106	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation dans la rue.</li> </ul>		Opposition
107	Groupe de parisiens	« On »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le dispositif ne fonctionne pas.</li> <li>Photos et vidéos comme preuves.</li> </ul>		Opposition
108	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autoriser des personnes à consommer des substances illicites et favoriser leur addiction.</li> </ul>		Opposition
109	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>À l'origine de la création du problème.</li> </ul>		Opposition
110	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
111	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insécurité.</li> <li>Manque d'agents de sécurité.</li> </ul>		Opposition
112	Adjoint à la mairie de Paris	« Nous »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évite aux usagers de se piquer dans la rue, de laisser leurs seringues, d'être contaminés ou de faire une overdose.</li> <li>Principe de solidarité.</li> </ul>		EN ACCORD + SOUTIEN
113	Maman parisienne du 10 <sup>ème</sup>	« Les riverains »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mépris des riverains.</li> </ul>		Opposition
114	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nuisances sonores.</li> </ul>		Opposition
115	Niçois	« Les français »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droite a supprimé 13000 policiers et gendarmes en pleine menace terroriste.</li> </ul>	Rachida Dati	Hors propos / opposition à Rachida Dati
116	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déconnexion.</li> </ul>		Opposition

117	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas acceptable de faire porter la responsabilité sur la police.</li> <li>• Mauvaise gestion de l'arrondissement : travail clandestin, prostitution, drogue, alcool sur la voie publique.</li> </ul>	Dreyfus Ferraud	Opposition avec argumentation structurée en énumération
118	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas acceptable de faire porter la responsabilité sur la police.</li> </ul>		Opposition
119	Membre d'Union parisienne	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inutilité de la police municipale + ne sera jamais présente dans le quartier de la SCMR.</li> </ul>		Opposition
120	Parisien en colère	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
121	Habitant du 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
122	Non-identifié	Engagement personnel + GIF			Opposition sans argumentation + GIF
123	Habitant Lamarck	Engagement personnel + GIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypocrisie de la maire.</li> </ul>		Opposition
124	Parisien 10 <sup>ème</sup>	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critique changement de positionnement de Anne Hidalgo vis-à-vis de la PM.</li> </ul>	Anne Hidalgo	Opposition (qui s'étend à Anne Hidalgo)
125	Non-identifié	« Habitants du 10 <sup>ème</sup> »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inaction en termes d'insécurité.</li> </ul>		Opposition
126	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inaction globale.</li> </ul>		Opposition
127	Maman parisienne du 10 <sup>ème</sup>	« Nous les riverains »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inaction globale.</li> </ul>		Opposition
128	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lenteur de la prise de décision vis-à-vis de la PM.</li> </ul>		Ironie
129	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie électorale</li> </ul>	Rachida Dati Anne Hidalgo	Opposition (qui s'étend à Anne Hidalgo)

130	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation du quartier</li> </ul>		Opposition
131	Non-identifié	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie électorale</li> </ul>		Opposition
132	Parisien	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
133	Parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critique changement de positionnement de Anne Hidalgo vis-à-vis de la PM.</li> </ul>	Anne Hidalgo	Opposition (qui s'étend à Anne Hidalgo)
134	EX parisien	Engagement personnel			Opposition sans argumentation
135	EX parisien	Engagement personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Critique changement de positionnement de Anne Hidalgo vis-à-vis de la PM.</li> </ul>	Anne Hidalgo	Opposition (qui s'étend à Anne Hidalgo)

## **ANNEXE 5 : Analyse des caractéristiques sémiotiques du corpus de tweets.**



	Figures énonciatives	#	@	Images	Vidéos	GIFS	Quote Tweets	Likes	Retweets	Commentaires
1	Maire du 10 <sup>ème</sup> (14.9k)	#RachidaDati #SCMR #Paris10					26	193	79	98
2	Maire du 10 <sup>ème</sup>		@Anne_Hidalgo				7	33	40	23
3	Maire du 10 <sup>ème</sup>		@prefpolice				1	56	15	11
4	Maire du 10 <sup>ème</sup>	#policemunicipale #GareDuNord	@Anne_Hidalgo				3	43	8	20
5	Collectif riverains Lariboisière GDN (2.816)	#SCMR #Paris10		Photos (3) de la station Ubeevo vidée rue St-Vincent de Paul.			Le tweet comporte un quote tweet du même compte.	15	5	
6	Collectif riverains Lariboisière GDN	#SCMR #Paris10	@ACORDEBAD @Anne_Hidalgo @prefpolice @RemiFeraud	Photos (4) d'un usager entrain de s'injecter.			Le tweet comporte un quote tweet du même compte qui lui-même comporte un quote tweet d'un riverain.	18	5	
7	Collectif riverains Lariboisière GDN		@ACORDEBAD @Anne_Hidalgo @egregoire @annesouyris @MILDEC Agouv @MinSoliSante @prefpolice	Image illustration article Le Parisien sur l'hôpital.			Le tweet comporte un quote tweet du même compte.	7	1	
8	Collectif riverains Lariboisière GDN	#COVID-19		Photos (11) d'usagers en train de s'injecter dans la rue.			Le tweet comporte un quote tweet du même compte qui lui-même	8	2	









71	Habitant du 10 <sup>ème</sup>							3		
72	Non-identifié (447)							1		
73	Non-identifié (225)	#Paris10			Vidéo de Pierre Liscia qui donne la parole aux riverains		Tweet comporte un quote tweet de Pierre Liscia (avec la vidéo)	1		
74	Habitant du 18 <sup>ème</sup> (131)							2		
75	Conseiller du 13 <sup>ème</sup> (2.555)									
76	Parisien (139)	#mensonge						3		
77	Non-identifié (60)							1		
78	Habitant NE parisien + #SaccageParis (766)							2		
79	Non-identifié (1.446)							1		
80	Parisien (688)							1		
81	Non-identifié (2)									
82	Maman parisienne du 10 <sup>ème</sup> (218)							9	1	
83	Non-identifié (472)							6		
84	Non-identifié (1.434)	#SCMR			Vidéo de Pierre Liscia qui donne la parole aux riverains		Tweet comporte un quote tweet de Pierre Liscia (avec la vidéo)	8		
85	Habitante du 19 <sup>ème</sup> (1.068)			Photo d'un rat écrasé.			Le tweet comporte un quote tweet de Nelly Garnier (avec la photo).	2		







120	Parisien en colère (4.072)							2	1	
121	Habitant du 10 <sup>ème</sup> (578)									
122	Non-identifié (455)					GIF homme qui rit.		4		
123	Habitant Lamarck (1.753)					GIF femme signe « nul »		1		
124	Parisien 10 <sup>ème</sup> (3.655)							5		
125	Non-identifié (7)		@ACORDE BARD					3		
126	Non-identifié (308)							5	1	
127	Maman parisienne du 10 <sup>ème</sup> (219)							2		
128	Non-identifié (37)		@Audrey Pulvar							
129	Parisien (92)	#Dati #Hidalgo						1		
130	Non-identifié (59)							1		
131	Non-identifié (308)							5	2	
132	Parisien (34)									
133	Parisien (174)									
134	EX parisien (803)							4		
135	EX parisien		@ACORDE BARD					5		

	Figures énonciatives	Images	Vidéos	GIF
5	<b>Collectif riverains Lariboisière GDN</b>	Les images sont issues d'un quote tweet du même compte. 3 photos qui montrent les étapes de la désinstallation de la station Ubeeqo. Les étapes sont visuellement marquées par une forme de signalétique (numéro en rouge entourés d'un cercle violet). Volonté de précision comme gage de véracité du propos.		
6	<b>Collectif riverains Lariboisière GDN</b>	Les images proviennent d'un quote tweet d'un riverain. 3 photos qui montrent un usager en train de s'injecter assis dans la rue. Son visage n'est pas caché. On le voit tenter de s'injecter dans le bras puis dans la jambe. Les photos ont l'air d'avoir été prises de la fenêtre d'un appartement.		
7	<b>Collectif riverains Lariboisière GDN</b>	Image d'illustration de l'article provenant d'un quote tweet du même compte : entrée de l'hôpital Lariboisière avec des banderoles « Rentrer sans se faire cogner ».		
8	<b>Collectif riverains Lariboisière GDN</b>	Images issues d'un quote tweet d'un membre du collectif. On y voit des usagers en train de s'injecter et fumer dans la rue. On voit également les passants qui regardent tous dans leur direction et marchent juste à côté (=proximité). Les visages sont tous floutés. Les photos sont plus ou moins zoomées sur l'injection.		
9	<b>Collectif riverains Lariboisière GDN</b>	Images issues d'un quote tweet d'un riverain. 3 photos de traces de consommation (seringues, sang, boîtes de médicaments de substitution) qui traînent au sol.		
10	<b>Habitant NE parisien</b>	Capture d'écran de tweets et d'articles évoquant le décès d'un usager devant la SCMR en Juin 2020. Sources : Le		

		Parisien et Orange / AFP.		
41	Non-Identifié		Vidéo issue d'un quote tweet du compte Riverains Lariboisière Gare du Nord. On y voit un usager en train de s'injecter dans la rue. La vidéo dure 1.5min. Il y a des coupures pour montrer les étapes de l'injection, on devine que la scène a initialement été filmée en continu sur un temps long (vidéo raccourcie = médiagénie). On voit les passants regarder la scène, très proches. On entend des voix et des bruits de rue (effet réel). Volonté de montrer un quotidien, servant de preuve pour contrer les propos de la Maire.	
66	Non-identifié	Image issue d'un article du parisien ayant pour titre « Paris : Anne Hidalgo condamnée en appel pour diffamation envers un architecte. » On y voit la Maire de Paris, en plan serré, en train de parler à un micro. La photo ne semble pas centrale dans ce tweet, l'important est le titre de l'article qui vient appuyer le propos de l'utilisateur. On voit donc l'influence du dispositif twitter sur la mise en valeur des éléments constitutifs de l'argumentation (la photo est centrale alors même qu'elle n'est pas essentielle aux propos).		
73	Non-identifié		Vidéo issue d'un quote tweet de Pierre Liscia qui donne la parole aux riverains à propos de la SCMR. La vidéo dure 2.19 min et a fait 222.4K vues. Sur la miniature, on peut voir une photo de Anne Hidalgo collée sur une photo d'une scène d'injection dans l'espace public. La vidéo commence avec l'inscription « Par ici Paris Liscia » et s'inscrit dans la campagne de Pierre Liscia pour la mairie du	

			<p>18<sup>ème</sup> (importance du contexte de production et de communication de la vidéo). Le locuteur utilise à la fois les termes SCMR (lorsqu'il parle de la mairie de Paris) et salle de shoot (lorsqu'il parle des riverains). Donc la dénomination change selon le cadre et l'intention communicationnels. Il salue les riverains en les appelant par leurs prénoms (monstration de la proximité VS élus déconnectés). La vidéo alterne des interviews de riverains et des scènes de consommation dans l'espace public, d'altercations violentes, illustrant les propos des riverains. Ces derniers montrent aussi sur leurs téléphones des photos et des vidéos servant de témoignages (=régime de preuves autogéré).</p>	
84	Non-identifié		Même vidéo de Pierre Liscia.	
85	Habitante du 19 <sup>ème</sup>	L'image est issue d'un quote tweet de Nelly Garnier. C'est une photo d'un rat écrasée, prise par Nelly Garnier lorsqu'elle se baladait à vélo. L'image semble hors propos.		
86	Non-identifié			<p>GIF : un homme joue de la flûte. Référence à une culture numérique. Connivence entre les usagers. Évite un argumentaire. Ton décalé avec le débat d'ordre politique. Mélange des genres de ce type impossible dans un autre cadre de discussion (ex comité de voisinage). Échange sur twitter permet une liberté formelle que l'on ne retrouve pas ailleurs.</p>
91	Parisien		Vidéo de Pierre Liscia	
95	Non-identifié		Vidéo issue d'un tweet de Riverains Lariboisière Gare du Nord (41)	
101	Non-identifié			GIF en noir et blanc avec un texte « Blah blah blah ... » qui

				défile de bas en haut. En bas il est écrit « feel better ». Ferme le dialogue. Défiance. Rejoins le GIF avec le joueur de flûte.
102	Non-identifié			GIF de Justin Timberlake avec un texte « tu mens ». Même registre que le GIF « Blah Blah Blah » et le joueur de flûte. Fixe le récepteur dans les yeux, zoom progressif sur son visage = jugement.
122	Non-identifié			GIF d'un homme qui s'esclaffe. Expression du sentiment plus directe qu'en passant par un discours linguistique ? Plus performatif ?
123	Habitant Lamarck			GIF femme qui baisse son pouce vers le bas et tire la langue en signe de désapprobation. Expression du sentiment plus directe qu'en passant par un discours linguistique ? Plus performatif ?

## **ANNEXE 6 : Catégorisation des acteurs du fil de discussion**

**Pages retirées de la version diffusée en ligne.**

**ANNEXE 7 : Analyse de la circulation des #SCMR,  
#SalleDeShoot, #HSA. 24/09 – 24/10.**

**Analyse Twitter 24/09 – 24/010**  
**#SCMR, #SalleDeShoot, #HSA**

**#SCMR**

Typologie des acteurs	Nb de tweets	Typologie des signifiants	Engagement
<b>EN DÉFAVEUR</b>			
<b>Non-identifiés</b>	<b>24</b>	Tweet : <b>7</b> Images : <b>5</b> Sondage : <b>1</b> Vidéo : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>16</b> Nb moyen de # : <b>5</b> Nb élevé de # : <b>3</b>  Nb faible de @ : <b>11</b> Nb moyen de @ : <b>6</b> Nb élevé de @ : <b>1</b>	Engagement faible : <b>19</b>  Engagement moyen : <b>4</b>  Engagement fort : <b>1</b>  Réactions en opposition : <b>0</b>
<b>Riverains</b>	<b>13</b>	Images : <b>3</b> Tweet : <b>2</b> Thread : <b>1</b> Lien : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>10</b> Nb élevé de # : <b>3</b>  Nb faible de @ : <b>5</b> Nb moyen de @ : <b>3</b> Nb très élevé de @ : <b>2</b>	Engagement faible : <b>8</b>  Engagement moyen : <b>2</b>  Engagement fort : <b>3</b>  Réactions en opposition : <b>0</b>
<b>Élus politiques</b>	<b>9</b>	Images : <b>4</b> Tweet : <b>3</b> Thread : <b>2</b>  Nb faible de # : <b>7</b> Nb élevé de # : <b>2</b>  Nb faible de @ : <b>4</b>	Engagement faible : <b>2</b>  Engagement moyen : <b>1</b>  Engagement fort : <b>6</b>  Réactions en opposition : <b>1</b>
<b>Militants politiques</b>	<b>5</b>	Lien : <b>2</b> Images : <b>1</b> Tweet : <b>1</b> Thread : <b>1</b>	Engagement faible : <b>2</b>  Engagement moyen : <b>2</b>  Engagement fort : <b>1</b>



		Nb faible de # : <b>3</b> Nb moyen de # : <b>2</b>  Nb faible de @ : <b>2</b>	Réactions en opposition : <b>0</b>
<b>Association de riverains</b>	<b>2</b>	Images : <b>1</b> Tweet : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>2</b>	Engagement moyen : <b>1</b>  Engagement fort : <b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	Image : <b>14</b> Tweet : <b>14</b> Thread : <b>4</b> Lien : <b>3</b> Vidéo : <b>1</b> Sondage : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>38</b> Nb moyen de # : <b>7</b> Nb élevé de # : <b>8</b>  Nb faible de @ : <b>24</b> Nb moyen de @ : <b>9</b> Nb élevé de @ : <b>1</b> Nb très élevé de @ : <b>2</b>	Engagement faible : <b>31</b>  Engagement moyen : <b>10</b>  Engagement fort : <b>12</b>  Réactions en opposition : <b>1</b>
<b>EN FAVEUR</b>			
<b>Acteurs associatifs</b>	<b>15</b>	Image : <b>7</b> Tweet : <b>3</b> Lien : <b>3</b> Thread : <b>2</b>  Nb faible de # : <b>9</b> Nb moyen de # : <b>3</b> Nb élevé de # : <b>1</b> Nb très élevé de # : <b>2</b>  Nb faible de @ : <b>6</b> Nb élevé de @ : <b>2</b>	Engagement faible : <b>8</b>  Engagement moyen : <b>6</b>  Engagement fort : <b>1</b>  Réactions en opposition : <b>2</b>
<b>Militants politiques</b>	<b>14</b>	Tweet : <b>8</b> Lien : <b>5</b> Thread : <b>2</b> Image : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>10</b> Nb moyen de # : <b>4</b>  Nb faible de @ : <b>11</b>	Engagement faible : <b>7</b>  Engagement moyen : <b>6</b>  Engagement fort : <b>1</b>  Réactions en opposition : <b>2</b>
<b>Universitaire</b>	<b>2</b>	Tweet : <b>1</b> Lien : <b>1</b>	Engagement faible : <b>1</b>

		<p>Nb faible de # : <b>1</b>  Nb élevé de # : <b>1</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>1</b></p>	Engagement moyen : <b>1</b>
<b>Acteur culturel</b>	<b>1</b>	<p>Image : <b>1</b></p> <p>Nb faible de # : <b>1</b>  Nb élevé de @ : <b>1</b></p>	Engagement faible : <b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<p>Tweet : <b>12</b>  Image : <b>9</b>  Lien : <b>9</b>  Thread : <b>4</b></p> <p>Nb faible de # : <b>21</b>  Nb moyen de # : <b>7</b>  Nb élevé de # : <b>2</b>  Nb très élevé de # : <b>2</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>18</b>  Nb élevé de @ : <b>3</b></p>	<p>Engagement faible : <b>17</b>  Engagement moyen : <b>13</b>  Engagement fort : <b>2</b>  Réactions en opposition : <b>4</b></p>
<b>TOTAL 2</b>	<b>85</b>	<p>Tweet : <b>26</b>  Image : <b>23</b>  Lien : <b>12</b>  Thread : <b>8</b>  Vidéo : <b>1</b>  Sondage : <b>1</b></p> <p>Nb faible de # : <b>59</b>  Nb moyen de # : <b>14</b>  Nb élevé de # : <b>10</b>  Nb très élevé de # : <b>2</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>42</b>  Nb moyen de @ : <b>9</b>  Nb élevé de @ : <b>4</b>  Nb très élevé de @ : <b>2</b></p>	<p>Engagement faible : <b>48</b>  Engagement moyen : <b>23</b>  Engagement fort : <b>14</b>  Réactions en opposition : <b>5</b></p>

## #SallesDeShoot

Typologie des acteurs	Nb de tweets	Typologie des signifiants	Engagement
<b>EN DÉFAVEUR</b>			
<b>Non-identifiés</b>	<b>58</b>	Images : <b>7</b> Tweet : <b>14</b> GIF : <b>1</b> Vidéo : <b>2</b> Thread : <b>1</b> Lien : <b>8</b>  Nb faible de # : <b>38</b> Nb moyen de # : <b>6</b> Nb élevé de # : <b>12</b> Nb très élevé de # : <b>2</b>  Nb faible de @ : <b>34</b> Nb élevé de @ : <b>6</b>	Engagement faible : <b>57</b>  Engagement moyen : <b>1</b>  Engagement fort : <b>0</b>  Réactions en opposition : <b>1</b>
<b>Riverains</b>	<b>10</b>	Images : <b>2</b> Tweet : <b>1</b> Vidéo : <b>1</b> Lien : <b>3</b>  Nb faible de # : <b>9</b> Nb moyen de # : <b>1</b>  Nb faible de @ : <b>4</b> Nb élevé de @ : <b>4</b> Nb très élevé de @ : <b>1</b>	Engagement faible : <b>5</b>  Engagement moyen : <b>3</b>  Engagement fort : <b>2</b>  Réactions en opposition : <b>0</b>
<b>Élus politiques</b>	<b>11</b>	Images : <b>1</b> Tweet : <b>2</b> Thread : <b>1</b> Vidéo : <b>5</b> Lien : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>10</b> Nb très élevé de # : <b>1</b>  Nb faible de @ : <b>4</b> Nb élevé de @ : <b>1</b>	Engagement faible : <b>2</b>  Engagement moyen : <b>3</b>  Engagement fort : <b>6</b>  Réactions en opposition : <b>3</b>
<b>Militants politiques</b>	<b>7</b>	Images : <b>1</b> Tweet : <b>1</b> Lien : <b>3</b>	Engagement faible : <b>4</b>  Engagement moyen : <b>1</b>

		<p>Nb faible de # : <b>4</b>  Nb moyen de # : <b>2</b>  Nb élevé de # : <b>1</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>2</b>  Nb très élevé de @ : <b>2</b></p>	<p>Engagement fort : <b>2</b></p> <p>Réactions en opposition : <b>0</b></p>
<b>Universitaire</b>	<b>2</b>	<p>Lien : <b>1</b>  Tweet : <b>1</b></p> <p>Nb faible de # : <b>2</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>1</b></p>	<p>Engagement faible : <b>1</b></p> <p>Engagement moyen : <b>1</b></p>
<b>Journaliste</b>	<b>1</b>	<p>Lien : <b>1</b></p> <p>Nb moyen de # : <b>1</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>1</b></p>	<p>Engagement faible : <b>1</b></p>
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<p>Tweet : <b>19</b>  Lien : <b>17</b>  Image : <b>11</b>  Vidéo : <b>8</b>  Thread : <b>2</b>  GIF : <b>1</b></p> <p>Nb faible de # : <b>63</b>  Nb moyen de # : <b>10</b>  Nb élevé de # : <b>13</b>  Nb très élevé # : <b>3</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>46</b>  Nb élevé de @ : <b>11</b>  Nb très élevé de @ : <b>3</b></p>	<p>Engagement faible : <b>70</b></p> <p>Engagement moyen : <b>9</b></p> <p>Engagement fort : <b>10</b></p> <p>Réactions en opposition : <b>4</b></p>
<b>EN FAVEUR</b>			
<b>Acteurs associatifs</b>	<b>2</b>	<p>Image : <b>1</b>  Lien : <b>1</b></p> <p>Nb faible de # : <b>1</b>  Nb très élevé de # : <b>1</b></p>	<p>Engagement moyen : <b>2</b></p> <p>Réactions en opposition : <b>1</b></p>
<b>Média</b>	<b>2</b>	<p>Vidéo : <b>1</b>  Tweet : <b>1</b></p> <p>Nb élevé de # : <b>2</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>1</b></p>	<p>Engagement moyen : <b>1</b></p> <p>Engagement fort : <b>1</b></p> <p>Réactions en opposition : <b>1</b></p>
<b>Élu</b>	<b>1</b>	<p>Nb faible de # : <b>1</b></p> <p>Nb faible de @ : <b>1</b></p>	<p>Réactions en opposition : <b>1</b></p>

<b>Scientifique</b>	<b>1</b>	Nb faible de # : <b>1</b>	Engagement faible : <b>1</b> Réactions en opposition : <b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	Tweet : <b>1</b> Image : <b>1</b> Lien : <b>1</b> Vidéo : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>3</b> Nb élevé de # : <b>2</b> Nb très élevé de # : <b>1</b>  Nb faible de @ : <b>2</b>	Engagement faible : <b>2</b> Engagement moyen : <b>3</b> Engagement fort : <b>1</b> Réactions en opposition : <b>4</b>
<b>TOTAL 2</b>	<b>95</b>	Tweet : <b>20</b> Lien : <b>18</b> Image : <b>12</b> Vidéo : <b>9</b> Thread : <b>2</b> GIF: <b>1</b>  Nb faible de # : <b>66</b> Nb moyen de # : <b>10</b> Nb élevé de # : <b>15</b> Nb très élevé de # : <b>4</b>  Nb faible de @ : <b>48</b> Nb élevé de @ : <b>11</b> Nb très élevé de @ : <b>3</b>	Engagement faible : <b>72</b> Engagement moyen : <b>12</b> Engagement fort : <b>11</b> Réactions en opposition : <b>8</b>

## #HSA

Typologie des acteurs	Nb de tweets	Typologie des signifiants	Engagement
<b>EN DÉFAVEUR</b>			
<b>Non-identifié</b>	<b>2</b>	Nb faible de # : <b>2</b> Nb moyen de @ : <b>2</b>	Engagement faible : <b>2</b>
<b>Riverains</b>	<b>1</b>	Nb moyen de # : <b>1</b> Nb moyen de @ : <b>1</b>	Engagement faible : <b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	Nb faible de # : <b>2</b> Nb moyen de # : <b>1</b> Nb moyen de @ : <b>3</b>	Engagement faible : <b>3</b>
<b>EN FAVEUR</b>			
<b>Acteurs associatifs</b>	<b>12</b>	Tweet : <b>6</b> Lien : <b>4</b> Image : <b>2</b> Thread : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>3</b> Nb moyen de # : <b>2</b> Nb élevé de # : <b>5</b> Nb très élevé de # : <b>2</b>  Nb faible de @ : <b>6</b> Nb moyen de @ : <b>1</b>	Engagement faible : <b>9</b> Engagement moyen : <b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	Tweet : <b>6</b> Lien : <b>4</b> Image : <b>2</b> Thread : <b>1</b>  Nb faible de # : <b>5</b> Nb moyen de # : <b>3</b> Nb élevé de # : <b>5</b> Nb très élevé de # : <b>2</b>  Nb faible de @ : <b>6</b> Nb moyen de @ : <b>1</b>	Engagement faible : <b>12</b> Engagement moyen : <b>3</b>

## OCCURRENCES

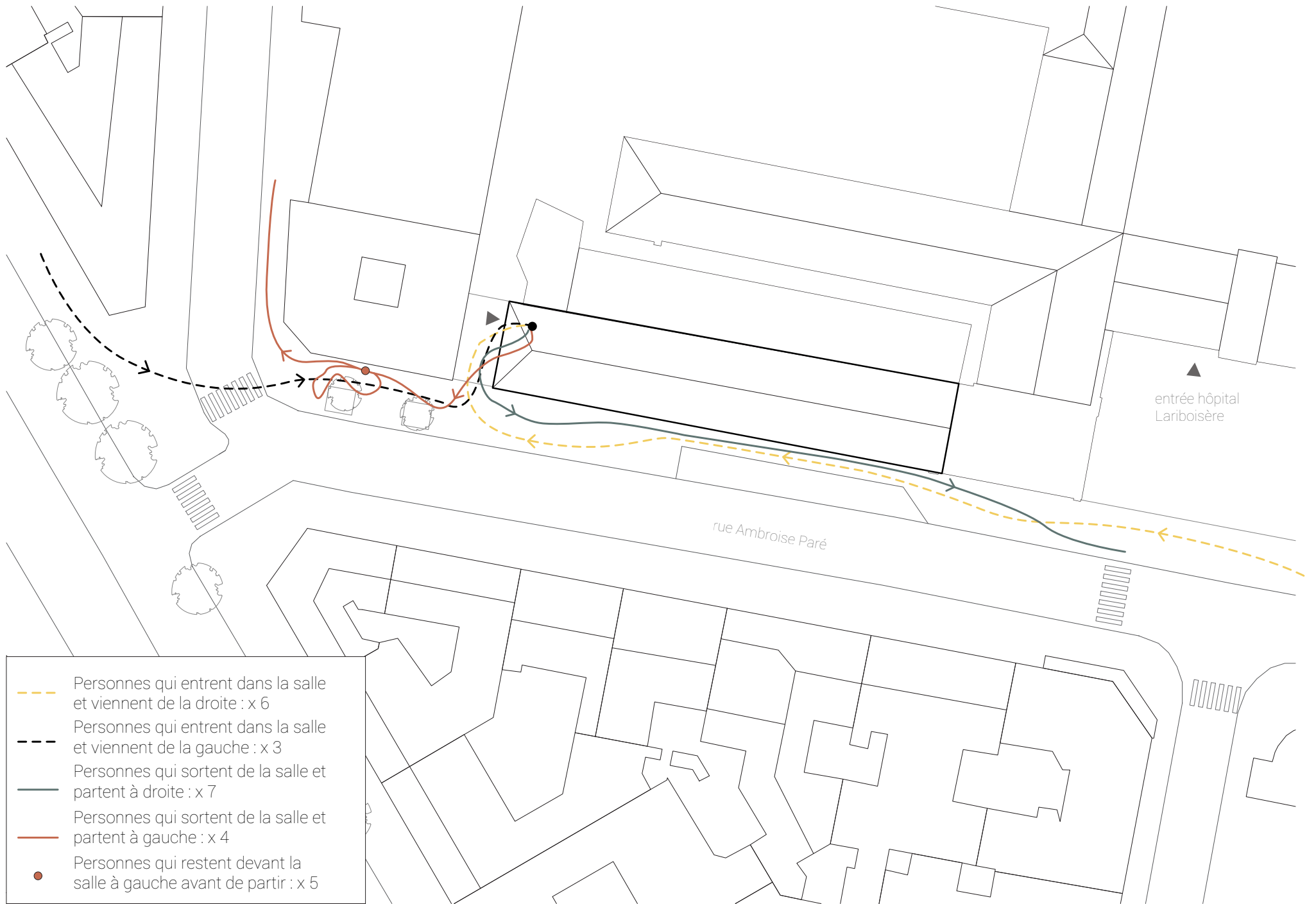
$$\#SCMR + \#SalleDeShoot = 22.$$

$$\#SCMR + \#HSA = 7.$$

$$\#SalleDeShoot + \#HSA = 1.$$

## **ANNEXE 8 : Cartographie des mouvements dans la rue Ambroise Paré.**





## **ANNEXE 9 : Tentative d'épuisement de la rue Ambroise Paré.**

## **Tentative d'épuisement de la rue Ambroise Paré**

La date : Mercredi 27 février 2022.

L'heure : 19h23.

Le lieu : Terrasse du café Le Magenta.

Temps : Il fait froid, sec et nuit.

### Situation d'écriture :

J'écris depuis la terrasse d'un café, situé juste en face de l'entrée de la salle de consommation à moindre risque. La disposition des tables m'oblige à tourner la tête à droite pour voir l'entrée. En face de moi, je peux voir le carrefour entre la rue Guy Pantin, la rue Ambroise Paré et le boulevard de Magenta. Je décide d'écrire à la main, sur mon carnet. La prise de notes est plus lente et plus fatigante, mais ce mode d'écriture m'apparaît plus propice à l'exercice de l'épuisement.

### Esquisse d'un inventaire des éléments fixes :

- Entrée de la salle de consommation à moindre risque, portail avec une porte toujours ouverte.
- Grande fresque à gauche de l'entrée de la SCMR.
- Lampadaires.
- Panneau lumineux du parking Indigo.
- Murs de l'hôpital Lariboisière.
- Carrefour rue Guy Pantin, rue Ambroise Paré et boulevard de Magenta.
- Arbres.
- Parking de vélos et de scooters.
- Voitures garées.
- Tas de sacs poubelle.

### Trajectoires :

Les voitures de la rue Ambroise Paré circulent à sens unique, venant de ma droite, vers le boulevard de Magenta. Sur le boulevard, elles circulent à double sens. Les passants marchent sur les deux trottoirs, dans les deux sens et traversent parfois la rue en direction du café ou en direction de la salle.

### Observation :

Une première passante ralentit pour observer l'entrée de la scmr mais ne s'y arrête pas.

Une autre passe sans la regarder.

Deux passants avec un vélo, tenu à la main.

Un passant marche très vite, un casque de musique sur les oreilles.

Une ambulance.

Un taxi.

Une voiture s'arrête. Elle repart.

Un homme vient de la droite.

Un autre de la gauche, au téléphone.

Une voiture se gare devant le café.

Deux hommes discutent devant l'entrée de la salle. Ils partent.

Un vélo blanc est posé sur la porte de la salle.

Un passant habillé en noir passe avec un sac de courses à la main, il regarde son téléphone.  
Une voiture se gare, de l'autre côté de la rue.  
Une passante en bleu marine.  
Personne n'entre ni ne sort de la salle.  
Deux hommes, manteau noir, manteau rouge.  
Un groupe de six hommes.  
Un homme entre dans la salle.  
Deux hommes sortent de la salle, masques sur le nez. Ils restent devant pour discuter.  
L'un deux téléphone. Un appel facetime. L'autre part.  
Deux passantes, une regarde l'entrée.  
Un passant, guitare sur le dos.  
Un homme traverse la rue, il téléphone.  
Il y a trois hommes devant l'entrée de la salle. L'un d'eux tient le vélo blanc. Un autre fume.  
Ils discutent. Un deuxième allume une cigarette. Très certainement des personnels de la salle, mais il fait trop sombre pour voir leur veste.  
Une passante, bonnet rouge.  
Une voiture est garée en warning devant le café.  
Une femme passe en vélo avec un siège bébé, sans bébé.  
Un homme traverse la rue avec un panneau jaune « piétons » dans les mains et une cigarette dans la bouche.  
Une moto rouge, casque rouge et blanc.  
Un homme téléphone devant le café, juste à côté de moi.  
Un autre passe avec un très gros sac, blanc.  
Deux passantes, sacs de course.  
Une ambulance, gyrophares bleus.  
Une passante, bruits de talons.  
Un homme récupère le vélo blanc. Il monte dessus, mais reste devant l'entrée.  
Trois passants du côté du café, « la salle de shoot ».  
Ambulance, pas de gyrophare.  
Une passante, avec un gros chien, marron et blanc. Peut-être un bulldog.  
Les trois hommes discutent toujours devant la salle, l'un est toujours sur son vélo.  
Un homme sort de la salle, il porte une béquille et un grand drap blanc.  
Un homme avance en boitant.  
Les trois hommes devant la salle sont partis.  
Toujours les warnings devant le café, Peugeot immatriculée 36.  
Un passant regarde son téléphone.  
Deux femmes passent en riant sur une trottinette électrique.  
La porte d'entrée de la salle est toujours ouverte.  
Un homme âgé, cigarette, masque sur le menton.  
Bruit de béquille sur le sol, un homme traverse vers le café. Une seule béquille.  
Deux hommes passent, « tête de ma mère j'ai dit bonjour ».  
Un homme, bouteille en plastique dans la main, passe très lentement devant moi.  
Un homme reste devant l'entrée, sûrement un personnel de la salle. Il marche en rond. Il mange quelque chose.  
Une voiture grise.  
Une passante avec deux enfants.  
Un taxi.

L'homme revient avec sa béquille et son drap blanc dans les mains, il entre dans la salle.  
Un passant me sourit.  
Un homme sort de la salle, un papier à la main.  
Toujours les warnings de la voiture devant le café.  
Une ambulance.  
Une voiture noire.  
Un homme avance vers le café, regarde son téléphone, demi-tour.  
L'homme à la béquille et au drap blanc ressort de la salle.  
Une voiture, grise, s'arrête devant l'entrée.  
Un passant avec un sac de sport, nike.  
Un homme passe en vélo, bleu.  
Une voiture grise.  
Le bus 56.  
Un homme sort de la salle, une bouteille de coca dans la poche et une béquille. Il traverse. Il passe très près de deux personnes assises en terrasse. Ils arrêtent de parler un instant, le regardent, puis reprennent leur discussion.  
Un homme rentre dans le café.  
Deux hommes montent dans une voiture garée de l'autre côté de la rue.  
Un groupe de trois hommes, un peu bruyants.  
Un vélo avec des lumières.  
Camion Derichebourg propreté.  
Un passant avec un casque de moto.  
Un homme sort de la salle, puis y rentre à nouveau.  
Une passante regarde son téléphone, écouteurs.  
Une passante, cigarette, doudoune orange.  
Un homme rentre dans la salle, d'un pas très rapide.  
Un taxi, lumières vertes.  
Toujours les warnings de la voiture garée devant la salle.  
Un couple.  
Un trio. Ils parlent allemand.  
Un homme s'arrête au carrefour.  
Un homme, très jeune, sort de la salle et part à gauche.  
Une femme passe en courant devant le café, elle fait son jogging. Porte un sweat blanc, Dauphine Université.  
Un taxi, lumières vertes.  
Un passant, gros sac Fred Perry, cigarette.  
Deux passantes, manteaux noirs.  
Un homme ouvre la portière de la voiture garée en warning. Il enlève son manteau, monte dans la voiture et démarre vers le boulevard.  
Une voiture de police, gyrophares, sirène.  
Un taxi, sans lumière.  
Une petite camionnette blanche.  
Une voiture ralentit, derrière un chauffeur de taxi râle.  
Un homme sur un vélib.  
Un homme entre dans la salle, il regarde son téléphone.  
Une Renault Captur se gare à la place de la Peugeot en warning. Un homme, une femme et un enfant sortent de la voiture. La femme remonte pour mieux se garer.

Une passante, sac de courses, conversation téléphonique.  
Un taxi, lumières vertes.  
Il y a une lumière au dessus de l'entrée de la salle qui reste allumée en permanence.  
Passante avec un gros sac de randonnée.  
Un homme sort très rapidement de la salle.  
Un passant, avec deux enfants.  
Le SAMU de Paris, gyrophares, sirène.  
Un homme, cigarette.  
Toujours le même personnel, très sûrement le vigile, téléphone devant l'entrée de la salle.  
Un taxi, lumière rouge.  
Un passant s'arrête devant l'entrée de la salle sans la regarder. Il écrit sur son téléphone. Il repart.  
Un scooter noir.  
Un taxi noir, lumière bleue.  
Le bus 54.  
Une voiture noire. Avec un « A » collé à l'envers.  
Un taxi, lumière rouge.  
Deux hommes traversent vers le café, un sweat rouge. Une prothèse à la jambe gauche.  
Un passant court, masque sur le nez.  
Une femme passe sur son vélo, doudoune noire, plusieurs sacs de courses.  
Une voiture noire.  
Une voiture grise.  
Une voiture se gare devant la salle, une plaque d'aluminium sur la fenêtre.  
Un homme passe avec un très gros chien, sa muselière pend.  
Une femme passe en vélo, gilet jaune et lumières.  
Un scooter gris.  
Une voiture passe très lentement devant la salle.  
Une valise très bruyante.  
Sapeurs Pompiers de Paris.  
Deux passants. Une doudoune rouge sans manche. « Est-ce que tu trouves que c'est le bon endroit ? »  
Sapeurs Pompiers de Paris, encore.  
Un van noir s'arrête devant le carrefour, bloqué par les camions de pompiers.  
Trois voitures, roulent très vite.  
Un passant, conversation téléphonique.  
Un homme, sweat noir, passe devant la salle.  
Un klaxon. Deux. Trois. Quatre.  
Un homme sort de la salle, avec un gros sac de sport noir. Il tient son pantalon.  
Un autre sort, il porte un imperméable noir.  
Deux autres sortent, avec des gros sacs de randonnée.  
Trois pizzas, les boîtes sont oranges.  
Une voiture noire.  
Un taxi, sans lumière.  
Une vespa, rouge, bruyante.  
Une femme passe en vélib, avec une doudoune jaune.  
Un homme s'apprête à rentrer dans la salle, finalement il fait demi-tour et attend devant. Un autre sort et le rejoint.

Le vigili ferme la porte de l'entrée, pour la première fois.  
Les deux hommes repartent, ils fument.  
Un passant, sac de courses rose.  
Un homme prend un cityscoot, jette son mégot par terre.  
Le bus 54, bleu foncé.  
L'homme en cityscoot démarre, s'arrête pour mettre ses gants et part.  
Une femme passe devant la salle fermée.  
La lumière de la salle s'éteint.  
Une passante, conversation téléphonique.  
Les lumières du café s'éteignent, se rallument, trois fois et s'éteignent finalement.  
Trois hommes passent, l'un porte une guitare sur son dos.  
Une voiture noire.  
Une voiture blanche.  
Un homme, au téléphone, pousse son vélo en marchant.  
Un groupe de six personnes, quatre femmes, deux hommes.  
Un passant, grosse valise noire.  
Une voiture noire.  
Une voiture grise, Mercedes.  
Une voiture avec un « A ».  
Une moto très bruyante.  
Un homme avec un très gros sac regarde l'entrée de la salle et repart.  
Sapeurs Pompiers de Paris.  
Un passant, conversation téléphonique.  
La lumière du parking Indigo.  
Les guirlandes extérieures du café.  
Une voiture grise, BMW, musique.  
La salle est fermée depuis 15 min.  
Un passant, conversation téléphonique.  
Un homme passe sur une trottinette électrique, un casque sur les oreilles et un sac de courses.  
Le bus 31.  
Un scooter gris foncé.  
Une passante, au téléphone.  
Très peu de mouvement, moment de calme.  
Une voiture grise.  
Un taxi, lumière verte.  
Un passant, gros sac de sport.  
Un taxi, lumière rouge.  
Un taxi, lumière verte.  
Une passante, manteau de fourrure.  
Une voiture, Police Nationale.  
Un passant, sweat beige, sac blanc.  
Un bus klaxonne.  
Deux hommes avec des valises.  
Un scooter s'arrête devant la salle. Le conducteur regarde son téléphone. Il repart.  
Un homme entre dans le café. Il s'installe en terrasse.  
Une voiture, Mercedes.

Une voiture Police Nationale, grise.  
Un taxi, lumière verte.  
Une passante, âgée.  
Une passante, jeune.  
Un homme, sweat blanc, cigarette, canette de bière, s'arrête devant la salle. Il repart.  
Le bus 31.  
Un passant, veste noire, jean délavé.  
Un homme sort du café, masque sur le nez et mains dans les poches.  
Un passant, au téléphone.  
Un taxi, pas de lumière.  
Deux passants, ils discutent.  
Un passant âgé, cheveux blancs, regarde son téléphone.  
Un taxi, pas de lumière.  
Le bus 56.  
Une passante, manteau long beige.  
Un couple, avec une poussette.  
Une voiture grise, musique.  
Un homme avec une canette de bière à la main. Pose sa canette par terre. Entre dans le café. Ressort du café.  
Une passante, cigarette, masque sous le menton.  
Un passant, jogging orange.  
Un taxi, lumière verte.  
Deux passants, rient très fort.  
Le bus 31.  
Un passant, sac et casque de moto sur la tête.  
Un serveur change la carte devant le café.  
Le bus 56, direction Château de Vincennes.  
Une camionnette Leclerc.  
Un homme sur une trottinette électrique, veste beige, sac à dos gris.  
Deux passants devant le café, parlent fort.  
Un taxi, lumière rouge.

21h09.